

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER 22 NF ; ÉTRANGER . 40 NF
(Compte cheque postal : 9063 13 Paris.)

PRÉRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
AUX renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 48^e SÉANCE

1^{re} Séance du Samedi 12 Novembre 1960.

SOMMAIRE

1. — Loi de programme relative à certains équipements militaires. —
Nomination des membres de la commission paritaire (p. 3626).

2. — Rappel au règlement (p. 3626).

MM. Arrighi, le président.

3. — Loi de finances pour 1961 (2^e partie). — Suite de la discussion
d'un projet de loi (p. 3626).

Articles 24, 25 et 26 (états G et H) (suite).

Services du Premier ministre (suite).

M. Nungesser, rapporteur spécial pour les sections I, III, V,
VI, VII et XI.

I. — Services généraux.

Energie atomique: MM. Le Roy Ladurie, rapporteur spécial;
Privet, rapporteur pour avis de la commission de la production et
des échanges.

MM. Christian Bonnet, Dutheil, Fanton, Schmitt, Guillaumat,
ministre délégué auprès du Premier ministre.

* (2 I.)

Etat G.

Titre III.

Amendements n° 55, de la commission des finances, et n° 23
rectifié de M. Cance. — Adoption

Adoption de crédits modifiés du titre III.

Titre IV. — Adoption des crédits.

Etat H. — Adoption des crédits des titres V et VI.

III. — Journaux officiels.

Etats G et H. — Adoption des crédits.

V. — Etat-major général de la défense nationale.

M. Halbout, rapporteur pour avis de la commission de la défense
nationale et des forces armées.

Etats G et H. — Adoption des crédits.

VI. — Service de la documentation extérieure et de contre-
espionnage.

Etat G. — Adoption des crédits du titre III.

Etat H. — Adoption du libellé du titre V.

VII. — Groupement des contrôles radio-électriques.

Etats G et H. — Adoption des crédits.

XI. — Conseil économique et social.

Etat G. — Adoption de la réduction de crédit du titre III.

Suspension et reprise de la séance.

4. — Communication de M. le président (p. 3637).

5. — Secrétariat général pour les affaires algériennes et budget de l'Algérie (p. 3638).

Présentation des rapports : MM. Lauriol, rapporteur spécial ; Santoni et Laffin, rapporteurs pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Renucci, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées ; Ali Malem, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Lepidi, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

Discussion générale : MM. Djebbour, Deschizeaux, Philippe, Ballanger, Profichet, Debré, Premier ministre ; Leenhardt, Lauriol, rapporteur spécial.

M. le président.

Renvoi de la suite du débat.

6. — Ordre du jour (p. 3654).

PRESIDENCE DE M. ANDRE VALABREGUE,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE PROGRAMME
RELATIVE A CERTAINS EQUIPEMENTS MILITAIRES

Nomination de membres de la commission mixte paritaire.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de programme relative à certains équipements militaires.

La commission des finances, de l'économie générale et du plan a présenté les candidatures suivantes :

Membres titulaires : MM. Henri Dorey, Pierre Ferri, Fraissinet, Marc Jacquet, Leenhardt, J.-P. Palewski, Claude Roux ;

Membres suppléants : MM. Charvet, Delesalle, Denvers, Gabelle, Lauriol, Marcellin, Nungesser.

Les candidatures ont été affichées.

Elles seront considérées comme ratifiées dans l'ordre où elles ont été présentées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée de trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

Je rappelle qu'une opposition aurait pour effet la nomination par scrutin dans les salles voisines de la salle des séances.

— 2 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. Pascal Arrighi. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Arrighi, pour un rappel au règlement.

M. Pascal Arrighi. Monsieur le président, hier un de nos collègues parlementaires a été, à deux reprises, arrêté et détenu arbitrairement.

Je profite de ce rappel au règlement — et les articles du règlement sont nombreux qui concernent le statut du parlementaire — pour poser la question suivante — les réponses viendront en temps voulu — quelles démarches ont été faites par la présidence pour protester contre cette violation manifeste du statut de parlementaire ? (Applaudissements au centre droit et à droite.)

M. Henri Caillemet. Pour quel délit ?

M. Raymond Schmittlein. Flagrant délit !

M. le président. Monsieur Arrighi, je tiens à vous signaler qu'à l'heure actuelle la présidence n'a reçu aucune communication à ce sujet.

M. Pascal Arrighi. Monsieur le président, j'aurais souhaité que vous preniez simplement acte de mon intervention.

Votre réponse est d'autant plus décevante que si la présidence n'a reçu aucune communication sur ce qui s'est passé hier, la radio d'Etat a mentionné dans toutes ses émissions l'arrestation d'un parlementaire.

Et cette réponse renforce le bien-fondé de ma demande. Je souhaite très instamment que la présidence s'avise enfin — alors que par ma bouche, à trois reprises, le problème de la garde à vue arbitraire d'un parlementaire a été posé — des mesures qu'elle doit prendre pour assurer le respect de l'immunité parlementaire. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

M. le président. Je vous répète que la présidence, en l'occurrence, n'a été saisie d'aucune communication, mais je vous donne acte de votre déclaration.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1961 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1961 (deuxième partie) (n^{os} 866, 886, 892, 943, 936, 947).

[Articles 24, 25 et 26 (Etats G et H.)]

(Suite.)

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite)

M. le président. Nous abordons la suite de la discussion du budget des services du Premier ministre (sections I, III, V, VI, VII, XI).

Voici les temps de parole encore disponibles dans le débat sur l'ensemble des services du Premier ministre :

Commissions saisies pour avis, 40 minutes ;

Groupe de l'Union pour la nouvelle République, 45 minutes ;

Groupe des indépendants et paysans d'action sociale, 10 minutes ;

Groupe des républicains populaires et du centre démocratique, 30 minutes ;

Groupe socialiste, 10 minutes ;

Groupe de l'Unité de la République, 5 minutes.

Le Gouvernement, la commission des finances, le groupe de l'Entente démocratique et les isolés ont épuisé leur temps de parole.

La parole est à M. Nungesser, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan pour les sections : Services généraux, Journaux officiels, Etat-Major de la défense nationale, Services de documentation extérieure et de contre-espionnage, Groupements des contrôles radio-électriques, Conseil économique et social.

M. Roland Nungesser, rapporteur spécial. Le rapport écrit sur l'ensemble du budget des services du Premier ministre, dont l'examen m'a été confié, a été distribué depuis plusieurs

jours. Je me contenterai donc de présenter, d'une part, quelques commentaires sur les principales variations budgétaires et, d'autre part, d'évoquer les problèmes généraux soulevés par l'activité d'organismes rattachés directement à l'autorité du Premier ministre.

D'abord, en ce qui concerne l'analyse budgétaire, il convient de rappeler que l'ensemble des crédits dont je ferai état dans cette première partie de mon exposé ne comprennent pas ceux qui sont destinés au commissariat à l'énergie atomique, dont le rapport a été confié à notre éminent collègue M. Leroy-Ladurie. Les services dont je dois vous parler n'ont généralement de commun entre eux que le fait d'être placés sous l'autorité du Premier ministre, car, en vérité, ils concernent des aspects très différents de l'activité gouvernementale.

J'essaierai toutefois d'en analyser simultanément les différents budgets, en étudiant d'abord l'ensemble des dépenses ordinaires et ensuite l'ensemble des dépenses en capital.

Il convient de souligner deux chiffres : l'augmentation totale, par rapport à 1960, des crédits de paiement ouverts pour 1961 à l'ensemble de ces services est de l'ordre de 68.500.000 nouveaux francs, dont 43.500.000 nouveaux francs concernant les dépenses en capital.

L'augmentation des dépenses ordinaires par rapport à 1960 est donc de l'ordre de 25 millions de nouveaux francs.

Ces dépenses concernent essentiellement les services généraux, pour lesquels elles se répartissent, pour une faible part, sur l'ensemble des moyens des services, le poste d'augmentation le plus important s'inscrivant dans le cadre des interventions publiques, puisqu'il s'agit d'un crédit supplémentaire de 10 millions de nouveaux francs relatif à la promotion sociale.

Ces dépenses ordinaires concernent également l'état-major de la défense nationale. Je constate ici une augmentation sensible, de l'ordre de 30 p. 100, par rapport aux crédits de 1960.

Mais en vérité cette augmentation est plus apparente que réelle. Elle relève essentiellement de la dotation réservée à la sécurité extérieure de la Communauté, poste qui ne figurait dans le budget de 1960 que pour un crédit de démarrage, mais qui a été doté plus substantiellement en cours d'année.

En effet, la loi de finances rectificative que nous avons votée comportait un crédit destiné à ce poste qui de ce fait n'est pas inscrit parmi les mesures acquises et ne figure pas dans le document budgétaire en notre possession. Par conséquent, c'est en fait le total du crédit initial et de ce crédit supplémentaire qui est reconduit cette année, avec toutefois une très légère augmentation.

Une autre augmentation des moyens des services concerne la création et le développement des postes permanents à l'étranger.

Le service de documentation extérieure et de contre-espionnage ne connaît qu'une augmentation très faible de son budget, puisqu'elle ne dépasse pas 1 p. 100. Ce service qui a réalisé un effort d'organisation fonctionnelle d'une façon satisfaisante. Mais à un moment où le rôle de la guerre subversive dans la stratégie moderne a été souligné, notamment à cette tribune, au cours des débats sur la loi de programme relative à certains équipements militaires, il conviendrait de prévoir, dès l'année prochaine, une dotation plus substantielle en crédits, tant sur le plan du matériel que sur celui du personnel.

A ce propos, il apparaît qu'un assouplissement du statut du personnel permanent devrait être mis à l'étude pour adapter en la circonstance les règles traditionnelles de la fonction publique au caractère exceptionnel des missions qui peuvent être demandées à ce personnel.

Abordons maintenant les dépenses en capital.

L'examen de celles-ci fait ressortir une augmentation assez considérable puisqu'elle est de l'ordre de 43.500.000 nouveaux francs en crédits de paiement. Quant aux autorisations de programme, elles passent de 2 millions de nouveaux francs à plus de 103 millions de nouveaux francs.

Les motifs d'augmentation tant pour les crédits de paiement que pour les autorisations de programme apparaissent, bien entendu, dans les mêmes chapitres budgétaires, et avant tout dans celui des services généraux.

C'est là que réside l'augmentation essentielle puisqu'elle porte sur 100 millions de nouveaux francs d'autorisations de programme.

Elle correspond à la dotation du fonds de développement de la recherche scientifique. C'est, en fait, la première tranche d'un programme de 320 millions de nouveaux francs qui fera l'objet de discussions prochaines dans cette Assemblée, puisqu'il s'agit de la loi de programme de recherche scientifique dont la réalisation doit s'échelonner de 1961 à 1965.

Votre rapporteur tient, au nom de la commission des finances, à féliciter le Gouvernement d'avoir prévu l'inscription de ces crédits au budget de 1961 avant même que le calendrier de notre session nous ait permis de discuter et de voter la loi de programme en question.

Nous reviendrons, dans la deuxième partie de cet exposé, sur cette question essentielle qui comporte à la fois la réalisation d'un programme de recherches spatiales et la mise en œuvre d'actions concertées et urgentes dans les différents domaines de la recherche scientifique.

En ce qui concerne les crédits de paiement inscrits pour 1961 au titre de l'application de la loi de programme, ils s'élèvent à 42 millions de nouveaux francs représentant la quasi-totalité de l'augmentation très considérable que nous avons relevée tout à l'heure dans les dépenses de capital.

Au titre des dépenses en capital figure également une autorisation de programme qui nous est demandée concernant le matériel destiné à compléter l'équipement de la nouvelle imprimerie des Journaux officiels de la rue Desaix.

Cette autorisation de programme marque pratiquement la fin des opérations de transfert de l'imprimerie des Journaux officiels.

A cette occasion, votre rapporteur voudrait souligner que le coût total des opérations immobilières qu'aura nécessité ce transfert s'élève à 16.700.000 nouveaux francs.

Ce transfert permet dès maintenant aux Journaux officiels de faire face, sans augmentation de leurs tarifs, à l'accroissement de leur tâche et à l'amélioration très sensible de leurs conditions de travail.

En ce qui concerne l'état-major général de la défense nationale, l'augmentation relevée à ce sujet, pour les dépenses en capital, concerne essentiellement les études stratégiques. La nouvelle inscription budgétaire complète les ressources du fonds d'orientation de la recherche scientifique de la défense nationale qui est doté, je vous le rappelle, par un transfert de crédits du ministère des armées.

En ce qui concerne le groupement des contrôles radio-électriques, l'augmentation prévue correspond à la poursuite d'un programme nécessaire de modernisation et d'équipement.

Voilà, rapidement, quelques indications en ce qui concerne l'analyse budgétaire qui nous est demandée.

Je voudrais maintenant aborder les problèmes généraux des activités très variées qui sont rattachées à l'autorité du Premier ministre. Ces activités relèvent essentiellement du budget des services généraux, car les autres services auxquels nous avons fait allusion dans l'analyse des crédits sont, soit des services d'exécution, soit des services extrêmement spécialisés ou d'une nature telle que l'orientation de leur gestion n'appelle point de commentaires de portée générale.

Par contre, un certain nombre de problèmes fondamentaux de l'action gouvernementale relèvent des services généraux par l'intermédiaire des organismes de coordination, chargés de leur étude et qui ont été créés spécialement à l'échelon du Premier ministre en raison précisément de l'importance des problèmes en cause.

Tout d'abord la recherche scientifique.

Si par la qualité de nos chercheurs, la France pouvait prétendre jouer un rôle essentiel dans ce domaine, elle a été très longuement handicapée par l'insuffisante organisation de sa recherche scientifique. Alors que, dans les autres grands pays modernes, cette organisation a été mise au point depuis longtemps, ce n'est que depuis 1958 que, malgré les efforts antérieurs du conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique, une politique cohérente et dynamique s'est efforcée de mettre au point cette organisation. Elle a réussi à le faire dans le courant de l'année 1959 et a, depuis, mis à sa disposition les moyens d'action nécessaires.

Cette action est fondée sur l'association étroite et directe des scientifiques à la mise en œuvre de cette politique, par l'intermédiaire d'organismes nouveaux conçus en vue de la meilleure efficacité.

C'est le décret du 28 novembre 1958 qui a été à la base de toute cette organisation qui, pour être harmonieuse, n'en est pas moins assez complexe, en raison même de la complexité des problèmes qui lui sont soumis.

Pour éclairer l'Assemblée sur ce point, votre rapporteur voudrait, au moment où l'ouverture de crédits aussi importants est demandée au Parlement, tracer un très sommaire tableau de cette organisation.

Elle est constituée tout d'abord par le comité interministériel de la recherche scientifique, qui, placé sous la présidence du Premier ministre, élabore les programmes, propose les mesures adéquates pour le développement de la recherche scientifique, évalue les ressources financières nécessaires et en prévoit la répartition, notamment pour les crédits inscrits à ce titre dans les budgets des divers départements ministériels intéressés.

D'autre part, le comité consultatif de la recherche scientifique, qui réunit un certain nombre de personnalités du monde scientifique, constitue la chambre de consultation du comité interministériel, et lui donne en toute objectivité des avis éclairés sur son action.

La délégation générale à la recherche scientifique et technique constitue en quelque sorte le secrétariat commun du comité interministériel et du comité consultatif. Elle joue donc à ce titre un rôle essentiel en constituant la plaque tournante de l'organisation de la recherche scientifique française.

Le fonds de développement de la recherche scientifique et technique est le dernier élément indispensable de cette organisation, puisque c'est ce fonds qui rassemble les moyens financiers mis à la disposition des organismes de recherche scientifique que nous venons d'énumérer.

Une première dotation avait été prévue en 1959 pour ce fonds par un décret d'avances. Elle ne fut pas utilisée dans le courant de l'année 1959, mais fut reportée en 1960, et ce n'est vraiment que par le présent budget que le fonds de développement reçoit la première dotation lui permettant de mettre en œuvre le début d'un programme important de recherche scientifique.

Votre rapporteur considère que la mise au point, en moins de deux ans, de toute cette organisation, complétée par un premier résultat pratique qui est l'élaboration de la loi de programme fondamentale, est une réussite satisfaisante. Il tient à féliciter non seulement le Gouvernement qui a donné l'impulsion, mais l'ensemble des personnalités du monde scientifique et des chercheurs qui dans le minimum de temps se sont intégrés aux nouvelles structures et ont commencé à les faire fonctionner efficacement.

Les crédits qui nous sont demandés aujourd'hui se justifient par le fait que la France dispose d'un potentiel de chercheurs remarquables mais qui relèvent presque tous d'organismes directement gérés ou essentiellement subventionnés par l'Etat.

Votre rapporteur pense qu'il vaut mieux réserver pour la discussion de la loi de programme sur la recherche scientifique l'exposé des options qui ont été prises par celle-ci et dont la réalisation pourra commencer grâce aux crédits qu'il vous propose de voter dès maintenant pour 1961. Mais il voudrait, en attendant cette discussion de caractère scientifique, souligner la nécessité évidente d'une telle méthode.

Du reste, le conseil supérieur de la recherche scientifique avait à ce point senti le besoin d'une coordination des diverses disciplines scientifiques et des organismes dont elles relèvent que, dès juin 1957, il avait proposé la création d'un fonds doté de ressources permanentes permettant la mise en œuvre d'actions de caractère exceptionnel, actions qui, de par la nature même de la recherche scientifique, doivent être entreprises fréquemment.

La réalisation de cette infrastructure scientifique permettra un développement harmonieux de l'ensemble de nos connaissances techniques et des applications qu'elles peuvent entraîner, à un moment où l'imbrication des recherches atteint un tel degré que tout retard dans tel ou tel secteur fondamental et technologique risque d'interrompre le progrès de beaucoup d'autres.

C'est pour toutes ces raisons que la commission des finances a conclu à l'adoption des crédits qui, dans ce budget, doivent permettre le démarrage de la première tranche de la loi de programme sur la recherche scientifique, dès que celle-ci aura été définitivement adoptée par le Parlement.

D'autres organismes de caractère social sont rattachés aux services du Premier ministre.

La complexité des grands problèmes sociaux, à notre époque, a nécessité la création d'organismes dont le but est de coordonner l'action des diverses instances gouvernementales dans un certain nombre de domaines. Ce rôle de coordination doit être complété par un rôle d'impulsion qui ne pouvait être donné aux divers départements ministériels qu'à l'échelon du Premier ministre.

L'Assemblée est au fait de l'action entreprise par le Haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme qui existe depuis 1954, et sur laquelle votre rapporteur ne croit pas nécessaire de faire de longs commentaires, le bilan de l'activité récente du Haut comité étant dressé dans le rapport écrit.

Je me contenterai donc de souligner que, depuis quelques années, le Haut comité se plaignait de ne pas obtenir autant de résultats dans son action auprès des pouvoirs publics que dans celle, très efficace, qu'il menait auprès de l'opinion publique. Je ne voudrais pas raviver ici un débat passionné, mais je me contenterai de dire qu'en ce qui le concerne, le Haut comité est assez satisfait de certains textes votés récemment par le Parlement.

Il est inutile de rappeler les raisons essentielles que le Parlement a retenues pour voter, le 31 juillet 1959, la loi sur la promotion sociale. Le comité de coordination de la promotion sociale, créé par cette loi, s'est efforcé de définir les orientations générales à donner à la promotion sociale et a examiné les textes réglementaires pris en application des dispositions essentielles de la loi du 31 juillet 1959.

Mais il a aussi procédé à la répartition des crédits budgétaires que nous avons votés dans les lois de finances de 1959 et 1960.

Cette année, ainsi que je l'ai souligné dans l'analyse des crédits, une augmentation très substantielle est prévue, puisque le crédit qui nous est proposé double la dotation réservée à la promotion sociale par rapport à 1960.

Les 20 millions de nouveaux francs de crédits qui nous sont demandés seront répartis, après le prélèvement réservé à la promotion sociale collective dans le cadre du ministère du travail au titre de la loi du 28 décembre 1959, entre trois ministères, plus de la moitié du crédit global étant destiné à l'éducation nationale. J'ai indiqué dans mon rapport imprimé les actions auxquelles seront réservés les crédits ainsi ouverts par les divers ministères intéressés qui sont, outre l'éducation nationale, le ministère du travail et le ministère de l'agriculture.

Je souhaiterais toutefois que le comité de coordination orientât d'une façon plus précise l'action des ministères intéressés, compte tenu des crédits qu'il leur attribue.

En ce qui concerne le haut comité de la jeunesse, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on constate qu'il serait souhaitable de pratiquer dans notre pays une politique cohérente de la jeunesse, dont un si grand nombre de problèmes relèvent d'autorités gouvernementales différentes. C'est pourquoi, dès 1955, un décret a créé un haut comité de la jeunesse dont le fonctionnement a été mis au point par un décret du 16 décembre 1956, modifié et complété en 1960. Si le Premier ministre en est le président, c'est le haut commissaire à la jeunesse et aux sports qui en est le secrétaire général, assurant ainsi personnellement la liaison avec son département ministériel.

Le haut comité associe à l'action gouvernementale les organisations de jeunesse les plus représentatives. Il facilite ainsi, d'une part, l'entente et la coordination de celles-ci, mais d'autre part met en contact leur action avec celle des diverses administrations. Enfin, il étudie un certain nombre de problèmes précis et propose au Gouvernement des solutions et des remèdes. Déjà, il a mis au point un certain nombre de modalités d'interventions très variées qui, en dehors de la commission interministérielle de la jeunesse, sont constituées par exemple par les associations de cogestion, les fédérations de clubs et d'équipes de prévention.

En ce qui concerne la commission d'études des problèmes de la vieillesse, la situation dramatique dans laquelle nos anciens se trouvent placés depuis quelques années aurait nécessité depuis longtemps déjà une action coordonnée pour trouver quelques remèdes et quelques atténuations à leur sort. Si la situation de beaucoup de personnes âgées a été compromise de plus en plus, soit en raison de la dégradation monétaire, soit en raison des conditions de travail qu'exige la technique moderne, l'action des pouvoirs publics pour y remédier a été trop dispersée et surtout trop insuffisante.

Ce n'est donc pas sans satisfaction que nous avons appris la création, par un décret en date du 8 avril 1960, de la commission d'étude des problèmes de la vieillesse qui rassemble des personnalités et des experts qui devront déterminer la ligne directrice d'une politique d'ensemble de la vieillesse, tant dans le domaine de l'emploi et des revenus que dans celui des conditions de l'existence.

Cette commission devra, pendant les dix-huit mois qui lui sont impartis pour ce faire, proposer des solutions qu'une étude exhaustive des problèmes de la vieillesse lui aura permis de dégager et le Gouvernement devra, en conséquence, soumettre des projets au Parlement en vue de tirer des conclusions pratiques de ces études.

Le rapport imprimé expose les modalités d'action de la commission et les méthodes de travail qu'elle a adoptées.

Votre rapporteur rappelle combien ce problème prend de l'ampleur non seulement sur le plan individuel de chacun de nos anciens mais aussi sur le plan collectif de la nation en raison de la structure démographique actuelle de celle-ci et il se réfère à ce sujet à l'étude remarquable que notre éminent collègue M. le docteur Debray en a faite devant l'Académie des sciences morales et politiques.

La prise de conscience de ce dramatique problème, le désir manifeste du Gouvernement de lui trouver des solutions solides ne peut que trouver le meilleur écho auprès du Parlement et particulièrement auprès de cette Assemblée.

Je n'en citerai pour preuve que le fait que notre rapporteur général a, dans son très pertinent rapport, mis en exergue ce problème de la vieillesse en soulignant non seulement ses aspects sur le plan moral et social mais également sur le plan économique.

Je me bornerai, quant, à moi, à souhaiter que les travaux de la commission s'achèvent dans les délais prévus pour que de toute urgence les conclusions pratiques de ses travaux fassent l'objet de textes préparés par le Gouvernement et votés par le Parlement dans les meilleurs délais.

Enfin, je citerai quelques organismes de caractère administratif et d'abord la direction de la documentation, à propos de laquelle je demande à l'Assemblée de se reporter non seulement au rapport imprimé que j'ai établi sur les services du Premier ministre, mais également à mon rapport imprimé sur le budget du ministère de l'information dans lequel j'ai essayé de montrer quel pourrait être le rôle essentiel de ce service dans le cadre d'un ministère de l'information conçu suivant l'optique moderne des relations publiques de la nation.

Je citerai également l'école nationale d'administration, à laquelle j'ai consacré dans mon rapport imprimé un assez long commentaire.

J'attire simplement ici l'attention du Gouvernement sur le problème que pose le recrutement des élèves fonctionnaires, mais j'y reviendrai plus longuement l'an prochain lorsque l'on connaîtra les résultats de l'expérience en cours.

Votre rapporteur se félicite de la création auprès de l'École nationale d'administration du centre de formation des fonctionnaires français musulmans, ce centre devant, bien entendu, faciliter la participation des Français musulmans d'Algérie au fonctionnement des services publics ainsi que leur accès dans les cadres fonctionnaires de l'Etat.

En conclusion de cet exposé très général sur l'ensemble des services relevant de l'autorité du Premier ministre, votre rapporteur vous propose au nom de la commission des finances, d'adopter les crédits qui vous sont soumis et dont l'intérêt a été souligné en ce qui concerne particulièrement ceux qui relèvent de la recherche scientifique. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. Nous abordons la discussion des crédits de la section I (Services généraux) :

Section I. — Services généraux.

ETAT G

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.
(Mesures nouvelles.)

« Titre III : + 4.525.871 NF ;

« Titre IV : + 10.120.905 NF. »

ETAT H

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils.
(Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme, 100.050.000 NF ;

« Crédit de paiement, 42.050.000 NF. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme, 1.047.000.000 NF ;

« Crédit de paiement, 525.000.000 NF. »

Sur les crédits relatifs à l'énergie atomique, la parole est à M. Le Roy Ladurie, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Jacques Le Roy Ladurie, rapporteur spécial. En autorisations de programme, le financement des dépenses atomiques pour 1961 s'élève à 2.245 millions de nouveaux francs qui se répartissent ainsi : 1.047 millions de nouveaux francs représentés par une subvention de fonctionnement et d'équipement inscrite au budget des services généraux du Premier ministre, chapitre 62-00 ; 123 millions de nouveaux francs constitués par des prêts du fonds de développement économique et social ; 70 millions de nouveaux francs par des ressources propres du commissariat à l'énergie atomique, et enfin 1.005 millions de nouveaux francs qui sont des crédits transférés du budget des armées au budget du Premier ministre en application du projet de loi de programme relative à certains équipements militaires, actuellement en instance devant le Parlement.

Quant aux crédits de paiement, ils s'élèvent à un total de 1.452 millions de nouveaux francs, en augmentation de 27,3 p. 100 sur ceux de 1960. Ils sont constitués par 792 millions de nouveaux francs de subvention de fonctionnement et d'équipement au budget du Premier ministre, par 58 millions de nouveaux francs de subvention pour la réalisation de l'usine de séparation des isotopes de l'uranium, inscrite au chapitre 62-01 de ce même budget, et enfin par des crédits transférés du budget des armées au budget du Premier ministre, toujours en application du projet de loi de programme relative à certains équipements militaires.

L'importance des crédits d'origine militaire est la caractéristique des autorisations de programme prévues pour 1961, puisqu'ils s'élèvent pour cette seule année à 1.005 millions de nouveaux francs, alors que le total des autorisations de programme ouvertes entre 1955 et 1959 a atteint 809 millions de nouveaux francs. Il faut également comparer ce chiffre au montant des autorisations de programme prévues par le projet de loi de programme relative à certains équipements militaires qui est presque cinq fois plus élevé, puisqu'il atteindra 3.988 millions de nouveaux francs.

Les opérations en cours concernent la rémunération du personnel en place et le financement des dépenses concomitantes à l'activité de ce personnel ainsi que le bon fonctionnement et le perfectionnement des ouvrages et installations déjà réalisés dans les trois domaines de la recherche, de la production, des expérimentations et des essais militaires.

Parmi les principales opérations propres à 1961, citons l'accroissement de la production d'uranium nécessaire à la mise en place des centrales E. D. F. et au fonctionnement du centre de Marcoule ; la poursuite de la réalisation de l'usine de séparation des isotopes de l'uranium de Pierrelatte ; et, parmi les mesures nouvelles, la construction d'une usine d'extraction du plutonium à Cherbourg, la construction d'un prototype à terre de réacteur pour sous-marin à Cadarache ; la construction du réacteur piscine Siloé à Grenoble.

Quant aux 123 millions de prêts qui seront consentis en 1961 par le F. D. E. S., ils permettront de lancer des programmes de 88 millions pour les centrales E. D. F., de 20 millions pour la filière uranium naturel-eau lourde, de 15 millions pour la participation au financement des réacteurs destinés à tester les combustibles.

Telles sont, mesdames, messieurs, les indications chiffrées les plus importantes que votre rapporteur spécial croit devoir

signaler à votre attention. Vous trouverez, si vous le désirez, des renseignements plus détaillés dans mon rapport imprimé.

Permettez-moi maintenant de présenter, au nom de la commission des finances, une brève suggestion au Gouvernement et de répondre schématiquement à quatre questions.

En juillet dernier, des experts ont arrêté définitivement le texte de la « convention O. E. C. E. sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire ». Pour faciliter la tâche des victimes éventuelles, l'exploitant est seul responsable des accidents nucléaires, même dans le cas où la faute incomberait à une autre personne. D'autre part, cette responsabilité est limitée à 15 millions de dollars afin que cet exploitant puisse être entièrement couvert par une police d'assurance.

Dix pays ont déjà signé cette convention, mais la France n'y a pas encore procédé. Elle devrait le faire très rapidement ; la commission insiste vivement auprès du Gouvernement pour qu'il en soit ainsi si l'on ne veut pas porter plus longtemps préjudice, par cette carence, à notre industrie nucléaire. Nous pourrions ensuite compléter le traité par une loi interne, par elle-même incapable de régler les problèmes internationaux. Cela est indispensable, d'une part pour la protection des travailleurs, d'autre part pour la protection de la population — je ne veux pas commenter ces points — ainsi que pour notre commerce extérieur nucléaire, car nos exportations sont certainement freinées par cette absence de ratification.

Mes questions seront brèves.

Les expériences militaires peuvent-elles être considérées comme des dépenses excessives ? Je répons par la négative.

Voici à ce sujet deux précisions.

En ce qui concerne les explosions de Reggane, les dépenses, nettement individualisées, s'élèvent à 430 millions de nouveaux francs ; par ailleurs, le coût total du centre de Marcoule atteint 830 millions. Mais ce centre présente également un intérêt civil.

En effet, en matière atomique, les programmes civil et militaire se développent, en grande partie, sur des domaines communs. Les études nécessaires au progrès de l'un sont utiles à celui de l'autre, tout particulièrement en ce qui concerne la production et l'utilisation du plutonium.

Le plutonium présente un intérêt aussi bien civil que militaire, car il constitue la matière première inévitable de l'énergie atomique qu'il sera indispensable de savoir utiliser pour abaisser le coût du kilowatt-heure nucléaire.

Quant à l'uranium 235, c'est l'autre grande matière première de l'énergie atomique que l'on peut sans doute se procurer à bas prix aujourd'hui dans certains pays étrangers, mais qu'il convient de pouvoir produire directement dans une nation qui cherche à rester libre, en temps de paix comme en temps de guerre.

Deuxième question : la production d'électricité d'origine nucléaire sera-t-elle compétitive dans un avenir relativement proche ? D'après les renseignements que j'ai pu recueillir — et l'Assemblée aimerait sans doute entendre M. le ministre sur ce point — il semble possible d'y répondre par l'affirmative.

Actuellement, le problème n'est soulevé qu'au stade expérimental car des questions se posent encore sur la durée de la vie des centrales et sur les conditions de leur mise en route. Autant de raisons qui justifient la prudence avec laquelle ces centrales sont réalisées.

Certes, il y a eu des retards d'exécution : deux ans pour les réacteurs E. D. F. 1 et E. D. F. 2, à Chinon, retards dus à l'accident arrivé au caisson en acier soudé mis au point par les ingénieurs d'E. D. F. Mais il serait injuste, à notre sens, d'épiloguer sur cet incident.

Il n'en reste pas moins que les centrales nucléaires concurrenceront les centrales classiques dans un avenir assez prochain et produiront finalement de l'énergie à meilleur marché.

Troisième question : l'effort de la France pour la formation de nouvelles générations de scientifiques et d'ingénieurs spécialisés dans l'atome semble-t-il idoine ? Question d'autant plus importante que de tous les investissements, l'investissement de matériel humain — pardonnez-moi cette expression — est certainement le plus rentable. Du moins l'estime-t-on dans les pays industriellement les plus développés comme les Etats-Unis. Là encore l'optimisme semble justifié, car le commissariat à l'énergie atomique a réalisé une formule originale et manifestement efficace, grâce aux liens qui unissent les centres d'études

nucléaires aux universités, à Saclay et à Grenoble par exemple, grâce encore à la promotion interne et aux facilités données aux agents du commissariat à l'énergie atomique suffisamment doués pour devenir agents techniques et ingénieurs.

Quatrième et dernière question, la plus importante : la France qui, comme l'Angleterre, consacre environ 5 p. 100 de son revenu national au secteur nucléaire, en a-t-elle pour son argent ?

Là encore, nous pouvons répondre oui : la France a comblé une grande partie de son retard initial et peut prétendre aujourd'hui à entrer dans le club atomique, grâce au commissariat à l'énergie atomique qui sans doute, comme les gens qui ont réussi, est souvent jaloux et souvent critiqué. Organisme de synthèse et de liaison entre la recherche et l'application, le commissariat fait face aux impératifs civils et militaires qui se posent à notre pays.

Mais, dans ce domaine comme dans d'autres, celui qui n'avance pas recule. Les crédits que vous proposez d'adopter la commission des finances vont permettre de développer encore le commissariat à l'énergie atomique et d'accroître ses moyens, et cela dans des limites raisonnables. C'est pourquoi votre commission des finances vous demande de bien vouloir les adopter. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Privet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour les crédits relatifs à l'énergie atomique. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Jean-Charles Privet, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, je pense que vous êtes tous en possession du rapport de votre commission de la production et des échanges, qui donne toutes précisions justifiant les demandes de crédits concernant le développement de l'énergie atomique dans notre pays en matière d'enseignement, de recherche, de production d'électricité et de protection contre les radiations.

Le projet de budget, qui s'élève à 2.102 millions de nouveaux francs environ, dont 935 affectés aux besoins militaires et 1.240 aux besoins du plan civil, est alimenté en ressources propres, d'une part, par les prêts du fonds de développement économique et social, d'autre part, par le budget des services du Premier ministre.

Les principales réalisations jusqu'à ce jour sont les suivantes :

La production de plutonium par l'usine de Marcoule où fonctionnent trois piles, G 1, G 2 et G 3 et où sont traités les barreaux irradiés.

La pile G 1 donne toute satisfaction ; elle a déjà produit 16 millions de kilowatts-heure depuis 1956.

Les piles G 2 et G 3 sont plus importantes. La première a produit 82 millions de kilowatts-heure depuis 1959 et la seconde 52 millions de kilowatts-heure depuis avril 1960, c'est-à-dire en six mois, ce qui prouve le progrès considérable obtenu par le commissariat à l'énergie atomique dans ce domaine.

La production d'uranium a été de 2.200 tonnes jusqu'au mois d'août 1959, de 1.100 tonne en 1960 et la prévision pour 1961 est de 1.300 tonnes.

Les centres de recherches de Saclay, de Châtillon et de Grenoble fonctionnent sans incident notable. Le centre de Cadarache est en voie de construction. D'autres techniques sont à l'étude : une centrale à eau lourde, dénommée EL 4 en Bretagne, dans les monts d'Arrée, d'une puissance prévue de 80.000 kilowatts-heure ; un réacteur expérimental secondaire sur générateur Rhapsodie utilisant du plutonium. Ce réacteur modèle réduit ne sera pas un élément de production, mais seulement un élément de recherches.

Parallèlement à ces activités du commissariat, l'Electricité de France poursuit la construction de la centrale nucléaire de Chinon — et non de Dijon, comme il a été écrit dans le rapport par suite d'une erreur d'impression — malgré la grosse difficulté qu'a présentée la construction du caisson coiffant le réacteur.

Le groupe E. D. F. 1 sera mis en service fin 1961, c'est-à-dire avec deux années de retard ; sa puissance sera de 70.000 kilowatts-heure. Le groupe E. D. F. 2 sera achevé fin 1962 et aura une puissance de 200.000 kilowatts-heure au lieu de 170.000 prévue précédemment. Le groupe E. D. F. 3, prévu pour 300.000 kilowatts-heure, aura une puissance évaluée entre 325.000 et 400.000 kilowatts-heure mais ne sera mis en service qu'en 1963.

Nous sommes heureux de constater que le retard apporté à la mise en service de l'usine de Chinon a permis de parfaire les

études et que ce sont des groupes beaucoup plus puissants qui vont être mis à la disposition du réseau français.

Notons encore le projet de construction d'une centrale nucléaire à Chooz, dans les Ardennes, en association par moitié avec nos voisins belges. Sa puissance serait de l'ordre de 250.000 kilowatts-heure, et la centrale pourrait être mise en service en 1965.

J'estime, mes chers collègues, que la France ne peut pas ralentir son effort, qui reste toujours comparable à celui de l'Angleterre, c'est-à-dire qu'il correspond à 5 p. 100 de notre revenu national. Les chiffres contenus dans le rapport de la commission de la production et des échanges nous apportent d'ailleurs la preuve que la France a su maintenir et même améliorer sa position parmi les puissances atomiques. J'en profite pour féliciter les ingénieurs et techniciens ainsi que tout le personnel du Commissariat à l'énergie atomique et d'Electricité de France pour l'effort qu'ils ont fourni pour obtenir un tel résultat.

Monsieur le ministre, plusieurs de mes collègues de la commission de la production et des échanges seraient heureux de savoir si vous avez l'intention de procéder dans un avenir assez proche au regroupement de vos services centraux. Vos ingénieurs et techniciens doivent avoir beaucoup de difficultés à poursuivre leurs études, étant donné qu'ils sont obligés de se déplacer fréquemment entre les divers immeubles affectés à vos services dans Paris, ce qui se traduit par une perte de temps et aussi une dépense certainement très importante sans profit pour le Commissariat.

En conséquence, mes chers collègues, votre rapporteur vous demande de réserver un avis favorable au chapitre du projet de loi de finances concernant les crédits destinés au Commissariat à l'énergie atomique. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.)

M. le président. Dans la discussion du budget des services généraux, la parole est à M. Christian Bonnet.

M. Christian Bonnet. Monsieur le ministre, je voudrais seulement reprendre les observations que j'avais été amené à faire en commission des finances et que le rapporteur a bien voulu consigner in fine dans son rapport.

Il est regrettable qu'aucune répartition n'ait été prévue par le comité de coordination de la promotion sociale en faveur de la marine marchande. Les crédits prévus permettent tout juste, d'après les indications qui m'ont été données par vos services, de poursuivre les programmes engagés en 1960. Ces programmes engagés ne couvraient pas les besoins de la marine marchande pour laquelle il semble que l'on confonde formation professionnelle et promotion sociale. Or, la promotion sociale, en matière de marine marchande, couvre tout à la fois le perfectionnement des personnels navigants et des marins et l'accès à des emplois supérieurs à travers, d'une part, l'aide pour les cours qui peuvent être faits et, d'autre part, les salaires de remplacement pour ceux qui sont amenés à les suivre. Il est extrêmement regrettable qu'aucun crédit n'ait été prévu à ce sujet. Cela dit, le rapporteur du budget de la marine marchande va céder la place au député du Morbihan qui va vous faire tenir deux photographies qui vous permettront de vous rendre compte des conditions dans lesquelles ont lieu actuellement des cours d'officiers mécaniciens et dans lesquelles auront lieu demain des cours de patron de pêche à Lorient, qui est le second port de pêche de France.

Les cours d'officiers mécaniciens ont lieu dans une cabane qui relève plutôt d'un bidonville que d'un établissement d'enseignement. Et cependant, les résultats obtenus dans ces cours sont supérieurs à ceux qui ont été constatés dans d'autres établissements qui étaient plus richement dotés.

Il est peut-être, d'ailleurs, très maladroit de ma part de vous donner cette indication car il semblerait que plus on travaille dans des conditions fâcheuses et plus on est incité à obtenir des résultats. (Sourires.)

Mais je veux croire, monsieur le ministre, que vous retiendrez cette observation et serez assez aimable pour veiller à ce que, soit dans le cadre de la répartition du crédit, soit dans le cadre d'un collectif qui pourrait intervenir en 1961, soient prévus des crédits pour la marine marchande, singulièrement les quelque 200.000 nouveaux francs que les services de la place Fontenoy avait décidé d'affecter à la construction d'un bâtiment plus décent, cette somme représentant 50 p. 100 de la

dépense, les collectivités locales étant appelées à couvrir le reste. (Applaudissements au centre gauche.)

M. le président. La parole est à M. Dutheil.

M. Charles Dutheil. Monsieur le ministre, je me permets au nom de mon groupe, d'attirer votre attention sur les graves conséquences économiques, sociales et politiques qu'entraînerait pour le commerce et l'artisanat l'application imprudente de la partie du plan Rueff-Armand dont les conclusions tendent, en fait, à la suppression de la propriété commerciale.

Bien entendu, nous sommes tous d'accord ici pour que cessent les abus auxquels ont donné lieu et donnent lieu les transactions sur les « pas de porte » des immeubles neufs.

D'autre part on voudra bien considérer que le commerce est une fonction nécessaire dans l'économie et que les commerçants ont besoin, comme les autres travailleurs, pour exercer normalement leur profession, d'un minimum de garantie et de sécurité.

Mon intervention a pour but de solliciter le Gouvernement afin qu'il recherche les mesures fiscales et économiques qui permettraient en général une plus grande mobilité des transactions immobilières et, en particulier, aux commerçants locaux d'acquiescer plus facilement les locaux dans lesquels ils exercent leur profession.

Je crois bon d'avancer que de telles mesures seraient plus efficaces, pour aboutir à la fois à la modernisation du commerce et à la diminution du coût de la distribution, que celles envisagées dans le rapport Rueff-Armand.

Il nous appartient de tout faire pour éviter la disparition des petites entreprises familiales du commerce et de l'artisanat.

C'est à cette fin que, compte tenu des recommandations du rapport Rueff-Armand sur le chapitre des conditions d'exploitation du commerce, je vous demande d'accomplir tous vos efforts pour que toutes les modifications envisagées par le Gouvernement soient soumises au Parlement en vertu de l'article 34 de la Constitution, en bref pour que la voie législative soit suivie de préférence à la voie réglementaire.

Enfin, je vous poserai une autre question. Le rapport Rueff-Armand a été pratiquement muet sur ce point. Pourquoi votre Gouvernement, qui est assuré de la stabilité, n'a-t-il entrepris ni l'étude, ni la mise en chantier d'une réforme administrative donnant à votre administration les moyens modernes de gérer une France rajeunie ? (Applaudissements au centre gauche.)

M. le président. La parole est à M. Fanton. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. André Fanton. Monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est également sur la promotion sociale que je désire intervenir.

En effet, M. le rapporteur nous le rappelait il y a quelques instants, le crédit proposé cette année au vote du Parlement est infiniment plus important que celui de l'an dernier, puisqu'il est presque du double.

C'est donc avec satisfaction que nous devrions enregistrer cette augmentation.

En réalité elle n'est, d'après le rapport de M. Nungesser, que de 7 millions de nouveaux francs, puisque 3 millions doivent être affectés à la promotion sociale collective et, de ce fait, transférés en cours d'année au ministère du travail.

Je dis que nous devrions en être satisfaits, car je ne sais pas si l'optique dans laquelle agit le comité de coordination de la promotion sociale depuis un an correspond bien à la volonté du législateur.

Il semble en effet que sa politique soit surtout fondée sur un travail de répartition des crédits votés entre les différents ministères compétents, sans qu'il soit effectivement possible d'en connaître l'utilisation précise.

Sur ce point, d'ailleurs, l'arrêté de répartition des crédits des chapitres qui est intervenu en cours d'année, le 12 juin 1960 exactement, est loin d'enlever toute inquiétude, puisqu'on y voit figurer des chapitres qui sont tout de même quelque peu surprenants en ce qu'ils semblent n'avoir qu'un rapport lointain avec la promotion sociale. On y voit notamment figurer des crédits pour l'achat de matériel, le remboursement de

frais, la construction d'immeubles, ce qui me paraît avoir un rapport tout de même lointain avec la promotion sociale.

J'avais posé à ce sujet une question écrite à M. le secrétaire d'Etat aux finances le 30 juin 1960. Je suis au regret de dire qu'aujourd'hui, 12 novembre, je n'ai toujours pas de réponse à cette question écrite que j'ai dû renouveler.

J'aurais aimé qu'on m'indique quels ont été les critères de la répartition intervenue, car il n'est vraiment pas, à mon sens, très convenable que la répartition ait été faite dans ces conditions.

Il semble que le comité de coordination ait trop tendance à se contenter d'examiner les programmes établis par les ministères compétents et de répartir, proportionnellement à ces programmes, les crédits dont il dispose.

Dans notre esprit, il y a là une méconnaissance totale de la volonté du législateur, car il faut tout de même rappeler que la création du comité de coordination de la promotion sociale est due à l'initiative parlementaire et que ce comité ne figurait pas dans le projet déposé par le Gouvernement.

Pourquoi le Parlement a-t-il voulu instituer ce comité ? Ce n'est pas simplement pour créer un organisme supplémentaire qui serait chargé de répartir les crédits — ce qui est à la portée de n'importe quel service — c'est pour que ce comité donne une impulsion à la promotion sociale et ne se contente pas d'être un répartiteur.

A ce sujet, je voudrais rappeler les paroles que prononçait M. le Premier ministre il y a seulement un mois à Cachan. Il déclarait :

« Il faut souligner enfin les difficultés qu'ont eues et qu'ont encore les administrations et les industries ou les entreprises au niveau de leurs dirigeants à considérer qu'outre la mission dont elles ont la responsabilité directe, elles étaient également investies de la mission de mettre en place et de favoriser les mécanismes qui doivent servir la promotion sociale. En face de toutes ces insuffisances, on a renoncé à réagir, mais il faut continuer, et, comme nous ne sommes pas à une époque révolutionnaire, c'est un effort constant et le refus de se plier à l'orthodoxie qui permettront de développer, dans le cadre de ce qui existe, la promotion sociale. »

C'est pourquoi je souhaiterais que, dans l'avenir, ce comité de coordination de la promotion sociale prenne conscience d'abord de son importance et ensuite joue le rôle d'impulsion qui doit être le sien. Impulsion d'abord pour contraindre notamment les administrations compétentes à développer leurs efforts dans ce domaine, lorsque la bonne volonté est insuffisante mais impulsion surtout — et je voudrais insister sur ce point — pour conduire à un développement important de la formule du « plein temps ».

Chacun sait, en effet, que la difficulté d'aboutir à une promotion rapide tient à la difficulté qu'ont les candidats de concilier la nécessité dans laquelle ils se trouvent de continuer à travailler pour vivre et subvenir aux besoins de leur famille et la poursuite d'études qui, à quelque échelon que l'on soit, sont toujours malaisées lorsqu'on travaille toute la journée.

C'est dans cette optique qu'il faut, à mon sens, que soit développé au maximum le nombre des bourses-indemnités attribuées.

Or, je dois dire que le rapport déposé par notre collègue, M. Nungesser n'est pas très encourageant à cet égard, puisqu'on y peut lire :

« En 1960, les crédits nécessaires à l'attribution de trente-cinq indemnités compensatrices de salaires pour les élèves du Conservatoire national des arts et métiers figuraient au budget de l'éducation nationale. Ce chiffre est à inclure dans la centaine de bourses-indemnités prévues pour l'ensemble des élèves à « plein-temps » de la promotion supérieure du travail. »

Monsieur le ministre, mes chers collègues, ce n'est vraiment pas suffisant. A mon sens, il faut faire un effort considérable dans ce domaine.

Enfin, et pour en terminer avec ces explications sur la promotion sociale, je dois regretter l'absence totale d'information qui entoure cet effort. En effet, personne ne sait où il faut s'adresser ni comment il faut procéder pour bénéficier des dispositions de la loi du 31 juillet 1959.

Je voudrais que le comité de coordination de la promotion sociale puisse attirer l'attention des divers ministères compé-

tents sur les possibilités offertes dans le domaine de la promotion sociale. Je me suis laissé dire que, du ministère de l'éducation nationale au ministère du travail, les services dits « compétents » étaient, en général, absolument incapables de donner des précisions sur les démarches à faire à ceux qui voulaient en bénéficier, et cet état de choses est extrêmement regrettable.

Certes, une brochure vient d'être publiée, mais on peut dire qu'elle est tout de même un peu sommaire et consiste surtout en une énumération de ce qui existe, plutôt qu'en un guide pour celui qui veut bénéficier des mesures prises le 31 juillet 1959.

Il faudrait donc qu'un effort fût fait par les administrations et que, notamment, celles-ci n'hésitent pas à orienter les candidats vers ce comité de coordination de la promotion sociale.

Il semble — je regrette de le dire — que des administrations trop jalouses de leurs prérogatives refusent d'aiguiller les candidats vers ce comité, de crainte que celui-ci ne les aiguille vers un autre ministère et que, de ce fait, le programme présenté par le ministère n'ait plus la même importance. On assiste malheureusement, jusqu'à maintenant, à une sorte de lutte entre les diverses administrations pour obtenir le maximum du crédit de deux milliards de nouveaux francs qui sera consacré l'année prochaine à la promotion sociale.

Enfin, une information est nécessaire aussi bien dans le milieu familial que dans le milieu du travail. Sur ce point, je souhaiterais que la radio, la télévision, et même au besoin la presse fassent de temps en temps, dans la mesure du possible, des émissions et des articles tendant à montrer ce qu'est la promotion sociale et à préciser les possibilités offertes à ceux qui peuvent en bénéficier. Il s'agit d'abord et surtout d'éveiller l'intérêt du public, afin que tous ceux qui peuvent bénéficier des facilités accordées par la loi du 31 juillet 1959 puissent en user, et qu'il y ait ainsi la meilleure sélection possible.

En conclusion, je souhaite que le comité de coordination de la promotion sociale — dont je rappelle qu'il a été créé pour cela — reprenne le rôle d'impulsion qui aurait dû être le sien et cesse de n'être qu'un répartiteur de crédits.

Je voudrais que le comité de coordination de la promotion sociale soit vraiment le moteur de la promotion sociale et non pas seulement un rouage, le dernier, et qu'enfin sa politique consiste d'abord et avant tout en un développement de la part qui est accordée aux bourses à plein temps, de façon que la promotion sociale mérite vraiment son nom et ne soit pas simplement un moyen pour chaque ministère d'obtenir un petit supplément de crédits. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. le président. La parole est à M. René Schmitt. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. René Schmitt. Mesdames, messieurs, je veux profiter de la discussion de ce budget pour rendre hommage aux différents ministres qui, depuis 1957, m'ont aidé dans mes efforts pour faire inscrire dans les prévisions du plan d'abord, du budget ensuite, les sommes nécessaires à la création d'une activité atomique pour le Nord de la Manche, et notamment pour le Cotentin.

Je veux adresser l'expression de ma très vive gratitude notamment à M. Guille, à vous-même, monsieur le ministre, et à M. le ministre des armées, qui m'avez toujours réservé un accueil compréhensif.

Je me bornerai à formuler deux observations.

Ainsi que vient de le rappeler M. Le Roy Ladurie, rapporteur, la décision a été prise il y a quelques mois de construire une usine d'extraction du plutonium dans l'extrême pointe du Cotentin, dans la lande de la Hague. Ma première question est donc la suivante : Est-il exact, monsieur le ministre, que vous ayez décidé de commencer la construction de cette usine vers l'automne 1961 ? Combien de temps, selon vous, durera la construction de cette usine ? Une réponse me serait agréable pour organiser les problèmes de main-d'œuvre et de construction de logements à cet effet.

Deuxième observation : je vous demande que rien ne soit entrepris, au point de vue architectural, avant que les autorités départementales ne soient saisies, afin de préserver le site de la région, qui est l'un des plus beaux de l'Ouest de la France.

M. Jacques Le Roy Ladurie, rapporteur spécial. Très bien !

M. René Schmitt. Nous ne sommes naturellement pas opposés, bien au contraire, à la construction de cette usine que nous avons souhaitée et demandée depuis trois ans, et qui doit apporter un regain d'activité dans un pays particulièrement déshérité, mais il serait navrant que l'on ne trouvât point le moyen, en la circonstance, d'harmoniser heureusement la science et la nature. (Applaudissements.)

M. Jacques Le Roy Ladurie, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès de M. le Premier ministre.

M. Pierre Guillaumat, ministre délégué auprès de M. le Premier ministre. Je remercie tout d'abord M. Nungesser d'avoir présenté aussi clairement qu'il l'a fait le « puzzle » assez compliqué des services du Premier ministre.

Comme lui, j'estime qu'il faut reporter les observations et les critiques relatives à la coordination de la recherche scientifique et technique au débat qui aura lieu dans cette Assemblée au sujet du projet de loi de programme sur le fonds national de la recherche scientifique.

Je remercie par avance cette Assemblée de voter dès aujourd'hui les premiers crédits proposés pour 1961 en faveur de ces actions concertées qui ont été préconisées, comme l'a rappelé M. le rapporteur, par le conseil supérieur de la recherche scientifique et technique que présidait M. Longchambon et qui ont été ensuite proposées de nouveau à votre Assemblée lors de la création même du fonds national de la recherche scientifique par mon collègue M. le ministre d'État Jacquinet.

J'espère qu'elles aboutiront, dans les prochaines années, dans certains domaines passionnants où des études sont indispensables, à de nouveaux progrès de la science et de la technique françaises.

Je tiens à assurer MM. Fanton et Christian Bonnet que le Premier ministre se préoccupe personnellement du problème du comité de la promotion sociale. Il y a longtemps, vous le savez, qu'il avait étudié la question. Le Gouvernement est tout-à-fait d'accord avec M. Fanton, notamment lorsqu'il souhaite un rôle accru de ce comité.

Le Premier ministre et le Gouvernement l'ont d'ailleurs montré, puisque, ainsi que le soulignait M. Nungesser, les crédits de ce comité sont augmentés de 70 p. 100 de 1960 à 1961.

Ces crédits ne représentent pas l'ensemble de ceux qui concernent la promotion sociale et je suis certain que l'action du Premier ministre et de ses services, comme le développement de l'activité du comité, permettront de définir, d'abord, et de faire pénétrer ensuite, dans les différentes administrations — qui n'y sont pas réticentes, je vous l'assure — la doctrine dégagée par le Premier ministre et le Gouvernement pour satisfaire à la politique qu'a souhaitée cette Assemblée en créant ce comité.

Les crédits inscrits au budget du Premier ministre représentent simplement, ai-je dit, une partie des crédits de promotion sociale. Ils sont, bien entendu, insuffisants, pour toutes les possibilités qui se présentent à l'esprit ; ils sont donc prévus pour les actions qui justifient une procédure exceptionnelle, c'est-à-dire les actions qui présentent un caractère expérimental, celles qui exigent un certain affranchissement par rapport aux formules administratives habituelles et celles qui apportent une modification profonde de l'organisation ou des méthodes.

Je suis bien d'accord M. Fanton : ce comité devra davantage expliquer ce qui est fait. Il est déjà informé annuellement, par son secrétariat général, de l'ensemble des crédits qui sont affectés, dans chaque ministère, à la promotion sociale et de l'emploi qui en est fait.

M. Christian Bonnet a dit lui-même avec humour qu'on pouvait faire du bon travail dans de mauvaises installations. Le Premier ministre se rend bien compte que c'est le cas dans ces installations de Lorient, dont M. Bonnet vient de me communiquer les photographies. Nous espérons que, s'agissant du crédit de 200.000 nouveaux francs qui a été prévu au budget de la marine marchande pour la reconstruction du centre François-Toussier à Lorient, un crédit supplémentaire pour l'exercice 1961 permettra

d'en assurer le financement. M. Christian Bonnet peut être certain en tout cas que c'est là l'une des préoccupations principales de M. Debré dans ce domaine.

M. Dutheil a présenté quelques observations à propos du rapport Rucif-Armand. J'avais déjà eu l'occasion de m'expliquer à ce sujet, au nom du Premier ministre, en répondant à une question orale de M. Durbet. Je répète que ce rapport ne constitue pas un projet gouvernemental. Il s'agit simplement d'éléments de travail qui sont examinés par le Gouvernement et qui, lorsqu'il s'agira de modifications législatives, seront soumis au vote du Parlement.

Quant à la réforme administrative, je crois, en effet, qu'il est bon d'en dire quelques mots à l'occasion de l'examen des budgets. Il appartient à chaque ministre de poursuivre un effort continu pour réaliser des réformes dans le département dont il a la charge. C'est ce que font d'ailleurs mes collègues.

Cependant, parallèlement à l'examen de revision, qui est particulièrement poussé par les services du budget en ce qui concerne certains ministères, nous avons demandé au comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics d'examiner certaines caractéristiques de réformes possibles dans l'administration, dont nous espérons tirer les fruits au fur et à mesure que nous parviendront les rapports de ce comité.

En ce qui concerne le commissariat à l'énergie atomique, après les rapports très circonstanciés de MM. Le Roy Ladurie et Privet, je me bornerai à donner quelques informations complémentaires sur les perspectives qu'on peut attendre du kilowatt-heure nucléaire.

Il est fort probable que le kilowatt-heure nucléaire deviendra, dans quelques années, aussi bon marché, dans certaines conditions, que le kilowatt-heure classique.

Toutefois, depuis trois ou quatre ans, le développement des sources d'énergie classiques, peut-être en raison de cette menace de l'énergie atomique, augmente les ressources dont nous pouvons disposer et abaisse, dans beaucoup de cas, leur prix de revient.

Qu'il s'agisse du gaz et du pétrole aux progrès particulièrement spectaculaires, ou du charbon — et l'on connaît le succès de l'effort de modernisation et d'augmentation de la production de nos houillères — il est certain que nous sommes loin — du moins ne nous en sommes-nous pas rapprochés — de cette pénurie d'énergie sur laquelle certaines personnalités attireraient l'attention de l'Europe, il y a trois ou quatre ans. Mais nous savons qu'un jour viendra où le kilowatt-heure nucléaire sera utilisé non pas en remplacement des autres sources d'énergie classiques, mais concurremment avec elles.

En ce qui concerne la production de plutonium, et comme l'ont rappelé MM. Privet et Le Roy Ladurie, la France s'y est engagée, à Marcoule, parallèlement à la production d'électricité nucléaire, dans des réacteurs modérés au graphite : ce sont les piles G-1, G-2 et G-3.

Et puisque, sans doute à la suite de mauvaises informations, l'on prétend de temps en temps que ces piles ne marchent pas, je tiens à souligner que depuis leur raccordement au réseau l'ensemble a produit 151 millions de kilowatts-heure électriques. Tel était le résultat obtenu à la date du 17 octobre dernier.

Electricité de France prendra le relais de ces productions à Chinon. Il est certain qu'une fois mises en service, les piles d'Electricité de France seront un peu plus perfectionnées et plus étudiées qu'il avait été initialement prévu, puisque la première pile est en retard de deux ans. Pour le commissariat à l'énergie atomique, ce retard paraît plus gênant que bénéfique, car lorsqu'un instrument fonctionne, on tire de ses propres incidents plus d'enseignements que des études pratiques et théoriques que l'on peut effectuer avant qu'il fonctionne.

La production de plutonium qu'auraient pu nous donner ces piles n'aurait d'ailleurs pas été négligeable si nous avions traité les barreaux dans l'usine de Cherbourg sur laquelle M. Schmitt, que je remercie de son intervention, nous a posé quelques questions.

Nous avons bien l'intention de construire à la pointe Nord-Ouest du Cotentin, une usine qui aurait un objet similaire, sinon identique, à celui de l'usine de Marcoule. Si les crédits nécessaires nous sont accordés par le Parlement, par le vote tant de la loi de finances que du projet de loi de programme militaire, la construction de cette usine pourra être entreprise fin 1961.

Il faudra, pour ce faire, que les terrains soient disponibles en mai ou juin. Le délai de construction serait de l'ordre de quatre ans. Je peux assurer à M. Schmitt qu'une fois les crédits votés, la décision sera prise et l'exécution sera poussée avec toute l'activité nécessaire en liaison avec les autorités et les personnalités du département, notamment en ce qui concerne l'architecture et la conservation de ce site assez remarquable que nous désirons ne pas abîmer.

M. Privet a bien voulu nous poser une question sur le regroupement de nos services centraux de Paris, dont les besoins étaient apparents depuis plusieurs années. Un nouveau siège a été prévu, qui regroupera tous les services centraux actuellement disséminés dans huit immeubles de la capitale.

M. Le Roy Ladurie nous a posé une question particulière, à propos de la signature par la France de la convention de l'O. E. C. E., sur la responsabilité civile en cas d'accident nucléaire. Le ministre des affaires étrangères a récemment signé cette convention et le Gouvernement préparera la loi interne complémentaire nécessaire. (Applaudissements.)

M. le président. Sur le titre III de l'état G, je suis saisi de deux amendements, l'un de la commission des finances, n° 55, l'autre de MM. Cance et Lolive, n° 23 rectifié, tendant à réduire le crédit de 189.312 nouveaux francs.

Cette réduction a déjà été acceptée par le Gouvernement à propos de ministères précédents.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La réduction de crédit proposée par les amendements est adoptée.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état G concernant les services du Premier ministre (section I, services généraux), au nouveau chiffre de 4.336.359 nouveaux francs.

(Le titre III de l'état G, mis aux voix avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole sur le titre IV ?...

Je mets aux voix le titre IV de l'état G concernant les services du Premier ministre (section I, services généraux), au chiffre de 10.120.905 nouveaux francs.

(Le titre IV de l'état G, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole sur le titre V ?...

Je mets aux voix, pour le titre V de l'état H concernant les services du Premier ministre : I. Services généraux, l'autorisation de programme au chiffre de 100.050.000 NF.

(L'autorisation de programme, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état H concernant les services du Premier ministre : I. Services généraux, le crédit de paiement au chiffre de 42.050.000 NF.

(Le crédit de paiement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole sur le titre VI ?...

Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état H concernant les services du Premier ministre : I. Services généraux, l'autorisation de programme au chiffre de 1.047.000.000 NF.

(L'autorisation de programme, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état H concernant les services du Premier ministre : I. Services généraux, le crédit de paiement au chiffre de 525.000.000 NF.

(Le crédit de paiement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits de la section I (services généraux).

Nous abordons maintenant la discussion des crédits de la section III (Journaux officiels).

Section III. — Journaux officiels.

ETAT G

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.

(Mesures nouvelles.)

« TITRE III. + 329.000 NF. »

ETAT H

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils.

(Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme, 500.000 NF ;

« Crédit de paiement, 250.000 NF. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état G concernant les services du Premier ministre (Section III. Journaux officiels), au chiffre de 329.000 NF.

(Le titre III de l'état G, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole sur le titre V ?...

Je mets aux voix, pour le titre V de l'état H concernant les services du Premier ministre (III : Journaux officiels), l'autorisation de programme au chiffre de 500.000 nouveaux francs.

(L'autorisation de programme, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état H concernant les services du Premier ministre (III : Journaux officiels), le crédit de paiement au chiffre de 250.000 nouveaux francs.

(Le crédit de paiement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen de la section III (Journaux officiels).

Nous abordons maintenant la discussion des crédits de la section V (état-major de la défense nationale).

Section V. — Etat-major de la défense nationale.

ETAT G

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.

(Mesures nouvelles.)

« Titre III : + 6.336.433 nouveaux francs. »

ETAT H

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils.

(Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme, 1.710.000 nouveaux francs ;

« Crédits de paiement, 1 million de nouveaux francs. »

M. Nungesser, rapporteur spécial, ayant présenté son rapport d'ensemble au début de la discussion du budget des services de M. le Premier ministre, je donne la parole à M. Halbout, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale.

M. Emile Halbout, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, au début de la présente séance, M. Nungesser vous a cité des chiffres. Ces chiffres figurent également dans mon rapport écrit. Je me bornerai donc à résumer les conclusions de votre commission de la défense nationale saisie pour avis.

L'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense nationale a institué le commandement unique en tous temps et sur toutes les questions relatives à la défense.

C'est M. le Premier ministre qui assure, en matière de défense, la coordination de l'activité de l'ensemble des départements ministériels. A ses côtés se trouvent l'état-major de la défense nationale dont les crédits sont examinés en ce moment et le comité d'action scientifique de la défense dont le développement et les travaux sont à l'origine de la loi de programme qui a été votée en première lecture.

Le fascicule V de ce budget comporte, en particulier, un important crédit de 5.500.000 nouveaux francs pour la sécurité extérieure de la Communauté.

Votre commission de la défense nationale estime très légitime ce crédit ainsi que ceux des fascicules VI et VII auxquels sont subordonnés certains moyens de défense de l'Etat contre la subversion.

Cependant, dans l'état présent de la situation internationale, elle est en droit de se demander si ces crédits ne sont pas dès maintenant très insuffisants. Pourquoi ?

Tel grand pays consacre à ces mêmes activités des sommes qui sont peut-être cent fois supérieures.

Des études ont été faites pour calculer ce que représentait ce pays tout l'éventail d'agents disséminés à travers le monde avec les missions les plus diverses, dans lesquelles l'objectif militaire est soigneusement caché sous des apparences économiques, scientifiques, humanitaires.

Un écrivain de talent, dont l'appartenance politique ne ressortit pas à l'actuelle majorité de M. le Premier ministre, Suzanne Labin, a écrit à ce sujet un livre au titre évocateur « Il est moins cinq ».

Il importe de savoir si un peuple qui tient à la liberté, saura répondre au défi de pénétration qui menace ses organismes vitaux.

Il faut pouvoir défendre aussi sur ce plan les jeunes peuples qui continuent de nous faire confiance. L'expression « frontières extérieures de la Communauté », qui figure dans le rapport, garde un sens profond, tandis que, par soi-même, chacun de ces peuples défendra son front intérieur contre la subversion.

Ces responsabilités sont donc directement celles de M. le Premier ministre.

Votre commission de la défense nationale et des forces armées sait qu'elle peut compter sur la volonté de celui qui entend les assumer. C'est pourquoi elle vous demande de voter les crédits proposés dans les fascicules V, VI et VII de ses services.

D'autres responsabilités incombent également à M. le Premier ministre, tout ce qui concerne la défense dans la préparation des budgets civils.

Ce sera la deuxième partie de mon exposé.

En ce domaine, la tâche de M. le Premier ministre consiste tout d'abord dans la préparation de directives particulières aux ministères ayant des responsabilités de défense. Cette tâche a bien été remplie en juin et juillet 1960 par l'envoi de nouvelles directives très détaillées, assorties de leurs incidences financières. Il est regrettable que, par avance, comme c'était son devoir, chaque ministre n'ait pas eu la moindre initiative en des matières qui étaient spécialement de son ressort.

Il n'a pu être question par conséquent d'examiner des plans et d'arrêter un programme d'ensemble et encore moins de traduire ce programme en prévisions budgétaires échelonnées.

M. le Premier ministre a fait connaître à la commission de la défense nationale qu'il avait demandé à M. le ministre des finances, dès le mois de mars 1960, une provision de principe au titre de la défense civile, dans le cadre des travaux préparatoires engagés pour le budget de 1961.

Or les crédits inscrits pour 1961 au budget finances-charges communes à cet effet sont les suivants :

Autorisations de programmes, 6 millions de nouveaux francs ; crédits de paiement, 2 millions de nouveaux francs.

Cette absence de plan, de programme substantiel, cette indétermination qui n'est pas le fait de M. le Premier ministre, pose néanmoins le problème de la coordination de l'exécutif dans une matière grave.

Il appartiendra à M. le Premier ministre d'en tirer des conclusions, avant le débat budgétaire de 1962, et cela sur de nombreux points.

Notre collègue M. Bégué, lui aussi rapporteur de la commission de la défense nationale, spécialement en ce qui concerne les investissements civils, n'a pas la possibilité aujourd'hui de développer son rapport. Je noterai simplement les têtes de chapitres de son texte : le stockage des produits nécessaires au ravitaillement et à la santé des populations, l'aménagement des industries en temps de guerre et leurs possibilités de repliement dès le temps de paix, la protection des transports maritimes et terrestres sur les lignes vitales de communications, la politique économique à l'égard des pays tiers pour notre approvisionnement en cas de conflit.

Toutes ces questions ont été traitées ou le seront un jour par M. Bégué.

Pour ma part, résumant mon rapport écrit, je traiterai surtout de ce qui a trait aux personnes et, en premier lieu, à la défense civile.

Ce vocable, comme l'a rappelé dans la séance du 3 novembre M. le ministre de l'intérieur, couvre des réalités différentes, en premier lieu une action liée à de possibles événements internationaux et qui est une part de l'effort de défense.

C'est pourquoi votre commission de la défense nationale se doit d'examiner ce qui devrait être fait.

Les crédits sont inscrits au budget finances-charges communes. Un plan de répartition entre divers ministères devra être établi pour 1962 car, en 1961, les 2 millions de nouveaux francs de crédits de paiement seront utilisés par le seul ministère de l'intérieur, notamment en vue de permettre une accentuation réelle des efforts déjà réalisés en matière d'alerte à la radioactivité.

A la demande de M. le Premier ministre, le ministre de la santé a affecté cette année 20 millions de francs anciens à la lutte contre les calamités publiques, et le ministre des travaux publics 30 millions d'anciens francs au parc de matériel de réparation des brèches routières. Il semble que, pour le budget de 1962, de tels crédits devraient être inscrits eux aussi au budget finances-charges communes et augmentés, dans leur ensemble, d'une façon considérable.

Votre commission de la défense nationale estime qu'un programme avec des crédits importants affectés à la défense civile devrait être présenté dès que possible. C'est d'autant plus urgent qu'elle a examiné récemment et accepté de voter, à la majorité, la loi-programme relative à certains équipements militaires. Il n'est pas possible d'affecter des sommes considérables à une « force de dissuasion » si, en contrepartie et en même temps, on n'assure pas une protection de la population civile.

Comme l'a indiqué M. Junot, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, examinant le budget de l'intérieur — je ne reviendrai pas sur son rapport — la France est le pays d'Europe occidentale dans lequel l'effort pour la défense civile est le moindre.

Les Scandinaves viennent en tête, avec 700 francs anciens par habitant en Suède. Au Danemark, la défense civile est la quatrième arme de la défense nationale : des abris combinés, dans plusieurs villes, garages souterrains, sous les espaces verts entourant des immeubles neufs, permettent de parer à toute éventualité. De multiples exemples en divers pays pourraient être cités.

Mais la défense civile est liée à un deuxième problème qui est également à résoudre, c'est l'aménagement « industriel » du territoire au service de l'homme et de la défense.

L'ordonnance du 7 janvier 1959 dispose en son article 18 que « le ministre chargé des affaires économiques oriente aux

fins de la défense l'action des ministres responsables de la production, de la réunion et de l'utilisation des diverses catégories de ressources ainsi que de l'aménagement industriel du territoire ».

Cet aménagement industriel du territoire requiert le départ urgent de certaines branches d'industries des zones à forte densité de population ; il doit aussi assurer la dispersion d'une partie des usines fabriquant des produits indispensables à la santé publique et à la survie. Aussi ce n'est pas sans appréhension que l'on constate en particulier le maintien d'une centralisation excessive dans la région parisienne des fabriques de produits pharmaceutiques. Il faudrait que le ministre responsable ait autorité pour obtenir la réinstallation de certains laboratoires de fabrications dans des régions éloignées.

Cette décentralisation des moyens physiques de la défense n'est pas nécessairement rentable sur le plan économique. Aussi votre rapporteur pense que des crédits spéciaux et des avantages, d'une part, joints à des mesures coercitives d'interdiction d'extension dans les zones très peuplées, d'autre part, devraient assurer cette sécurité dans la dispersion de produits irremplaçables.

Et si l'on ne veut pas inscrire de crédits spéciaux, pourquoi ne réserverait-on pas certaines commandes de l'armée ou de ministères civils, à prix égal bien entendu, à ceux des industriels qui auraient accepté de se décentraliser ?

Tout un effort avait été fait à ce sujet en 1938-1939. Les conditions de la défense civile ont changé. Mais l'urgence au titre de la défense ne fait que renforcer la nécessité absolue de la décentralisation pour l'équilibre humain du pays.

Car il ne faudrait pas qu'il y ait méprise du fait que l'ordonnance du 7 janvier 1959 fait référence à un aménagement « industriel » dont la responsabilité incombe au ministère des affaires économiques.

Et il y aurait méprise, et méprise grave, si l'aspect industriel, purement économique, n'était pas subordonné à l'humain.

L'aménagement du territoire, qui est une des responsabilités propres de M. le ministre de la construction, est avant tout un problème humain.

L'aménagement du territoire a prévu le développement des villes secondaires, 100 villes, a confirmé M. Sudreau dans le débat budgétaire. C'est sans doute une nécessité pour décongestionner la région parisienne. Mais n'oublions pas que la défense civile tient dans la solution de bien des problèmes, mais deux sont primordiaux : celui des abris — or il n'y a pas de crédits prévus — et celui de la dispersion possible d'une population alertée à temps.

Il importe donc, non seulement de développer les centres secondaires, mais aussi de maintenir un habitat rural, c'est-à-dire des milliers de zones d'accueil. M. le Premier ministre, lors de la discussion des lois agricoles, cet été, rappelait très justement que l'exode agricole ne devait pas s'accompagner d'un exode rural. Mais il est grand temps d'implanter dans des centres ruraux des activités industrielles ou semi-industrielles qui maintiendront la population.

Sur ce point la France est plus en danger que d'autres pays de l'Europe occidentale. Nos voisins ont, peut-être, plus que nous, des villes importantes, ils ont plus de villes de 600.000 habitants et au-dessus ; mais ils ont aussi une densité de population en campagne sensiblement plus forte qui les met plus à l'abri que nous-mêmes.

Enfin, la sauvegarde des populations présente un autre aspect qui est la défense de leur moral.

Dans son rapport au nom de la commission de la défense nationale sur les crédits des services communs des armées, M. Vollquin a noté l'insuffisance des dotations sur le plan de l'information, du cinéma, etc. C'est en effet une responsabilité de M. le ministre des armées de diriger et d'animer l'action psychologique dans les secteurs où les armées sont engagées.

Je ne reviendrai sur cette question que pour marquer avec plus d'insistance que c'est une responsabilité essentielle de ministères civils, et au premier chef de M. le Premier ministre.

Dans ce climat d'incertitude, de critique, de méfiance, voire de défaitisme qui risque de se répandre, le contact doit être réel entre le peuple et le pouvoir exécutif, non seulement à l'échelon le plus élevé, celui du chef de l'Etat — ce qui ne peut

se faire que dans des circonstances exceptionnelles — mais aussi à la diligence de M. le Premier ministre, de M. le ministre de l'information et de personnes qualifiées, à des échelons plus modestes.

Comment défendre une population sans lui faire connaître les dangers qu'elle court et sans lui indiquer les moyens de réagir au lieu de se laisser abattre ?

Pourquoi la propagande n'est-elle pas, sinon bien faite, du moins bien coordonnée si ce n'est dans les régimes totalitaires ? Et pourquoi les régimes démocratiques laissent-ils si facilement apercevoir leur moral, base essentielle de toute défense, par une propagande qui dispose de plus de moyens, à l'extérieur et à l'intérieur, que les Etats démocratiques eux-mêmes ?

Si le vocable « guerre froide » a pu être employé, c'est qu'il y a un combat, et donc nécessité de défense.

Si des guerres sont parfois perdues, non sur le terrain, mais par l'effondrement du moral de l'arrière, ne pensez-vous pas qu'un redressement s'impose dans certains cas, comme en 1917 par exemple ?

Sans se référer à des événements aussi graves, votre commission de la défense nationale a été au regret de constater dans de précédents rapports et dans celui-ci une certaine carence des ministères civils.

Pour terminer l'exposé de cet avis de la commission de la défense nationale sur les crédits des ministères civils affectés à la défense, je rappelle que j'ai déposé, le 12 mai 1959, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à susciter un service national civil. M. le Premier ministre avait bien voulu, à l'époque, dans le débat sur l'Algérie qui suivit à l'Assemblée nationale, dire combien cette proposition recueillait dans le principe son approbation.

Comment se fait-il qu'après plus d'un an aucune réalisation importante n'ait pu aboutir ?

Il fallait tout d'abord se mettre d'accord sur le but à atteindre, qui est urgent, en utilisant la diversité des moyens que j'avais notés dans cette proposition de résolution.

Du point de vue militaire, la recherche des responsables auxquels M. le Premier ministre avait confié cette étude a été certainement guidée par la préoccupation relativement lointaine de l'utilisation, à partir de 1965, du nombre élevé des jeunes recrutés du contingent.

C'est une tout autre préoccupation, c'est une tout autre question, mais elle n'est pas encore actuelle, bien au contraire, alors que la situation réclame immédiatement un service civil.

Il semble que les ministères civils aient vu uniquement sous ce vocable « service civil » la nécessité de nommer en Algérie un plus grand nombre de fonctionnaires.

C'est aussi une question urgente à la solution de laquelle, d'ailleurs, les ministères ne se sont pas dérobés. Mais point n'est besoin, pour cela, de créer un cycle nouveau ; il suffit de prévoir une rotation suffisante des effectifs métropolitains, de telle sorte qu'à un certain âge et pour un certain temps, un stage sur le sol d'Afrique du Nord puisse être demandé.

Le service civil, tel que je l'ai préconisé dans ma proposition de résolution n° 100, n'est pas l'équivalent d'un service militaire. Il fait d'ailleurs appel à des jeunes qui ont au préalable satisfait à leurs obligations militaires.

Le service civil n'a pas non plus pour but de créer de nouveaux fonctionnaires.

Mais, à toute grande calamité civile — le sous-développement en est une, et aussi les conséquences des événements d'Algérie — il faut essayer de remédier. Elle devrait être la mission d'un corps de volontaires, dans toutes les spécialités civiles, des jeunes qui, pendant deux, trois ou cinq ans, accepteraient de servir, des jeunes gens qui constitueraient des « unités civiles d'intervention pour le respect de la liberté de l'homme ».

Ce n'est pas trop demander à la France que d'imaginer et de susciter une solution nouvelle, révolutionnaire, à une situation qui ne l'est pas moins et dont les aspects humains sont dramatiques. La défense est une. Le pays aura gagné le jour où, dépassant la conception d'une défense surtout passive, il aura pris réellement l'offensive, pas seulement avec des capitaux, mais avec des hommes pour une action désintéressée au service des hommes. (Applaudissements.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état G concernant les services du Premier ministre (Section V. — Etat-major général de la défense nationale), au chiffre de 6.336.433 nouveaux francs.

(Le titre III de l'état G, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole sur le titre V ?...

Je mets aux voix, pour le titre V de l'état H concernant les services du Premier ministre : V. — Etat-major général de la défense nationale, l'autorisation de programme au chiffre de 1.710.000 NF.

(L'autorisation de programme, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état H concernant les services du Premier ministre : V. — Etat-major général de la défense nationale, le crédit de paiement au chiffre de 1.000.000 de nouveaux francs.

(Le crédit de paiement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Nous arrivons à la section VI :

Section VI. — Service de la documentation extérieure et de contre-espionnage.

ETAT G

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.

(Mesures nouvelles.)

« Titre III : + 253.816 NF. »

ETAT H

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils.

(Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme ;

« Crédits de paiement. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état G concernant les services du Premier ministre (Section VI. Service de documentation extérieure et de contre-espionnage), au chiffre de 253.816 NF.

(Le titre III de l'état G, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le libellé du titre V de l'état H relatif à la section VI (Service de documentation extérieure et de contre-espionnage).

(Le libellé du titre V, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Nous passons à la section VII.

Section VII. — Groupement des contrôles radioélectriques.

ETAT G

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.

(Mesures nouvelles.)

« Titre III : + 355.522 NF. »

ETAT H

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils.

(Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme, 900.000 NF ;

« Crédit de paiement, 450.000 NF. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état G concernant les services du Premier ministre (Section VII. — Groupement des contrôles radioélectriques), au chiffre de 355.522 NF.

(Le titre III de l'état G, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état H concernant les services du Premier ministre : VII. Groupement des contrôles radioélectriques, l'autorisation de programme au chiffre de 900.000 NF.

(L'autorisation de programme, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état H concernant les services du Premier ministre : VII. Groupement des contrôles radioélectriques, le crédit de paiement au chiffre de 450.000 NF.

(Le crédit de paiement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Nous abordons la section XI.

Section XI. — Conseil économique et social.

ETAT G

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.

(Mesures nouvelles.)

« Titre II : — 698.700 NF. »

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédit proposée pour le titre III de l'état G concernant les services du Premier ministre (Section XI. — Conseil économique et social), au chiffre de 698.700 NF.

(La réduction de crédit proposée pour le titre III de l'état G, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Nous arrivons maintenant au budget du secrétariat général pour les affaires algériennes et au budget des services civils de l'Algérie.

Les inscriptions dans le débat devaient être communiquées à la présidence avant seize heures pour permettre l'organisation de la discussion.

Je vais donc suspendre la séance pour que l'on puisse procéder à cette organisation.

(La séance, suspendue à seize heures quarante minutes, est reprise à dix-sept heures sous la présidence de M. Chaban-Delmas.)

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Au début de la séance, un de nos collègues s'est enquis de la façon dont la présidence, et le président de l'Assemblée nationale plus précisément, se préoccupe du sort des députés en matière de garde à vue.

Je tiens à la disposition de ce collègue une correspondance très précise échangée à ce sujet avec M. le garde des sceaux et qui montre à l'évidence qu'en ce domaine la présidence a fait le nécessaire pour que toutes les garanties indispensables aux représentants de la nation soient obtenues et préservées.

J'ajoute, incidemment, que cette nuit même j'ai eu à intervenir et que je l'ai fait sans publicité et de la façon, je crois, la plus efficace.

Cela dit, je pense que, dorénavant, ce genre d'incident pourra être évité en séance. Pour le reste, cela ne dépend pas du président de l'Assemblée nationale.

— 5 —

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES ALGERIENNES

BUDGET DE L'ALGERIE

M. le président. Nous arrivons aux crédits du secrétariat général pour les affaires algériennes.

A la conférence des présidents, il a été envisagé de faire un débat commun sur ces crédits et sur le budget de l'Algérie (n° 868) dont la discussion est inscrite immédiatement après.

S'il en était ainsi, le débat se déroulerait comme suit :

J'appellerai d'abord les différents rapporteurs sur ces deux affaires, étant entendu que ceux d'entre eux qui sont chargés du rapport sur les deux ne feront qu'une seule intervention.

Ensuite aurait lieu une discussion générale commune.

Enfin, les votes interviendront séparément et dans l'ordre suivant :

— crédits des titres III, IV et VI du secrétariat général aux affaires algériennes, avec les amendements relatifs à ces crédits, soit les amendements n°s 97 et 98 ;

— articles du projet de loi fixant le budget de l'Algérie et, éventuellement, amendements sur ces articles, et vote sur l'ensemble de ce budget.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Le président de l'Assemblée a réparti comme suit le temps réservé à ce débat, soit trois heures quarante minutes :

Gouvernement, trente minutes.

Commission des finances, trente minutes.

Commissions saisies pour avis, vingt-cinq minutes.

En fonction des demandes formulées et en tenant le plus largement compte, les groupes disposeraient des temps suivants :

Groupe de l'Union pour la nouvelle République, trente minutes ;

Groupe des indépendants et paysans d'action sociale, vingt minutes ;

Groupe des républicains populaires et du centre démocratique, vingt minutes ;

Groupe socialiste, vingt-cinq minutes ;

Groupe de l'entente démocratique, dix minutes ;

Groupe de l'unité de la République, vingt minutes ;

Isolés, dix minutes.

Présentation des rapports.

M. le président. La parole est à M. Lauriol, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

M. Marc Lauriol, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, me conformant à la décision prise par la conférence des présidents, je bornerai mes explications à quelques observations sur le rapport écrit qui a été mis en distribution il y a à peu près une journée.

Les dépenses civiles concernant l'Algérie peuvent se répartir en deux grands groupes : les dépenses de fonctionnement et

les dépenses d'équipement. Les dépenses de fonctionnement sont elles-mêmes réparties en deux documents budgétaires distincts : d'une part le projet de loi n° 868, concernant le budget de l'Algérie proprement dit, d'autre part le projet de loi de finances de l'Etat au titre du secrétariat pour les affaires algériennes.

J'indiquerai tout de suite les services qui sont ainsi répartis entre ces deux documents distincts. Depuis 1958, je l'ai dit l'an dernier, un certain nombre de services ont été pris en charge directement par le budget de l'Etat, encore qu'ils concernent le fonctionnement des services civils en Algérie. Cette répartition et ce rattachement de certains services à l'Etat ne procèdent pas de principes très rationnels, si bien que l'on est arrivé au résultat suivant, que je me borne à rappeler.

Les postes supérieurs de l'administration centrale sont à la charge du budget de l'Etat. Il en est de même pour les postes supérieurs de la police, alors que les autres postes des fonctionnaires de ces administrations demeurent à la charge du budget de l'Algérie.

Le tiers des dépenses de la sûreté nationale ainsi que celles du corps préfectoral sont à la charge du budget de l'Etat, tandis que les dépenses des préfectures restent à la charge du budget de l'Algérie.

Les chefs des sections administratives spéciales sont payés sur les crédits du budget de l'Etat tandis que l'ensemble des dépenses des S. A. S. sont à la charge du budget de l'Algérie. En matière de justice, le traitement des magistrats est à la charge du budget de l'Etat, mais le fonctionnement de cette administration est à la charge du budget de l'Algérie.

L'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire relèvent de l'Etat, l'enseignement primaire du budget de l'Algérie. Enfin, les dépenses relatives aux harka et aux camps d'hébergement sont mises à la charge du budget de l'Etat.

Cette répartition est extrêmement complexe et les services sont, en quelque sorte, tronqués ; c'est ce qui explique qu'un seul rapport sera fait sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Néanmoins, l'Assemblée étant appelée à émettre deux votes distincts, je répartirai l'ensemble des dépenses entre les deux documents que vous avez en main.

J'aborderai tout d'abord le budget de l'Algérie qui fait l'objet du projet de loi n° 868.

Le budget de l'Algérie est un ensemble complet de recettes affectées à un certain nombre de dépenses spécialement déterminées. Pour 1961, il se totalise, en recettes et en dépenses, à 3.046 millions de nouveaux francs, contre 2.700 millions de nouveaux francs en 1960.

Les recettes proprement fiscales s'élèvent à 2.593 millions de nouveaux francs. Au sujet de ces recettes fiscales algériennes, je ferai deux observations. Tout d'abord, on assiste cette année, comme les années précédentes, à l'accentuation de l'alignement de la fiscalité algérienne sur la fiscalité métropolitaine.

Dans les trois dernières années, elles ont augmenté de 76 p. 100 ; en cinq ans, de 1956 à 1961, elles ont triplé.

C'est là, vous le voyez, une évolution extrêmement rapide, et l'on peut affirmer que l'alignement fiscal est entré dans l'ordre des réalisations en cours ; son achèvement n'est plus qu'une question de temps assez bref.

D'autre part, un pays comme l'Algérie appelle des mesures fiscales encourageant les investissements, notamment les investissements à long terme, spécialement en biens d'équipement. Un ensemble de mesures devrait être prévu — je crois qu'il est envisagé — comme la détaxation d'impôts directs sur les bénéfices réinvestis dans l'entreprise, des systèmes d'amortissements accélérés en ce qui concerne les biens d'équipement, enfin et surtout une détaxation de la taxe unique sur les achats de biens d'équipement.

L'an dernier, j'avais déjà présenté cette observation et demandé au Gouvernement de prévoir certaines mesures, notamment en matière de taxe unique à la production, allégeant la taxe sur les achats de biens d'équipement. Je rappelle que cette taxe porte non seulement sur le prix d'achat, mais encore sur les frais de transport et éventuellement sur le montant des droits de douane.

Le Gouvernement ne m'a pas fait savoir, tout au moins officiellement, qu'il envisageait de telles mesures. C'est la raison pour laquelle votre commission des finances a décidé de déposer un amendement tendant à inviter le Gouvernement à pren-

dre des mesures spéciales réaménageant la taxe unique et élargissant cette détaxation en matière de biens d'équipement.

Telles sont mes observations touchant la fiscalité.

En ce qui concerne les dépenses, je note qu'elles sont en très faible augmentation puisqu'elles passent de 2.689 millions de nouveaux francs en 1960 à 3.046 millions de nouveaux francs en 1961. Les autorisations de programme nouvelles n'atteignent que 280 millions de nouveaux francs.

Monsieur le Premier ministre, cette accélération très lente, si j'ose dire, ne me semble pas répondre à la mise en place d'un développement accéléré d'un pays qui doit rattraper un retard incontestable.

Sous le bénéfice de cette observation générale, je relèverai deux points.

Les efforts ont porté surtout sur l'administration et sur l'agriculture. En matière administrative, les dépenses passent de 939 à 1.120 millions de nouveaux francs. C'est là l'effet de la continuation de la mise en place de l'ensemble des structures administratives dont doit bénéficier l'Algérie. Parmi ces dépenses figurent celles concernant les S. A. S. La création, en 1961, des trois dernières S. A. S. portera leur nombre total à 700.

D'autre part, il faut reconnaître que l'administration centrale a été l'objet d'attentions toutes particulières de la part de ceux qui ont préparé ce budget. Je ne sais pas si cette faveur correspond bien aux perspectives décentralisatrices que je crois bonnes. Je formule tout de même quelques réserves, encore que dans l'ensemble cette mise en place me paraisse mériter à la fois des félicitations et des encouragements.

En ce qui concerne l'agriculture, j'avais fait observer l'an dernier — vous vous en souvenez sans doute — qu'elle me paraissait relativement négligée par rapport aux efforts consentis dans le domaine industriel. Cette année, le budget révèle — cela est fort net — un effort d'équilibre entre l'agriculture et l'industrie. De cela, je me félicite. Voici, pour confirmer cette impression, les chiffres exacts : les crédits agricoles passent de 118,600 millions de nouveaux francs à 144 millions, les crédits industriels de 99 millions à 112 millions.

En ce qui concerne l'agriculture, l'effort a surtout porté sur les services agricoles départementaux, la recherche agronomique et enfin — il y a d'ailleurs lieu d'en féliciter le Gouvernement — sur les sociétés agricoles de prévoyance qui constituent l'élément de base servant à la fois à la mise en place d'éléments de culture nouveaux et à l'initiation aux méthodes culturelles modernes. Je note à ce sujet que 500 moniteurs nouveaux sont prévus pour l'année 1961, le nombre total devant atteindre 2.500 en 1964.

En ce qui concerne le secrétariat général aux affaires algériennes qui, lui, relève du budget de l'Etat et dont les crédits sont prévus dans le deuxième document à la section IV des services du Premier ministre dans le projet de loi de finances, je présenterai quelques observations.

Les dépenses du secrétariat général passent de 519 millions de nouveaux francs à 612 millions de nouveaux francs. J'ai déjà exposé, l'an dernier, le rôle de ce secrétariat général. Je me bornerai à rappeler qu'il est chargé de préparer les décisions gouvernementales en matière algérienne et de centraliser les rapports entre la délégation générale et les administrations de la métropole. Ce secrétariat général comporte d'une part des services centraux sur lesquels je n'insiste pas, d'autre part des services locaux qui sont des services civils normaux, rattachés au budget de l'Etat, ainsi que je l'indiquais au début de cet exposé.

Les crédits du secrétariat général appellent de ma part deux observations. Tout d'abord, le montant des crédits de propagande passe de 11 millions à 17 millions de nouveaux francs. C'est lors du vote du projet de collectif, au mois de juillet dernier, que le Parlement a accordé ce supplément de crédit de 6 millions de nouveaux francs.

Sur ce point, la commission des finances s'est inquiétée de la répartition des crédits entre les divers domaines géographiques auxquels la propagande s'adresse. En effet, selon les indications plus ou moins globales qui nous ont été fournies, la répartition serait la suivante : 4 millions de nouveaux francs pour la propagande à l'étranger, 5 millions à la métropole et 8 millions à l'Algérie.

Sans traiter la question du point de vue politique, sans demander s'il est normal de dépenser tant d'argent pour la

propagande — parce qu'une réclame ne peut jamais remplacer la marchandise vendue et vous savez que je fais des réserves sur ladite marchandise — je me borne à rapporter l'observation de la commission des finances.

Il se rappelle, compte tenu de l'action que nous menons, que c'est à l'étranger que l'effort le plus utile, le plus efficace devrait être entrepris. C'est à l'étranger que peut le mieux porter l'action contre le F. L. N., puisque c'est à l'étranger que les qualités et les défauts intrinsèques de la politique à suivre apparaissent le moins. Au contraire, en métropole et beaucoup plus encore en Algérie, quels que soient les efforts qui peuvent être faits, les qualités intrinsèques dominent. Il suffit de constater les résultats que l'on obtient à l'intérieur de l'Algérie pour se rendre compte qu'en toute hypothèse ce que l'on réalise est bien cher !

En conséquence, la commission des finances demande au Gouvernement de bien vouloir réaménager cette répartition ; c'est la raison pour laquelle elle a réservé lesdits crédits.

Ma deuxième observation concerne les sections administratives spécialisées. Ainsi que je le disais en commençant, il est prévu la création de trois nouvelles S. A. S., portant leur total à 700. Cela est fort bien. Mais il convient de marquer aussitôt que 70 postes de chefs de S. A. S. ne sont pas pourvus et que l'on n'a pas trouvé le personnel de qualité nécessaire pour assurer ces fonctions. Présentement, on est à rechercher au hasard des possibilités administratives et militaires un personnel de secours dont l'hétérogénéité est évidente.

Je tiens à attirer l'attention du Gouvernement sur ce fait très regrettable. Les S. A. S., vous le savez, assurent le contact étroit et constructif avec la population. Elles sont un élément d'initiation, de probité, une implantation française locale de grande valeur et elles l'ont déjà démontré.

Un officier supérieur me disait un jour en Algérie : « Ce sont les meilleurs officiers que je placerais dans les S. A. S. et je préférerais me priver d'eux dans les régiments ». Il est, en effet, capital que le personnel des chefs de S. A. S. soit de tout premier ordre. Dans ces conditions, il est essentiel que leur recrutement ne soit pas livré à des hasards, à des incertitudes et à des mesures de prétendues économies.

Je tiens, au passage, à rendre hommage à l'esprit dans lequel la plupart des chefs de S. A. S. exercent leurs fonctions. Si l'Algérie française tient encore aujourd'hui, on le leur doit en grande partie. (Applaudissements à droite, au centre et à gauche.)

Si je récapitule l'ensemble des dépenses de fonctionnement, leur évolution se traduit ainsi : en 1957, elles s'élevaient à 1.237 millions de francs ; en 1960, à 3.657 millions de francs ; en 1961, elles atteindront 4.075 millions de francs. Autrement dit, de 1955 à 1960, l'augmentation a été de 330 p. 100 ; de 1959 à 1960, de 18 p. 100 ; de 1960 à 1961, elle sera seulement de 12 p. 100.

Le ralentissement est évident. Il y a là un phénomène de lenteur dans le développement que l'on ne peut pas ne pas relever. Il convient d'autant plus de le marquer que les dépenses de fonctionnement subissent la répercussion de l'évolution de l'équipement à concurrence, dit-on, de 20 à 25 p. 100. Les dépenses d'équipement ayant suivi leur cours, il en résulte que les dépenses de fonctionnement ne suivent pas un rythme plus rapide.

Je viens de faire allusion aux dépenses d'équipement. Elles constituent précisément la deuxième partie de mon exposé.

L'équipement de l'Algérie est réalisé, vous vous en souvenez, par l'intermédiaire d'un établissement public, la caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie. Cet organisme est chargé de mettre en œuvre le plan de Constantine. Son rôle est double : d'une part financer les investissements auparavant financés par le budget extraordinaire de l'Algérie, d'autre part orienter et coordonner tous les investissements, qu'ils soient privés ou publics. Ainsi, la caisse a ses ressources propres et ses dépenses propres.

A cet égard, il convient de noter que le programme d'équipement se présente sous la forme d'un véritable budget puisqu'il y a à la fois recettes et dépenses et affectation des recettes aux dépenses. C'est donc un document important, c'est le plus intéressant même puisqu'il retrace le rythme d'application du plan de Constantine et les perspectives du développement de l'Algérie.

Il est regrettable que le Parlement ne soit pas saisi en temps utile au moins d'un rapport concernant ce plan de Constantine.

Ce document a été remis beaucoup trop tard, comme l'année dernière d'ailleurs. En conséquence, votre commission des finances a cru devoir déposer un amendement tendant à inviter le Gouvernement à déposer dans un certain délai, avant le 1^{er} novembre je crois, un rapport qui, si les possibilités techniques le permettent, sera imprimé et distribué en même temps que le projet de loi de finances pour permettre aux députés d'avoir une connaissance approfondie de cette importante partie du budget de l'Algérie.

Cela dit, j'examinerai successivement les ressources et les dépenses d'équipement. Les ressources passent de 1.685 millions de nouveaux francs en 1960 à 2.020 millions en 1961. Je note au passage que les fonds d'emprunt qui en représentaient 17 p. 100 en 1960 passent à 12 p. 100 en 1961 alors qu'au contraire les ressources publiques passent de 62 à 69 p. 100.

Le concours du budget de l'Etat passe de 1 milliard de nouveaux francs à 1.180 millions de nouveaux francs. Par conséquent, il est à peu près stationnaire. Cette subvention est relativement faible. Naturellement, il faut ajouter certaines dépenses que l'Etat fait en Algérie et qui ne figurent pas dans la subvention, comme par exemple les dépenses pour l'aviation et pour l'infrastructure aéronautique. Ainsi que les prêts à long terme consentis par le Trésor aux offices d'H. L. M. qui sont passés de 57 à 110 millions de nouveaux francs. Néanmoins, ce financement complémentaire existait également l'année dernière et le fait que cette subvention soit sensiblement stationnaire n'est pas non plus un indice permettant de déduire que le plan de Constantine a pris une accélération inattendue. Je crois plutôt qu'on pourrait dire le contraire.

En ce qui concerne le budget de l'Algérie, sa participation est passée de 68 millions de nouveaux francs en 1959 à 199 millions en 1960 et à 260 millions en 1961.

Cette augmentation provient surtout des excédents sur les recouvrements fiscaux et elle est en accord avec l'effort fiscal considérable qui est accompli en Algérie.

Je présenterai enfin, concernant les recettes, une dernière observation sur les avances de pré-financement de la section algérienne du Trésor ; 200 millions de nouveaux francs seront avancés par la section algérienne du Trésor pour financer un plan qui a été mis au point par l'administration, mais le financement de ce plan a été demandé au fonds de développement européen pour l'outre-mer, c'est-à-dire au fonds de Bruxelles, et ces crédits n'ont pas encore été accordés. Aucune garantie sérieuse n'existe qu'ils le seront ; en conséquence, le financement a été prévu à titre provisoire pour des avances du Trésor, qui risquent d'être définitives dans le cas où le fonds de Bruxelles ne donnerait pas suite aux demandes qui lui ont été adressées.

Cette observation est d'ordre technique, il faudrait alors trouver le moyen de régulariser sur le plan budgétaire cette avance de 200 millions.

En ce qui concerne les dépenses, les investissements totaux passent de 3.082 millions de nouveaux francs en 1960 à 4.013 millions de nouveaux francs en 1961. La part de la caisse dans ce financement était de 1.625 millions en 1960 ; elle s'élèvera à 2.019 millions de nouveaux francs en 1961.

Je note sur ce point, d'abord un très grand effort en ce qui concerne les investissements directement productifs à l'industrie et à l'agriculture. L'équipement culturel ne vient qu'après. Cette année, on peut le dire, est une année où l'effort est fait pour l'industrie et l'agriculture, plus spécialement encore pour l'agriculture.

En matière d'équipement comme en matière de fonctionnement, nous percevons le souci d'établir un équilibre budgétaire entre les crédits agricoles et les crédits industriels. Je dirai quelques mots de chacun de ces deux types de crédits.

En ce qui concerne l'agriculture, d'abord, ou plus exactement l'équipement rural dans son ensemble, les crédits de paiement passent de 510 à 780 millions de nouveaux francs. Je présente spécialement une observation en ce qui concerne la défense et la restauration des sols, pour lesquels, d'ailleurs une partie des crédits ont été distraits du chapitre « Algérie » pour être reportés aux « dépenses d'équipement local ».

L'Algérie connaît, en effet, en matière de défense et de restauration des sols une situation qu'il n'est pas exagéré de qualifier de tragique.

Les terres représentent en Algérie une superficie totale de 28 millions d'hectares et la surface à restaurer est de

12.800.000 hectares. Or en 1959, 26.000 hectares seulement ont été traités, 36.000 hectares l'ont été en 1960 et 46.000 hectares le seront en 1961, auxquels il faut ajouter 15.000 hectares qui figurent aux dépenses d'équipement local. Le total ne sera quand même que de 61.000 hectares, accroissement considérable, certes, qui dénote un effort qu'il faut évidemment encourager, mais quand on considère la surface qu'il importe de restaurer, quand on ajoute à cela les effets désastreux de l'érosion, qui nous fait perdre chaque année 40.000 hectares de bonne terre, on voit que nous arrivons à peine à étaler, et même sans jeu de mots, je peux dire que nous perdons du terrain puisque nous avons au départ 12 millions d'hectares à restaurer et qu'il en disparaît chaque année 40.000, et que nous n'en restaurons que 61.000 grâce encore à des efforts accrus et considérables, mais qui sont inférieurs à ce que la nature exige de nous.

Ma seconde observation concernera maintenant l'industrie. Le trait marquant de l'effort industriel en 1961, c'est le démarrage de l'industrie lourde. Vous savez que jusqu'à présent la sollicitude des rédacteurs du budget se manifestait en faveur de l'industrie de transformation, ce qui s'explique, d'ailleurs, parfaitement. L'année 1961 marquera l'essor de l'industrie lourde, notamment par la mise en chantier — enfin — de l'usine sidérurgique de Bône, par la création du complexe de pétrochimie d'Arzew. Les efforts de l'intervention publique, de l'intervention budgétaire dans ce domaine, sont divers et se présentent sous la forme de primes d'emploi et d'équipement, de bonifications d'intérêt, de prêts, d'avances et de participations.

En ce qui concerne, dans leur ensemble, les subventions, les autorisations de programme pour 1961 s'élèvent à 194 millions et les crédits de paiement à 73 millions de nouveaux francs. Quant aux prêts et aux participations, ils s'élèvent, en autorisations de programme à 30 millions et en crédits de paiements à 69 millions de nouveaux francs, avec 39 millions imputables sur les autorisations de programme de 1960, soit un total de 284 millions de nouveaux francs d'autorisations de programme et de 69 millions de nouveaux francs de crédits de paiement.

J'en ai terminé avec les observations d'ensemble que je comptais vous présenter au sujet des documents budgétaires concernant l'Algérie. Sous le bénéfice de ces observations techniques, votre commission des finances vous propose d'adopter ce budget. Certes, il est financièrement satisfaisant, mais il ne dissimule absolument pas des sujets d'inquiétude quant au rythme des investissements devant assurer l'avenir de l'Algérie. On touche là à un élément qui n'est pas strictement technique, on touche à la confiance dans l'avenir, donc à la politique dont le budget est l'expression.

Sur ce point, je relève une contradiction fondamentale entre la fiction juridique et politique et la réalité économique et financière.

M. Alain de Lacoste Lareymondie. Très bien !

M. Marc Lauriol, rapporteur spécial. Du point de vue financier et économique, l'équilibre des masses budgétaires civiles entre l'Etat et l'Algérie se présente de la façon suivante :

Le total des dépenses civiles effectuées en Algérie est, en gros, de 6 milliards de nouveaux francs. La part que prend l'Etat sur ces 6 milliards est de 2.475 millions soit en gros 40 p. 100. D'autre part, les seules dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4.075 millions de nouveaux francs, alors que les ressources algériennes ne sont ensemble que de 3.046 millions de nouveaux francs. Par conséquent, l'Algérie connaît dans le financement de ses simples dépenses de fonctionnement, un déficit de ressources d'un milliard environ de nouveaux francs.

Dans ces conditions, il était inévitable que les budgets de l'Algérie et de l'Etat connussent une imbrication progressive qui, d'ailleurs, a commencé il y a plusieurs années : fusion budgétaire, rattachements de services, imbrications dans les services rattachés, de façon, d'ailleurs, assez anarchique, subventions d'équipement, évolution de la fiscalité en ce qui concerne les recettes, qui aligne la fiscalité algérienne sur la fiscalité métropolitaine ; les deux budgets, du point de vue financier et économique, ne sont séparés que pour la forme.

En face de cette unité inévitable qui fait que l'Algérie ne peut avoir le développement qu'elle connaît que grâce à la métropole, nous trouvons, du point de vue politique, des perspectives organiquement scissionnistes.

C'est un leurre, me semble-t-il, d'oser prétendre unir longtemps l'Algérie à la France du point de vue économique et financier, si l'on envisage leur séparation sur les plans politique et juridique. (Applaudissements sur de nombreux bancs au centre droit et à droite.)

La contradiction est fondamentale et il faudra bien choisir. Ou bien on alignera la réalité sur la fiction, et l'on plongera l'Algérie dans la misère, ou bien on alignera, ce qui serait plus sage, la fiction sur la réalité, et on entamera, je l'espère, une politique dont je ne vois pas, malheureusement, les prémices s'annoncer.

Il s'ensuit un très grave malaise. L'Algérie connaît une véritable crise de confiance. Elle est dramatique et il est important de résorber cette crise, de la guérir. Mais ce n'est pas aux financiers et aux économistes de le faire; c'est aux politiques, et c'est à eux d'avoir maintenant la parole. (Applaudissements sur de nombreux bancs au centre droit et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Santoni, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Georges Santoni, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Mesdames, messieurs, je ne vous imposerai pas la lecture d'un long rapport. Nos collègues de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ont pu l'entendre et le lire. Je rappelle que cette commission est composée de cent vingt membres et tous les autres députés ont eu le rapport à leur disposition depuis plusieurs jours. Il ne doit pas y avoir de cloisons étanches entre les commissions, dont le travail intéresse l'Assemblée nationale tout entière, le rapporteur proposant son rapport écrit et ne traduisant à la tribune que l'esprit de la commission qu'il a l'honneur de représenter.

Comment résumer un rapport sur un budget dont M. Legroux disait que chaque chapitre, chaque paragraphe, mériterait une étude et des observations justifiant elles-mêmes un rapport écrit. Nous avons mis l'accent sur l'évolution lente, mais sûre du plan de Constantine, l'ampleur de l'effort entrepris, la réalité des résultats déjà obtenus dans les services de l'éducation nationale, au niveau élémentaire, au niveau moyen de l'enseignement — en insistant sur l'importance du développement de la formation agricole et de la promotion de la femme musulmane et sur le rôle des jeunes — au niveau de l'enseignement supérieur, enfin.

Nous avons mis en relief, après le théâtre et le cinéma, le mode important de diffusion qui doit être la télévision, en nous référant aux avis de M. Lauriol et de Mlle Bouabza, aux documents importants recueillis auprès du cabinet de Mlle Sid Cara, mais surtout — je dois le dire — aux excellents rapports d'information établis à la suite des deux missions en Algérie de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales du 26 mars au 28 avril 1960.

La commission des affaires culturelles ne peut pas étudier ce budget comme la commission des finances ou celle de la production et des échanges. Mais même sur des chiffres elle s'est laissée aller au rêve, et si j'emploie ce mot volontairement c'est parce que, appliqué aux Musulmans dans mon rapport écrit, il a étonné et peut-être choqué quelques-uns d'entre eux.

Ce rêve a entraîné la commission très loin de la réalité des chiffres, de leur sécheresse ou de leur aridité, et c'est parce que nous l'avons compris que nous avons conclu :

« Le budget des affaires culturelles en Algérie est de la première importance, car il intéresse la jeunesse, la promotion de la femme musulmane; il est avant tout un problème humain et comporte les meilleures armes pour livrer ce combat pacifique qui tend à faire aimer la France, à réaliser l'intégration des esprits et des âmes. »

Je livrerai aussi à vos méditations ces paroles d'un écrivain algérien : « Nous sommes des hommes, rien que des hommes. Nous avons besoin d'amitié, de tendresse, d'humanité et de fraternité. Si nous possédions tout cela, notre corps n'aurait plus faim, notre esprit n'aurait plus soif. Notre cœur battrait comme tous les cœurs. »

M. Ahmed Djebbour. Ils demandent simplement à être Français. (Applaudissements à droite.)

M. Georges Santoni, rapporteur pour avis. Votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales a approuvé à une large majorité ce rapport. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Laffin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. André Laffin, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, ce projet de loi de finances pour les affaires familiales et sociales représente dans tous les domaines un effort financier notable qui se traduit par le nombre croissant des emplois sociaux et la création de trois nouvelles sections administratives spécialisées, ainsi que d'un laboratoire central de la santé publique, et par le développement des possibilités hospitalières.

Il convient également de noter l'intérêt sans cesse croissant des femmes musulmanes pour les techniques et les thérapeutiques modernes, cependant que de petits centres hospitaliers restent délaissés et que le nombre des praticiens exerçant dans les petites villes est insuffisant.

Le même effort apparaît pour la formation du personnel paramédical, ce qui a pour conséquence l'augmentation du nombre des infirmiers de l'assistance publique algérienne et des diplômés d'Etat, infirmières, assistantes sociales et de toutes autres formations paramédicales.

Effort aussi pour la formation professionnelle des adultes; vous trouverez dans mon avis imprimé le détail du programme de la formation professionnelle accélérée.

Enfin, votre commission s'est également préoccupée de la situation des travailleurs algériens dans la métropole, où la création de sections administratives techniques dans les régions à forte densité de population originaire d'Algérie est d'un grand intérêt.

En conclusion, votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du secrétariat général aux affaires algériennes du budget de l'Algérie.

Il nous reste à souhaiter que la substitution des cadres civils aux cadres militaires puisse s'opérer dans les S. A. S. avec suffisamment de souplesse pour que son efficacité ne soit pas diminuée. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Renucci, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Dominique Renucci, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, mon propos sera bref, volontairement d'abord, réglementairement ensuite puisque nous innovons en la matière.

La commission de la défense nationale avait demandé à être saisie pour avis de ce budget civil, uniquement pour essayer de voir, même en filigrane, la politique du Gouvernement en Algérie.

J. voue que l'astuce des fonctionnaires des finances est très grande et qu'il faut examiner longuement tous les fascicules pour tenter d'en extraire la substantifique moelle.

M. Lauriol vient de dire plus pertinemment que je pourrais le faire ce que sont les chiffres.

Je voudrais tout de même attirer l'attention, tout particulièrement de M. le Premier ministre, sur le problème des S. A. S., dont on parle souvent.

M. le Premier ministre et M. le ministre des armées nous ont fait des promesses. Les S. A. S. — surtout les commandants des S. A. S. — représentent réellement aux yeux des populations d'Algérie le vrai visage de la France. C'est vous dire que le choix de ces officiers doit être poussé jusqu'à l'extrême scrupule. (Très bien! à droite.)

Il n'en est pas toujours, hélas! ainsi Si, dans mon avis écrit, j'ai rapporté l'opinion de la commission de la défense nationale, qu'il me soit permis de dire, en mon nom personnel, qu'il est de nombreuses S. A. S. dont les titulaires ne sont pas dignes d'occuper ces fonctions.

Il est facile d'y remédier; il suffit d'y détacher les meilleurs officiers. Je sais bien que les commandants d'unités lâchent difficilement leurs bons officiers. Il faut pourtant les

y contraindre, car le sort des populations algériennes dépend souvent d'un bon ou d'un mauvais chef de S. A. S.

Les moyens des chefs de S. A. S. viennent d'être très augmentés, je le reconnais, mais on n'a pas encore réussi à recruter la totalité de ces « têtes » qui, je le répète, reflètent le vrai visage de la France. J'attire respectueusement l'attention de M. le Premier ministre sur ce point.

Les officiers des S. A. S. doivent comprendre et parler l'arabe. Jamais n'a été plus vrai l'aphorisme *traduttore, traditore*, et souvent certaines S. A. S. — je pèse mes termes — sont des séminaires de fellagha.

Venons-en immédiatement aux moghzanis. Ces troupes, que vous connaissez, dépendent — c'est encore une hérésie — de la sûreté nationale, alors que les harkis dépendent du secrétariat général. Les soldes des harkis sont différentes de celles des moghzanis, et il faut les harmoniser. Il est inadmissible qu'au même combat des soldats portant le même uniforme soient traités différemment. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Il est surtout inadmissible qu'un harki mutilé de guerre se promène dans les rues de son douar avec une béquille de sa propre fabrication, sa blessure ou son amputation étant considérée comme accident du travail. Je pense qu'il suffit de le dire pour qu'on y remédie.

Les centres de regroupement sont nécessaires. La preuve en est que de plus en plus nombreux sont les douars qui demandent à se placer sous la protection des forces armées. Le résultat est magnifique. Il faut poursuivre dans cette voie et augmenter encore les crédits à ce destinés et qui me paraissent nettement insuffisants.

J'en arrive à la question la plus délicate, celle des centres dits d'hébergement.

On en reconnaît, hélas ! la nécessité ; mais ne peut-on concilier la justice et l'humanité, en séparant le bon grain de l'ivraie ?

Je sais que c'est un problème d'ordre local. Il suffirait cependant de se pencher plus attentivement sur cette question pour que disparaisse une partie de la rancœur que font naître ces camps.

En résumé, monsieur le Premier ministre, nous vous demandons une sélection plus judicieuse des officiers de S. A. S. Nous vous demandons de veiller attentivement au rassemblement des gens que vous « hébergez », la notion d'hébergement étant considérée dans son sens le plus large.

Augmentez enfin le nombre des harkas dans la mesure où les opérations militaires se révèlent de plus en plus fructueuses. Cela vous permettra, d'une part une diminution de vos effectifs — il en est question et elle semble inéluctable — mais aussi une récession du chômage.

C'est grâce à de telles mesures que les S. A. S. pourront peut-être continuer le travail de la France, en espérant qu'elles ne seront pas remplacées bientôt par les organisations politico-administratives. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Mallem, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Ali Mallem, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, compte tenu du temps qui m'est imparti et du rapport substantiel que la commission des lois constitutionnelles a fait distribuer, je me bornerai à émettre quelques observations, dont vous saisissez, je l'espère, la pertinence et l'objectivité.

Pour l'année 1961, le budget des services civils de l'Algérie s'élève à 3.046 millions de nouveaux francs, les dépenses de fonctionnement à 3.046 millions également ; les autorisations nouvelles à 28 millions de nouveaux francs.

Comparé au budget de l'Etat, le budget des services civils d'Algérie présente une grande instabilité, en ce qui concerne tant les recettes que les dépenses.

Dans le domaine des charges d'administration générale, les augmentations ont progressé, de 1955 à 1959, à un rythme de 40 p. 100 ; elles se sont stabilisées aux alentours de 1960-1961, l'essentiel des structures administratives étant en place.

Ce qui a frappé les membres de la commission des lois constitutionnelles, c'est une sous-administration incommensurable qui laisse un vide administratif extrêmement important.

Bien sûr, cette sous-administration qui est l'une des causes déterminantes des troubles de novembre 1954 doit être comblée.

De plus les mesures tendant à la combler devraient se doubler d'une judicieuse répartition des fonctionnaires de qualité. En effet, les fonctionnaires de qualité qui se trouvent actuellement à Alger et dans les grandes villes doivent être envoyés, avec beaucoup plus de profit, dans l'arrière-pays, dans le bled.

Je me bornerai à signaler qu'il existe actuellement 664 S.A.S., 24 S. A. U. et 100 attachés sociaux. Il est prévu dans le budget de 1961 3 S. A. S. nouvelles.

En ce qui concerne les S. A. S., j'insisterai sur le recrutement de ces fonctionnaires. Il y en a de bons ; il y en a de mauvais. Mais leur œuvre en Algérie est valable, et je tiens à la souligner avec vigueur.

S'agissant du renforcement des effectifs des fonctionnaires, l'on peut constater aujourd'hui qu'il y a dans la catégorie A, celle des hauts fonctionnaires, quatre fois plus de postes offerts aux Français musulmans que de candidatures ; dans la catégorie B, il y en a deux ou trois fois plus ; dans la catégorie C, deux fois plus. Dans la catégorie D, par contre, on enregistre sept fois plus de candidatures que de postes offerts.

Il est naturel, juste et nécessaire d'encourager les musulmans à poser beaucoup plus nombreux leur candidature dans la catégorie A, en leur facilitant les possibilités de concours et en provoquant une sorte de promotion dans cette catégorie, afin de permettre aux Algériens d'assumer des responsabilités à la mesure des sacrifices qu'ils ont consentis.

En ce qui concerne la justice, vous savez qu'à l'heure actuelle, l'état d'urgence ayant été proclamé, nous sommes régis par les dispositions de la loi du 3 avril 1955 modifiée par des textes subséquents, notamment par l'ordonnance du 24 août 1960, si bien que les délits et les crimes relèvent de la compétence des tribunaux militaires.

Il faudrait, pour bien faire, transférer aux tribunaux civils le jugement des délits et laisser les tribunaux militaires compétents pour les crimes et atteintes à la sûreté extérieure ou intérieure de l'Etat.

En ce qui concerne la justice, la commission des lois constitutionnelles a été frappée également par la pénurie de magistrats dans le bled. En effet, les magistrats ne sont guère attirés par le bled, parce que les inconvénients n'y sont pas compensés par les avantages, notamment en ce qui concerne l'avancement et le logement.

Il faudrait peut-être, pour attirer les magistrats métropolitains en Algérie, d'une part, améliorer leur situation, d'autre part, affecter chaque poste en Algérie d'un coefficient d'autant plus élevé que le poste est plus déséquilibré.

Je me permets simplement de signaler à votre aimable attention que dans le ressort de Constantine, il manque six greffiers de cours et de tribunaux de grande instance, sur trente-trois postes ; vingt-trois greffiers de tribunaux d'instance, sur quarante-cinq ; douze commis greffiers, sur cinquante-quatre ; dix-sept interprètes judiciaires, sur quarante-six, et, en ce qui concerne le secrétariat de parquet, deux sur trois postes de chefs de secrétariat sont vacants, ainsi que cinq postes de secrétaires sur dix-huit.

J'ajoute que les charges d'officiers ministériels non pourvues sont également très nombreuses.

Cette situation est due à la diminution des affaires du fait de la rébellion et de l'insécurité de la région. Egalement le personnel non magistrat des cours et tribunaux est nettement insuffisant.

En ce qui concerne la situation pénitentiaire, il existe actuellement, à côté des prisons de droit commun, des C. T. T. — centres de transit et de triage — des C. M. I. — centres militaires d'internement — et des C. H. — centres d'hébergement.

Ces centres dépendant des autorités militaires et fonctionnant avec des crédits figurant dans les budgets militaires nous ne nous occuperons que de la situation pénitentiaire « normale ».

Il faudrait, cependant, en ce qui concerne ces centres, qui dépendent pour la plupart des autorités militaires, éviter autant que faire se peut, la détention prolongée.

Et pour les prisons civiles, il faudrait appliquer le régime cellulaire, afin de mettre les détenus de droit commun à l'abri des internés politiques.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Ou inversement.

M. Ali Mallem, rapporteur pour avis. Ou inversement, je l'accepte.

J'ajoute pour plus de précision qu'à l'heure actuelle on compte 14.000 détenus, dont 9.000 pour faits ayant un rapport avec la rébellion. Il y en a 6.000 pour faits de rébellion en métropole.

Votre commission a eu tous apaisements à ce sujet puisqu'elle a obtenu l'assurance que les crédits sont suffisants pour établir, dans un délai de deux ans, un régime cellulaire complet.

Telles sont les observations que j'ai l'honneur d'exposer devant vous et que je peux résumer ainsi en quelques mots.

D'une part, on constate un équilibre instable du budget et des perturbations en ce qui concerne surtout les dépenses.

D'autre part, il conviendrait de renforcer les cadres administratifs, de faire de l'implantation dans le bled, d'animer les communes, de multiplier les crédits D. E. L. ou crédits d'équipement local afin d'améliorer la vie locale. Il faudrait donner davantage de responsabilités aux maires dans le bled, essayer de décentraliser et de déconcentrer l'administration et de donner plus d'autorité aux sous-préfets afin de donner une physionomie nouvelle à l'Algérie.

Sous le bénéfice de ces observations, je demande à l'honorable Assemblée d'émettre, comme l'a fait la commission des lois constitutionnelles, un avis favorable à l'adoption de ce budget. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

M. le président. La parole est à M. Lepidi, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

M. Jean-Charles Lepidi, rapporteur pour avis. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, de l'ensemble des crédits qui seront consommés en Algérie en 1961 pour les dépenses civiles de fonctionnement et pour les investissements, votre commission de la production et des échanges s'est attachée à étudier principalement ceux qui ont des incidences sur l'économie algérienne, sur le niveau de vie de ses habitants et sur la conjoncture sociale dans ses territoires.

L'essor économique de l'Algérie revêt, à notre avis, une importance primordiale pour la création d'un climat politique qui pourrait apporter prochainement l'apaisement que nous espérons.

Sans vouloir entrer dans ces causes et conséquences politiques, votre commission de la production et des échanges ne peut que se féliciter de tous les nouveaux efforts financiers que comportent le budget de la métropole et le budget de l'Algérie.

Ces efforts sont la conséquence directe de la volonté du Gouvernement d'obtenir, par une économie concertée, les réalisations promises dans le plan de Constantine pour les cinq années en cours.

Ce plan d'équipement, nous pouvons le dire dès le début de cet exposé — et votre commission a étudié sur place le détail des travaux en cours ainsi que ceux déjà terminés — se développe selon le programme prévu, sous l'impulsion d'une équipe dynamique qui, à la direction du plan, ne ménage ni son temps ni sa peine, enthousiasmée qu'elle est par l'élan de solidarité fraternelle et de travail constructif dont elle est le moteur.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Elle a démissionné.

M. Jean-Charles Lepidi, rapporteur pour avis. Il s'agit d'augmenter, jour après jour, le niveau de vie d'une population d'hommes et de femmes qui ont soif du progrès, qui ne demandent qu'à se passionner pour les techniques actuelles, qu'à bénéficier de tous les enseignements et de tous les avantages de notre civilisation moderne.

C'est d'ailleurs en tenant compte de cette double tendance au développement économique provoquant une élévation sen-

sible du niveau de vie et s'appuyant sur ce progrès même, que votre commission de la production et des échanges tient à considérer comme étroitement liés les problèmes d'expansion économique de l'Algérie et ceux de la scolarisation des masses algériennes, du développement de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique, ceux enfin de la promotion musulmane.

Tant dans les rapports sur le budget du secrétariat général pour les affaires algériennes que dans l'étude du budget des services civils en Algérie que je résume ici, votre commission de la production et des échanges mettra l'accent sur ces impératifs.

Je me propose donc de vous donner quelques indications sur les réalisations constatées en 1960 et sur les perspectives pour 1961 dans ces deux secteurs.

En premier lieu, en ce qui concerne la rénovation rurale, les investissements se sont montés au total, en 1959, à 441 millions de nouveaux francs, et, en 1960, à 566 millions de nouveaux francs ; ils s'élèveront en 1961 à 762 millions de nouveaux francs.

Ces crédits intéressent tout spécialement trois actions essentielles : la protection du sol et l'irrigation, l'équipement collectif et individuel et la réforme foncière.

Chacune de ces opérations, dont l'importance économique est certaine, comporte des travaux souvent longs et difficiles. Vous en trouverez les détails dans mon avis écrit. Je voudrais ne retenir ici que deux observations.

Sauf en matière de défense et de restauration des sols, les pourcentages d'utilisation des crédits apparaissent très insuffisants, notamment pour 1959. Il semble que cet état de fait résulte non seulement d'un certain manque de personnel à l'échelon local, mais surtout des difficultés que l'on rencontre à faire exécuter les travaux par les entreprises de travaux publics qui préfèrent de beaucoup travailler sur les chantiers urbains. L'utilisation du gros matériel est infiniment plus rentable.

D'autre part, ces travaux d'équipement indispensables ne seront en fait valorisés que dans la mesure où les agriculteurs auront appris à se servir de l'outil meilleur que l'Etat leur prépare.

Un seul exemple à ce sujet. En matière d'irrigation, l'évolution de la surface occupée, c'est-à-dire celle qui possède un réseau d'adduction amenant l'eau en tête de chaque propriété, est beaucoup plus rapide que celle de la surface effectivement irriguée, et c'est essentiellement en raison de l'absence de formation technique de base du fellah.

C'est pourquoi un important développement a été consacré dans mon avis écrit aux problèmes posés par la vulgarisation qui, seule, permettra à l'agriculture traditionnelle de pénétrer dans le circuit moderne de production et d'échanges.

En conclusion, on constate dans le secteur agricole que les efforts sont importants, que les crédits sont en augmentation, mais que les résultats obtenus, qui ne suivent pas complètement le rythme des objectifs, seront longs à produire tous les effets attendus.

Pour ce qui concerne l'extension de l'industrialisation, votre commission a constaté que des résultats satisfaisants étaient enregistrés ou prévus dans l'équipement énergétique.

L'oléoduc de Bougie est terminé, le gazoduc d'Hassi R'Mel-Oran sera achevé dans les délais prévus, en juillet 1961 ; le gazoduc de Bône suivra aussitôt.

Quant à la centrale électrique de Djen-Djen, si de nouveaux grands travaux d'aménagement sont ajournés, c'est en raison des perspectives nouvelles de production de thermies à bon marché en provenance du gaz naturel.

Les centrales thermiques, par contre, vont trouver un nouveau développement à Arzew et à Alger.

Les mêmes constatations satisfaisantes peuvent être notées dans la réalisation des grands complexes industriels. Depuis la signature de l'accord de juillet dernier, les travaux de l'usine sidérurgique de Bône sont entrepris et l'on prévoit que les premières coulées de métal auront lieu à la fin de 1962.

Le complexe pétrochimique d'Arzew est en voie de réalliation.

Mais les industries légères de transformation ne donnent pas les mêmes sujets de satisfaction. Si l'on note quelques résultats pour les secteurs de la transformation des métaux et dans les industries agricoles et alimentaires, par contre, dans tous les autres, à l'exception d'une réalisation textile près de Tlemcen, les investissements effectifs sont insuffisants.

Cette constatation est confirmée, comme je l'ai montré dans mon rapport écrit, par le pourcentage des emplois qui seront créés à la fin de 1961, si les investissements prévus sont effectivement réalisés.

Dans l'industrie lourde, le pourcentage par rapport aux objectifs du Plan sera de 65 p. 100 ; dans les industries mécaniques et chimiques, de 40 p. 100 ; pour les industries agricoles et alimentaires, il atteindra 45 p. 100, mais il ne dépassera pas 18 p. 100 dans les industries diverses et restera à 10 p. 100 dans les industries textiles et les cuirs.

Bien qu'insuffisants, ces résultats sont cependant meilleurs que ceux qu'on peut constater pour l'artisanat et la petite industrie locale.

Il semble malheureusement que les conditions dans lesquelles le plan de Constantine est appliqué privent complètement de toute aide importante ces secteurs pourtant si intéressants pour le développement des économies locales.

Déjà, l'an dernier, votre commission de la production et des échanges avait demandé que les intentions du Gouvernement en ce domaine fussent précisées. Aucune indication nouvelle n'est venue répondre aux préoccupations de votre commission, qui a d'ailleurs constaté, au cours d'un déplacement en Algérie au printemps dernier, l'insuffisance, pour ne pas dire l'inexistence, de tout effort dans ce secteur.

Par contre, des résultats impressionnants ont été obtenus dans le domaine de l'habitat. Le plan de Constantine a fixé à 320.000 le nombre de logements dont la construction doit être entreprise entre 1959 et 1963, dont 210.000 pour le secteur moderne et 110.000 pour le secteur rural bénéficiaire des logements dits sommaires. Les mises en chantier de l'année 1959 se sont élevées à 44.429, contre 35.433 en 1958, soit une progression de l'ordre de 25 p. 100.

Votre commission note une progression remarquable du nombre de logements sommaires construits par le commissariat à l'habitat rural avec le concours des futurs occupants ; elle note aussi une baisse regrettable dans le lancement des logements dits « million » et semi-urbains réservés aux classes moins favorisées de la population, alors que le plan prévoyait pour chacun de ces types un nombre de logements équivalent à celui des logements économiques. Il apparaît ainsi qu'on n'en construit qu'environ le tiers. La baisse constatée en 1959 dans le nombre des mises en chantier n'en prend qu'un caractère plus inquiétant.

Le programme prévu pour 1961 porte sur 53.944 logements, dont 22.700 logements sommaires et 31.244 logements modernes.

Compte tenu de ce programme, les engagements de financement pris en 1959 et 1960 et prévus pour 1961 portent sur 185.000 logements, dont 11.300 de type moderne, représentant 47 p. 100 du programme quinquennal, et 74.000 logements sommaires, représentant 53 p. 100 du programme quinquennal.

Votre commission de la production et des échanges, quoiqu'elle n'ait pas à s'étendre sur les crédits des services administratifs, ne tient pas toutefois hors de ses attributions l'étude des dépenses ordinaires de fonctionnement, car l'administration en Algérie a, sur l'économie du pays, une influence beaucoup plus directe et beaucoup plus importante qu'en métropole.

En conclusion, votre commission de la production et des échanges émet un avis favorable à l'adoption du budget du secrétariat général aux affaires algériennes et des services civils en Algérie, souhaitant néanmoins qu'un vaste élan de générosité et de solidarité puisse aider fraternellement nos frères musulmans les plus déshérités et trop pauvres pour bénéficier des avantages du plan de Constantine. (*Applaudissements.*)

Discussion générale commune.

M. le président. Dans la discussion générale commune, la parole est à M. Djebbour.

M. Ahmed Djebbour. Du fait que le temps de parole est trop limité pour permettre l'ouverture d'un débat susceptible d'éclairer l'Assemblée sur le problème algérien dans son ensemble je

préfère me réserver pour le prochain débat dont l'annonce a été faite. Je tiens cependant à poser une seule question à M. le Premier ministre. S'agit-il d'examiner le budget de départements français ou bien, au contraire, d'étudier les modalités d'une subvention à la République indépendante d'Algérie ? (*Applaudissements au centre droit et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Deschizeaux.

M. Louis Deschizeaux. Monsieur le Premier ministre, en novembre 1959, j'étais monté à cette tribune pour vous apporter, à l'occasion de la discussion du budget de l'Algérie, l'adhésion des socialistes à la déclaration du 16 septembre.

Je vous apporte aujourd'hui mon adhésion à la déclaration du 4 novembre du Président de la République.

Nous avons, certes, bien des critiques à formuler à l'égard de la politique gouvernementale. Mais le règlement de l'affaire algérienne passe en premier.

Si votre politique algérienne se développe dans la logique de la déclaration du 4 novembre, vous nous l'aurez à vos côtés.

M. Jean-Baptiste Biaggi. A la Haute Cour !

M. René Vinciguerra. Il n'y aura plus de budget à voter !

M. Louis Deschizeaux. L'an dernier, pour résoudre le problème algérien, le général de Gaulle, s'inspirant d'un principe qui ne pouvait être mis en discussion par personne, proposait l'autodétermination.

Tous les hommes, sous tous les climats, ont le droit de disposer librement d'eux-mêmes : cette idée n'est pas d'aujourd'hui. Mais cinq années de combats sans résultat décisif, une lutte fratricide, cruelle, et sans grandeur, une lourde incertitude quant à l'issue possible donnaient à ce mot d'autodétermination le sens d'une formule magique capable d'exorciser le mauvais sort qui, depuis si longtemps, s'acharnait. Qui donc aurait pu refuser l'autodétermination ?

L'opposition a alors approuvé l'orientation libérale donnée à notre politique algérienne. Dans le pays, dans le monde, une espérance venait de naître, et la rébellion elle-même, devant une prise de position qui l'avait surprise, se voyait contrainte d'accepter l'ouverture sur la paix. Avec l'autodétermination, la guerre avait perdu ses buts. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il est à peine besoin de rappeler le cours des événements qui se sont succédé depuis un an. 23 janvier, barricades à Alger. 28 janvier, discours du chef de l'Etat, affirmant sa résolution de faire front au coup de force. De Gaulle rallie une fois encore la grande majorité du peuple français.

M. René Vinciguerra. En souhaitant la solution la plus française !

M. Louis Deschizeaux. Nous étions, jusque-là, dans la ligne de la déclaration du 16 septembre. Mais voici qu'après cela commence un nouveau cycle.

A droite. Encore !

M. Louis Deschizeaux. Dans une alternance qui s'inspire peut-être du souci de ménager les transitions et de faciliter les ralliements, c'est la « tournée des popotes », l'échec — de triste mémoire — des pourparlers de Melun, la conférence de presse du 8 septembre.

En huit mois, tout est remis en question et la paix s'éloigne. La rébellion, franchissant alors un pas redoutable, prend le chemin de Pékin. L'aide promise par Mao Tsé Toung et par Khrouchtchev lui permet de durcir sa position. Malgré la France, contre la France, l'affaire algérienne s'internationalise.

Et voici le dernier épisode : le discours du général de Gaulle du 4 novembre.

L'élément dramatique de cette confrontation des hommes avec la réalité algérienne, le voici : les événements vont toujours plus vite que les esprits et nous sommes toujours en retard d'une idée sur les impératifs du réel. Sans remonter bien loin, il fut un temps où Ferhat Abbas ne réclamait pour les Algériens musulmans que le droit d'être des Français à part entière.

Mais qui donc parmi les hommes qui demandent aujourd'hui la « francisation » avec tant de véhémence aurait alors admis le collège unique, c'est-à-dire l'égalité politique et l'égalité dans la condition sociale? (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*)

Qui donc aurait alors accepté de payer les ramasseuses d'alfa 100 francs par jour?

A droite. Certainement pas M. Blachette!

M. Marc Lauriol, rapporteur spécial. La question ne date pas d'hier!

M. Pascal Arrighi. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Deschizeaux?

M. Louis Deschizeaux. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Arrighi, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pascal Arrighi. Monsieur Deschizeaux, je vous remercie de me permettre de vous interrompre.

Je voudrais apporter à propos du collège unique une précision. Vous venez de reprocher à tous ceux qui défendent non pas la « francisation » — car ce terme n'a pas été choisi par nous — mais l'intégration, de répudier le collège unique.

Monsieur Deschizeaux, vous n'étiez point parlementaire à cette époque, bien que vous ayez siégé sous d'autres législatures. Si vous allez au secrétariat de la commission de l'intérieur consulter les documents relatifs à la dernière législature de l'Assemblée précédente, vous verrez par exemple que M. Jacques Soustelle et moi-même avons voté pour le collège unique. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

M. Louis Deschizeaux. Je vous donne acte de votre déclaration, monsieur Arrighi. Mais vous n'étiez pas alors très nombreux avec M. Soustelle. Quand l'Algérie française était possible, combien de ceux qui l'exigent aujourd'hui étaient-ils prêts à se battre pour elle?

M. Henri Caillemer. Mais elle est française!

M. Louis Deschizeaux. Il fut un temps aussi où M. Soustelle, gouverneur général de l'Algérie, par la volonté de M. Mendès-France, parce qu'il avait compris qu'une réforme de structure politique profonde pouvait, seule, créer le choc psychologique et le climat de confiance et de fraternité sans lesquels l'Algérie risquait d'échapper à son destin français, lançait l'idée d'intégration.

Mais l'accueil réservé à la doctrine soustelliennne allait remettre à plus tard, jusqu'à cette fameuse journée du 13 mai 1958, la fraternisation, sur le Forum d'Alger, des musulmans et des Français d'origine.

M. Ahmed Djebbour. C'est au moins quelque chose qu'on reconnaît!

M. Louis Deschizeaux. Pourquoi faut-il que les hommes aient tant de peine à réaliser qu'il faut savoir donner à temps?

Vous-même, monsieur le Premier ministre, vous-même, dont quelqu'un a cru pouvoir dire que vous étiez soustellien d'esprit mais gaulliste de cœur, vous-même à qui j'aurais mauvaise grâce de reprocher d'avoir cédé à votre cœur gaulliste — puisque c'est le cœur qui a toujours raison — vous voilà rangé dans notre camp par ceux qui vous rappellent votre passé. Mais il ne doit pas y avoir deux camps. Il n'y a pas deux camps.

Ici, dans cette enceinte, dans le pays, en Algérie surtout, il ne doit pas y avoir ni vainqueurs ni vaincus.

Au centre droit. Allez dire cela au F. L. N.!

M. Louis Deschizeaux. Récemment à cette tribune, notre collègue Ahmed Djebbour — à qui je porte, à qui nous portons tous, estime et sympathie...

M. Pascal Arrighi. Alors encouragez-le!

M. Louis Deschizeaux. ... concluait ainsi une courageuse profession de foi: « Quant à moi, j'ai pris un engagement devant la casbah d'Alger et je m'y tiens. »

Je comprends les raisons de M. Djebbour. Nous nous inclinons devant des convictions qui sont très profondes, très sincères et très légitimes.

Avec la même conviction de défendre l'unité de la patrie, qu'il me soit permis, à moi aussi, de rappeler mes engagements et mes convictions. Je n'ai pas besoin de faire un effort sur moi-même ni de m'adapter aux exigences du moment pour décider, en cet instant, de la manière que j'ai dite et que je crois la plus conforme à l'intérêt de l'Algérie, de la France et de la paix.

Il y a cinq ans — on parlait alors des « hors-la-loi » et notre armée d'Algérie était moitié moins nombreuse — j'écrivais:

« Notre seule chance est d'aborder résolument le tournant de l'histoire, de reviser nos vieilles idées qui doivent faire place à une conception nouvelle: celle d'une fédération nord-africaine réconciliée avec la France et devenue son alliée. »

Il y a deux ans, voici ce que j'avais fait figurer en tête de mon programme: « Le général de Gaulle, pour gouverner, a besoin d'une majorité de libéraux... Nous voulons d'abord une paix rapide en Algérie, celle que le général de Gaulle entend rechercher par la négociation dans le cadre d'une association étroite avec la France. »

Certaines prises de position ont été, hélas! beaucoup moins nettes, ce qui faisait dire au colonel Gardes, interrogé au procès des barricades: « Un jour c'était ceci, le jour suivant, c'était ceci... » moins cela. Quant à l'Algérie algérienne, il était convenu que c'était une formule à l'usage de l'O. N. U. »

Ces équivoques, ces incertitudes, ces temporisations nous ont fait perdre du temps. Elles nous ont coûté cher. Mais si, demain, les Etats de la Communauté africaine sont, devant le monde qui observe, les témoins impartiaux et les garants d'une autodétermination juste et loyale, après une paix qui ne sera « ni octroyée, ni arrachée, mais négociée », si la nouvelle Algérie, plus ou moins algérienne, demeure unie à la France » pour l'économie, les écoles, la technique et la défense... »

M. Pascal Arrighi. Et la diplomatie!

M. Louis Deschizeaux. ... notre combat n'aura pas été vain.

Les prédictions sont imprudentes. Mais j'ai la conviction qu'une expérience humaine, très judicieuse certes, mais très exaltante aussi, encore jamais tentée, s'offre à notre pays dans cette Algérie algérienne dont il est parlé et qui, par tant de fibres, restera pour toujours attachée à la France.

Au colonialisme, historiquement dépassé, nous pouvons substituer — nous sommes déjà en train de le faire — un plan d'assistance et de développement: réforme agraire, industrialisation, promotion sociale.

Dans le cadre d'une administration renouée et d'une économie planifiée — car l'avenir des pays sous-développés est aux structures socialistes et l'Amérique s'apprête à prendre le tournant du « dirigisme libéral » — il existe une promotion française de l'Algérie algérienne. Voilà l'œuvre qui s'offre à la génération montante. Elle est commandée par une sorte de fatalité heureuse. Nous serions bien coupables de repousser et de ne pas reconnaître l'enfant qui va naître et qui est le nôtre.

Une voix à droite. Quel charabia!

M. Louis Deschizeaux. Charabia? Monsieur Arrighi! Ce mot m'étonne dans votre bouche.

M. Pascal Arrighi. Ce n'est pas moi qui ai employé ce mot, mais je dis que tout cela est très sincère mais entièrement chimérique.

M. Ahmed Djebbour. Monsieur Deschizeaux, me permettez-vous de vous interrompre?

M. Louis Deschizeaux. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Djebbour, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Ahmed Djebbour. Il existe en Algérie deux manières que vous n'avez pas évoquées de faire une manifestation.

Au procès des barricades, M. Arnould dans sa déposition, a dit :

« Voici comment on fait une manifestation en Algérie : on prend une voiture et un microphone ; on crie Algérie française ! et on a derrière soi 100.000 manifestants ».

Mais il y a une autre manière de faire une manifestation en Algérie, c'est la manière communiste. Dans les camps, on place des hors-la-loi communistes. Savez-vous qu'à l'heure actuelle, dans les djebels, il y a certains éléments, communistes notamment, qui mènent une propagande faite de la façon suivante : « Vous voulez du pain ? Oui. » Hélas ! la misère sévit en Algérie et on le sait. « Vous voulez du travail ? Oui. » Mais il y a du chômage et les gens admettent qu'on veuille leur fournir du travail.

Voici ce qui se passe : crions : « C'est la lutte finale... » et l'on recueille trois à quatre mille adhésions dans certains douars.

Le tout au passé pour la propagande communiste.

M. Louis Deschizeaux. Mon cher collègue, je ne conteste pas votre point de vue.

M. Ahmed Djebbour. Le problème doit être résolu de la manière directe ! (Applaudissements au centre, droit et à droite.)

M. Louis Deschizeaux. Tout perdre ou tout gagner ! Nous sommes arrivés à l'heure de vérité. C'est la générosité, l'imagination créatrice qui gagneront. C'est la routine de pensée, le manque d'audace et d'invention, cette sorte de hargne et de refus devant ce qui se transforme inéluctablement, qui perdraient à coup sûr.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, pour ce nouveau et dernier rendez-vous de l'histoire, malgré les occasions manquées et le temps perdu, j'apporte une fois encore mon adhésion et accepte les crédits de fonctionnement que vous nous demandez.

La grande peur une fois dépassée, l'Algérie algérienne pourra rester française. La contradiction n'est que dans les mots.

M. Henri Caillemer. Pourquoi ne le dit-on jamais ?

M. Louis Deschizeaux. Il faut enlever aux slogans leur pouvoir maléfique. Car la vie qui unit est plus forte que les formules qui divisent.

Dans le mouvement d'émancipation moghrébine et africaine, l'Algérie qui sort des limbes se dirige vers un destin encore mal défini. Mais, à coup sûr, ce pays ne portera ni la marque du capitalisme américain ni celle du communisme chinois ou russe. Elle portera l'empreinte indélébile du génie français qui l'a fait sortir de la nuit du moyen âge. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs à gauche et au centre)

Monsieur le Premier ministre, le couteau... et l'article 16 restant à la porte, « faites le reste » avec le peuple, en vous appuyant sur lui. Le jour, que je souhaite prochain, où vous l'interrogerez, il saura dire ce qu'il pense et ce qu'il veut. C'est en lui, en lui seul qu'il faut chercher la source et le terme de la légitimité. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Philippe.

M. Joseph Philippe. Mesdames, messieurs, monsieur le Premier ministre, je voudrais rester dans le cadre du débat d'aujourd'hui.

Ayant séjourné plusieurs semaines en Algérie avec plusieurs de mes collègues, en ma qualité de membre de la commission de la défense nationale et des forces armées, je me permets de présenter quelques observations concernant le plan de Constantine.

Si la mission dont nous étions chargés concernait plus particulièrement les problèmes d'ordre militaire — implantation de

l'armée, progrès de la pacification, etc. — nous avons été cependant quotidiennement au contact des populations civiles, et notamment des municipalités de nombreuses communes rurales.

Partout, nous avons entendu le même son de cloche. Les maires ruraux et surtout les membres des chambres d'agriculture nous ont exprimé non seulement leurs craintes, mais aussi leur mécontentement et leur amertume concernant la politique d'aménagement du territoire.

Le plan de Constantine avait suscité dans ces immenses zones rurales sous-développées, aux populations misérables, de très grandes espérances.

Or à la stupéfaction générale, ce plan, qui devait permettre une véritable promotion de l'Algérie rurale qui, face aux techniques du xx^e siècle, est encore très en retard, ne fait qu'accentuer la dualité entre zones développées urbaines, d'une part, et zones sous-développées agricoles, d'autre part.

En définitive, il semble bien que le plan de Constantine ne fait qu'accentuer le déséquilibre existant entre les villes, les centres industriels et les campagnes.

Est-il besoin de préciser les conséquences redoutables d'une telle orientation et d'un tel état de choses ?

C'est d'abord un coup très dur porté à l'agriculture algérienne, déjà en régression, et qui éprouve de graves difficultés du fait des événements.

Il est certain que le revenu agricole de l'Algérie a notablement diminué depuis plusieurs années, alors que la population ne fait que s'accroître.

Cette diminution est, je le concède, peut-être moins apparente qu'elle l'est du fait des secours de toutes natures apportées par l'armée à toutes ces populations.

Mais c'est surtout l'orientation donnée à la politique économique qui nous apparaît une grave erreur sur le plan psychologique, car c'est dans les campagnes où nous sommes souvent le mieux implantés que, grâce aux officiers des S. A. S. notamment, de nombreuses municipalités fonctionnent dans des conditions très satisfaisantes.

Il serait vraiment injuste et désastreux de réserver la quasi-totalité des crédits prévus par le plan de Constantine aux grands ensembles, aux importantes entreprises industrielles telles que le complexe de Bône par exemple. Je pense notamment aux crédits massifs qu'il faudrait prévoir pour l'hydraulique agricole.

Songez, monsieur le Premier ministre, que si demain l'Algérie doit se déterminer soit par un référendum, soit par tout autre système électoral, c'est bien dans les campagnes, dans le bled que se situe l'enjeu de la compétition.

M. Henri Caillemer. L'Algérie s'est déjà déterminée.

M. Joseph Philippe. Vous n'avez pas le droit de décevoir toutes ces populations qui ont besoin de l'aide de la métropole pour subsister, pour évoluer et surtout pour espérer que demain sera meilleur qu'hier.

En conclusion, je vous demande, monsieur le Premier ministre, de bien vouloir reconsidérer — j'espère qu'il n'est pas trop tard — les crédits affectés au plan de Constantine, de façon qu'à l'avenir et jusqu'au fond des plus lointains djebels l'on puisse bénéficier de l'effort et de la sollicitude de la France et de la République. (Applaudissements au centre gauche.)

M. le président. La parole est à M. Ballanger.

M. Robert Ballanger. Mesdames, messieurs, l'Algérie est une plaie trop vive, un drame trop profond pour qu'il soit possible de discuter tranquillement du budget qui lui est affecté en attendant qu'il plaise au Gouvernement d'autoriser l'Assemblée nationale à aborder le seul problème réel : comment faire la paix en Algérie ?

C'est la paix en Algérie qu'exige l'opinion publique qui s'est manifestée avec éclat le 27 octobre dernier. C'est la paix en Algérie qu'exige l'intérêt national. Seuls, les nostalgiques de la domination coloniale, appuyés par des politiciens intéressés, rêvent encore d'une victoire militaire qui maintiendrait leurs privilèges. Ils sont, au reste, parfaitement isolés de l'ensemble de la nation.

M. Henri Caillemer. Et vous ?

M. Robert Ballanger. Pour faire la paix, il faut reconnaître le droit des Algériens à l'indépendance nationale et négocier avec ceux contre lesquels on se bat.

C'est ce que nous répétons inlassablement depuis six années.

M. Michel Debré, Premier ministre. Oui, monsieur Ballanger, mais ce n'est pas à vous à tenir ce langage. Beaucoup peuvent parler ainsi, mais pas vous ! (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

M. Robert Ballanger. Monsieur le Premier ministre, c'est probablement davantage à nous qu'à vous, parce qu'en définitive depuis six ans si on nous avait écoutés, nous n'en serions pas où nous en sommes. (Vives exclamations sur de nombreux bancs.)

M. René Cassagne. Vous ne demandiez pas l'indépendance, il y a six ans !

M. Robert Ballanger. Nous avons été longtemps seuls, ici et dans le pays, à tenir ce langage de raison et de courage. (Exclamations à gauche, au centre et à droite.)

M. Henri Duillard. Et dans le même temps vous armiez les fellagha !

M. Robert Ballanger. Le temps est passé où certains, et non des moindres, proclamaient comme une vérité première que l'Algérie était composée de départements français, au même titre que le Poitou ou l'Auvergne.

Voici maintenant que dans les mots sont reconnus le droit pour les Algériens à l'autodétermination et la future République algérienne. Malheureusement, jusqu'à présent, cela ne s'est pas traduit dans les actes. La guerre continue, les pourparlers engagés à Melun n'ont pas abouti parce que le Gouvernement a voulu traiter les négociateurs comme des vaincus. (Exclamations sur de nombreux bancs.)

Une voix à droite. Et Khrouchtchev comme des vainqueurs !

M. Henri Colonna. Où sont les vaincus ?

M. Robert Ballanger. La dernière déclaration du Président de la République qui proclame que l'Algérie algérienne aura son gouvernement, ses institutions et ses lois, n'ouvre pas hélas, la seule porte débouchant réellement, honnêtement sur cette politique : la négociation avec le gouvernement provisoire de la République algérienne.

Le gouvernement provisoire de la République algérienne existe. Il dirige le combat des Algériens. Ce combat... (Vives exclamations sur de nombreux bancs.)

Une voix à droite. Soutenu par Khrouchtchev.

M. Edmond Borroco. Et vous lui envoyez des aspirants Maillet !

M. Pierre de Montesquieu. Ce n'est pas l'objet de la discussion budgétaire.

M. Robert Ballanger. Ce combat, il faut bien le dire, a amené les transformations que l'on sait et conduit les milieux dirigeants de notre pays du concept de l'Algérie française à celui de la République algérienne.

Comment la masse des Algériens, misérables, malheureux, humiliés, poussés au désespoir, à qui tout était refusé, même le droit à la patrie, comment ces hommes ne mettraient-ils pas au crédit de la lutte menée depuis six ans et au crédit de ceux qui la conduisent, le fait qu'on reconnaît aujourd'hui leurs droits dans les déclarations les plus officielles ?

Pour faire la paix autrement que par une victoire militaire aboutissant à l'écrasement définitif de l'adversaire, ce qui est impossible et exclu, il n'y a que la négociation.

Pour négocier valablement, il faut que le partenaire soit l'adversaire, celui contre qui on se battait. Il faut négocier avec le gouvernement provisoire de la République algérienne. (Interruptions à gauche, au centre et à droite.)

Les pourparlers doivent porter sur le cessez-le-feu et sur les conditions loyales du droit à l'autodétermination. C'est ce que demande le G. P. R. A., et pas autre chose, contrairement à ce qu'affirment certains. (Exclamations à gauche, au centre et à droite.)

Pour être renseigné, ce n'est pas difficile, il suffit de lire les journaux et vous saurez ce que veut le gouvernement de la République algérienne.

Tout homme de bonne foi et de raison... (Vives exclamations à droite, au centre et à gauche.)

C'est un langage que certains ici ne comprennent pas, mais je m'adresse aux hommes de bonne foi et de raison...

M. Emile Janvier. Il n'y en a pas ici, sauf vous !

M. Robert Ballanger. J'ai parlé d'hommes de bonne foi. Ce n'est apparemment pas à vous que je m'adressais.

Tout homme de bonne foi et de raison, disais-je, comprend que les dirigeants algériens, après six ans de combat, demandent que soient discutées avec eux les conditions et les garanties d'un référendum éventuel. Les Algériens savent par expérience ce qu'est un scrutin contrôlé par l'administration et par l'armée. (Exclamations à droite, au centre et à gauche.)

Ils savent aussi que les discours et les promesses les plus solennelles cachent parfois des ruses ou des sous-entendus.

Aux déclarations officielles du Président de la République s'ajoutent les commentaires des popotes et ceux des délégués gouvernementaux.

Voici qu'on parle à nouveau du partage de l'Algérie, d'un Etat multicommunautaire, comme si on voulait multiplier les obstacles à l'application de l'autodétermination.

Pour que l'autodétermination soit loyale et réelle, elle doit signifier que les Algériens, quelles que soient leurs origines, décideront eux-mêmes et librement des institutions de la République algérienne.

Tels sont, à notre avis, les impératifs de la paix. Tout ce qui tend à compliquer la discussion, à inventer des interlocuteurs, à imposer des solutions inacceptables, éloigne la paix.

M. Mustapha Deramchi. Comme à Moscou !

M. Robert Ballanger. Et tout ce qui éloigne la paix compromet l'avenir des relations que nous voudrions confiantes et fraternelles entre la France et l'Algérie nouvelle.

M. Hervé Laudrin. Sous le signe russe !

M. Robert Ballanger. Négociations avec le G. P. R. A. pour un cessez-le-feu et sur les conditions et les garanties de l'application loyale du droit à l'autodétermination est un mot d'ordre simple, clair et réaliste qui devient de jour en jour une exigence nationale et qui sera imposé demain par la volonté populaire. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Profichet.

M. Jean-Pierre Profichet. Monsieur le Premier ministre, messieurs, qu'il me soit permis de revenir à des propos plus réalistes et plus pratiques. Mon propos est de vous entretenir, très rapidement rassurez-vous, de l'organisation du service de santé en Algérie que plusieurs de mes collègues et moi-même avons pu examiner au cours d'une mission accomplie au nom de la commission des affaires culturelles et sociales.

L'Algérie qui comptait en 1948 1.462 médecins et 467 sages-femmes, dispose à l'heure actuelle de 1.954 médecins civils et de 606 sages-femmes. L'assistance hospitalière est dispensée dans 138 établissements d'importance très inégale d'ailleurs, comportant 31.000 lits, alors qu'il n'y en avait que 14.000 en 1945. Le nombre de lits est actuellement de 3,25 par mille habitants, ce qui est très supérieur à ce que l'on constate dans les pays d'Afrique, mais ce qui est loin d'être à la hauteur des normes métropolitaines.

Enfin, 130 médecins fonctionnaires sont placés à la tête de circonscriptions médico-sociales qui découpent l'ensemble du territoire et, assistés de 166 adjoints techniques de la santé, donnent

des consultations gratuites, dans 235 centres de santé, salles de consultation, dispensaires, ainsi que dans les centres créés au titre de la sécurité sociale.

En outre, un important personnel sanitaire militaire, dont 632 médecins, consacre tout son temps à la population civile algérienne la plus déshéritée du bled.

En 1958 le nombre des consultations données par les médecins militaires s'élevait à 12 millions.

Malgré ces progrès réalisés qui sont traduits dans le budget que vous nous présentez, nous constatons de graves insuffisances tant sur le plan de l'équipement sanitaire proprement dit que sur le plan des effectifs médicaux et para médicaux.

Qu'il s'agisse des gros centres hospitaliers urbains ou des petits centres ruraux, on constate une importante disparité tant entre les deux catégories qu'à l'intérieur de ces catégories elles-mêmes.

On voit, par exemple, à Alger un centre anti-cancéreux parfaitement équipé, je pourrais presque dire luxueusement équipé, peut-être au détriment de petits hôpitaux du bled qui, eux, sont assez négligés.

D'une façon générale, les centres hospitaliers urbains, d'ailleurs, sont surchargés du fait de la très forte poussée démographique, du fait du tropisme des populations vers les centres urbains, du fait aussi de la confiance accrue des populations musulmanes, en particulier des femmes qui délaissent plus volontiers le marabout au bénéfice de techniques et de thérapeutiques apparemment plus valables, enfin de séjours plus prolongés du fait qu'il est délicat de renvoyer dans la campagne un convalescent qui risque de se retrouver dans une zone d'insécurité.

Dans l'ensemble, les petits centres hospitaliers sont insuffisamment équipés. Il ne s'agit pas d'ailleurs, dans notre esprit, de réaliser des centres extrêmement perfectionnés dans le bled, mais plutôt de petits centres très convenables destinés à hospitaliser des malades moyens dont le cas relève de la médecine ou de la chirurgie, quitte à transférer dans les grands centres les cas particulièrement graves. Mais, là comme dans beaucoup d'autres domaines — et j'insiste sur ce fait — nous avons pu constater que l'initiative personnelle joue un très grand rôle et qu'à égalité de moyens certains hôpitaux de petites villes du bled sont beaucoup mieux organisés et tenus que d'autres.

On constate une grave insuffisance des effectifs médicaux et paramédicaux. Les grands centres, évidemment, sont bien pourvus en médecins, quoique les centres hospitaliers manquent d'internes et d'externes; cela est dû au dépeuplement partiel de la faculté d'Alger. Cela nous conduira à vous proposer l'édification d'une école de médecine, puis d'une faculté de médecine et d'une université à Oran.

Enfin, dans le bled — et surtout dans le bled — il y a une pénurie tragique de médecins civils. Heureusement, la situation est provisoirement sauvegardée par le magnifique effort des médecins militaires qui sont pour la très grande majorité de jeunes confrères accomplissant leur service militaire en Algérie. On ne saurait trop mettre en avant l'extraordinaire œuvre humaine et pacificatrice que ces jeunes gens accomplissent. (Applaudissements.)

Les médecins civils de l'assistance médicale ont, eux aussi, un rôle dur et périlleux à assumer.

Malgré leur dévouement, ces médecins sont en trop petit nombre. La chose est grave, lorsqu'on sait quelle est, en dehors de l'action sanitaire pure, l'importance de leur action psychologique.

Je ne veux pas allonger ce débat.

Je voudrais, monsieur le Premier ministre, madame le secrétaire d'Etat, vous proposer quelques cadres de solutions.

Sur le plan des hôpitaux et des dispensaires de soins, il semblerait qu'il soit nécessaire d'avoir d'abord de grands centres hospitaliers urbains bien équipés et, d'autre part, de nombreux petits centres hospitaliers du bled, relativement sommaires, qui soient une multitude d'antennes avancées des grands centres.

Quant au personnel médical et paramédical, il serait souhaitable d'envisager un plan à long terme et un plan à court terme.

Le plan à long terme comporterait la création d'une école de médecine à Oran, la création de bourses d'études médicales — j'ai constaté avec plaisir qu'elle était inscrite dans votre budget — l'étudiant en médecine s'engageant à signer un contrat avec

le service d'assistance médicale, contrat d'une durée proportionnelle à l'importance et à la durée de la bourse.

Enfin, à court terme, peut-être pourrait-on envisager des prêts d'honneur pour l'installation de jeunes médecins dans les petits centres ruraux, avec possibilité de clientèle privée et d'adhésions contractuelles au service d'assistance médicale, bien entendu en y ajoutant des avantages matériels et des logements de fonction.

Je passe très rapidement sur ces problèmes pour ne pas lasser votre attention. Cependant, je voudrais présenter encore quelques remarques avant de terminer.

Nous avons constaté, au cours de notre mission, la soif d'apprendre des enfants, des jeunes, de nombre d'adultes; leur désir d'en sortir — si vous me permettez cette expression — désir peut-être d'ailleurs subconscient.

Nous avons constaté aussi qu'il est nécessaire que l'éducation débouche sur des réalités, sur des professions et sur des emplois.

Si le plan à long terme de Constantine doit donner d'heureux résultats, il est indispensable de promouvoir également de nombreux plans à court terme, locaux, destinés à des améliorations immédiates, mais surtout destinés à démontrer aux populations musulmanes que la promotion sociale n'est pas une vue de l'esprit mais qu'elle est une réalité en marche.

Nous avons constaté que, s'il est nécessaire d'installer de grandes industries, il est non moins nécessaire de favoriser l'implantation de petites industries employant beaucoup de main-d'œuvre et de favoriser le développement de l'artisanat; que le problème agricole est au premier plan et qu'il faut, par un plan à long terme, mettre en valeur des régions jusqu'alors négligées, mais aussi, par des réalisations locales immédiates, commencer à améliorer la condition humaine des musulmans du bled.

Enfin, nous avons constaté que, s'il est bon de confier à des économistes distingués, à des polytechniciens, les plans à long terme de grande envergure, il est bon aussi de ne pas annihiler les initiatives individuelles locales, de ne pas stériliser les administrateurs locaux européens ou musulmans, de leur garder le goût d'entreprendre et le sens des responsabilités, de leur permettre une grande liberté d'action et, dans ce dessein, de décentraliser au maximum et de faire en sorte qu'Alger ne soit pas un écran, un filtre, qu'il ne soit pas le curare de l'initiative individuelle.

Il faut que ce gigantesque effort entrepris par la France en Algérie ne soit pas seulement un effort technique, mais encore et bien davantage un effort humain. Que l'homme songe à l'homme et qu'à son semblable il communique sa chaleur et son amitié! (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. Michel Debré, Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, je confirme d'abord qu'au nom du Gouvernement je ferai une déclaration sur l'Algérie au début du mois de décembre. Dans ces conditions, je ne répondrai pas aux quelques mots qui terminent le rapport de M. Lauriol, ni à la question de M. Djebbour, ni au discours de M. Deschizeaux. Toutefois, même en l'absence de M. Deschizeaux, je relèverai un point de son discours — et qui ne lui est d'ailleurs pas particulier — la responsabilité de l'échec de Melun.

M. Deschizeaux a laissé entendre que si le Gouvernement français avait adopté une autre attitude, les entretiens de Melun auraient pu aboutir à des résultats satisfaisants. Il a d'ailleurs ajouté que l'échec de ces entretiens avait conduit les dirigeants de l'organisation extérieure dans les bras de Pékin et dans ceux de Moscou. Je voudrais mettre en garde tous les parlementaires ici présents, quelles que soient leurs opinions, à la seule exception des députés communistes...

M. Robert Ballanger. Evidemment!

M. le Premier ministre. ...contre cette propagande menée depuis deux ou trois mois et qui défigure complètement ce qu'ont été les entretiens de Melun. Les dirigeants de l'organisation extérieure savaient parfaitement, quand ils ont envoyé une délégation, quel était le cadre des pourparlers. Il s'agissait de discuter du cessez-le-feu, c'est-à-dire du sort des combattants, de la destination des armes, étant entendu d'une part, que la discussion sur les garanties ultérieures de l'autodéter-

mination, voire de la période d'apaisement — comme je l'ai dit ici le 15 octobre 1959 — ne pouvait avoir lieu qu'avec toutes les tendances et toutes les communautés d'Algérie et, d'autre par, qu'en aucun cas il ne pouvait y avoir de pourparlers entre le Gouvernement français et un prétendu Gouvernement extérieur au Gouvernement français. Or, les dirigeants de la rébellion ont présenté une délégation qui, sur ces deux points, a affirmé, dès le départ, des positions qui n'étaient pas celles selon lesquelles les pourparlers avaient été offerts.

J'ajoute que l'expérience a montré que, dès avant les entretiens de Melun, les dirigeants de l'organisation extérieure avaient pris rendez-vous à Moscou et à Pékin.

En d'autres termes, les dirigeants de l'organisation extérieure se sont trouvés contraints par la situation internationale, après le discours du général de Gaulle du 14 juin, de faire un geste, mais, tout de suite, ils l'ont entouré de conditions dont ils savaient, au départ, qu'elles étaient telles que les pourparlers ne pouvaient pas aboutir. Ils l'ont fait les yeux ouverts, ayant déjà pris leur billet pour un voyage dans les pays de l'Est et attaché le destin de l'organisation extérieure de la rébellion à une forme d'Algérie que le général de Gaulle a qualifiée d'Algérie soviétique.

Je voudrais donc, puisque M. Deschizeaux a placé son discours sur un plan supérieur, que lui-même, ses amis politiques et tous les députés ici présents, à l'exception de M. Ballanger et de ses amis, sachent d'une manière très claire qu'il n'y a, dans ce qu'a prétendu l'organisation extérieure, en ce qui concerne les entretiens de Melun, qu'affabulation et mensonge. Ce sont les dirigeants de l'organisation extérieure qui portent la responsabilité de cet échec, étant donné, je le répète, que les définitions et les conditions de ces pourparlers étaient claires et qu'on ne pouvait pas douter de la manière dont le Gouvernement de la République entendait les mener, conformément à ce qui avait été dit et conformément au surplus à ce qui avait été approuvé dans cette Assemblée le 15 octobre 1959.

C'est le seul point que je me permets de relever dans les discours politiques qui ont été prononcés à l'occasion de ces débats. Je renvoie cette Assemblée au débat qui aura lieu au début du mois de décembre.

M. René Cassagne. Il fallait dire cela plus tôt. Nous avons trop attendu cette explication. C'est la faute du Gouvernement.

M. le Premier ministre. Le problème, dès le lendemain des entretiens de Melun, a été exposé d'une manière très claire, si claire que c'est seulement un mois ou un mois et demi après les entretiens de Melun que les dirigeants de l'organisation extérieure ont répandu, dans le monde entier, et en particulier malheureusement, en France, par l'entremise de certains journaux, l'idée que la responsabilité de l'échec incombait au Gouvernement alors que c'est l'organisation extérieure qui avait présenté des demandes différentes des conditions qui avaient toujours été publiquement affirmées. *(Applaudissements au centre et à gauche et sur divers bancs à droite.)*

Vous êtes saisis, comme M. Lauriol vous l'a expliqué au début de son rapport, de deux budgets sur lesquels vous aurez à voter séparément. Mais l'imbrication des dépenses et des services fait qu'il est fort utile de discuter en même temps le relatif petit budget des affaires algériennes de l'Etat et le budget des services civils de l'Algérie qui vous est soumis, pour la deuxième fois, en application d'une loi que vous avez votée, d'ailleurs, sur le rapport de M. Lauriol.

Je vous rappelle simplement, complétant sur ce point les chiffres cités par votre rapporteur, que le budget des affaires algériennes de l'Etat est en augmentation de 40 p. 100 et que le budget, d'ailleurs nettement plus important, des services civils de l'Algérie est lui en augmentation d'environ 15 p. 100.

Ces augmentations des deux budgets correspondent à une série de dépenses nouvelles.

En premier lieu — votre rapporteur l'a souligné — un effort de développement administratif est entrepris. On s'est plaint, on se plaint encore, mais, malgré tout, beaucoup moins, de la sous-administration en Algérie. Cela est une des tâches des cinquante dernières années. On a laissé, au cours de ces cinquante années, la majeure part de l'Algérie sans organisation municipale, sans organisation préfectorale et sans les services techniques correspondant aux besoins de la population.

Nous nous trouvons donc, on le sait, depuis quelques années, devant un problème majeur qui consiste, à la fois, à faire

naître des cadres administratifs par la voie de l'élection et à créer des administrations nouvelles, administrations d'ordre général et administrations à caractère technique, économique ou social.

On ne crée pas un immense encadrement administratif en quelques jours. Cette création est cependant en bonne voie : accroissement du nombre des préfectures et des sous-préfectures, création de mairies, développement des S. A. S., enfin accroissement du nombre des adjoints techniques, économiques et sociaux dont l'institution a marqué les cinq ou six dernières années, plus spécialement les deux dernières années.

Les budgets qui vous sont présentés comportent par conséquent — M. Lauriol l'a fait remarquer — une augmentation très sensible des dépenses de fonctionnement, correspondant à cet effort d'encadrement administratif qui était nécessaire et qui le demeure.

La seconde cause d'augmentation des crédits — M. Lauriol l'a également fait remarquer, ainsi que M. Philippe — intéresse l'agriculture. J'y reviendrai en évoquant, dans la dernière partie de mon exposé, le programme d'équipement et le plan de Constantine.

Ajoutons, comme causes de dépenses nouvelles, le développement de la scolarisation sous toutes ses formes, le développement des travaux publics, enfin — j'y reviendrai également quand nous examinerons un amendement de M. Lauriol — l'augmentation des crédits concernant l'information.

En d'autres termes — et je termine ainsi le rappel des conclusions de votre rapporteur — nous vous présentons deux budgets qui, par rapport à tous ceux que vous aurez eu à approuver, sont parmi ceux qui ont subi la plus forte augmentation.

Il convient d'ailleurs d'ajouter à ces deux budgets les crédits qui, dans les budgets de plusieurs départements ministériels, sont directement affectés à l'Algérie.

Dans l'ensemble, l'Assemblée nationale pourra constater l'augmentation très sensible des dépenses assumées par l'Etat français et aussi — comme l'a remarqué M. Lauriol — par les contribuables algériens, pour le fonctionnement et l'équipement de l'Algérie.

J'en viens, dans une seconde partie, aux observations qui ont été présentées sur le budget de fonctionnement. J'aborderai ensuite les dépenses d'équipement.

Pour le budget de fonctionnement, la première observation de M. Lauriol, reprise par M. Renucci, a trait à l'insuffisance du nombre des officiers pour les S. A. S. Il faut replacer les observations de M. le rapporteur et de M. Renucci dans le cadre des S. A. S. Il manque en effet 70 postes d'officiers S. A. S. Mais je souligne, pour ceux qui ici ne le savent pas encore ou qui ne se souviennent pas d'un débat analogue qui s'est engagé l'année dernière, qu'il existe 700 S. A. S. et que celles-ci ont non seulement un chef mais un ou deux adjoints. En d'autres termes, il s'agit de pourvoir à près de deux mille emplois, et c'est en fonction de ce chiffre approximatif qui représente l'ensemble de l'encadrement des S. A. S., que doit être apprécié le nombre de postes vacants qui est de 70. C'est dire qu'en réalité, le pourcentage des vacances dans le cadre des S. A. S. atteint un peu moins de 5 p. 100.

Pourquoi y a-t-il des difficultés de recrutement ? M. Renucci a indiqué certaines de ces causes à la fin de son exposé. On ne peut nommer comme chef d'une S. A. S., ni même comme adjoint, n'importe quel volontaire. Des qualités particulières sont en effet nécessaires, ne serait-ce que la connaissance de la langue arabe. Et aux qualités exceptionnelles, au dévouement admirable de la très grande majorité de ces officiers dont certains orateurs ont fait l'éloge, il convient d'ajouter le dévouement de leurs épouses. Cependant tous n'ont pas les mêmes qualités. C'est pourquoi l'administration fait un effort pour que leur recrutement soit relativement strict. N'est pas chef de S. A. S. qui veut. Il y faut une autorité. Des qualités nouvelles sont en outre nécessaires depuis le développement des communes. Lorsque les communes étaient très peu nombreuses et qu'il n'existait pas de maires et de conseils municipaux élus, les qualités exigées des chefs de S. A. S. étaient celles qui sont requises d'un administrateur n'ayant pas d'élus à ses côtés. Dès lors qu'un effort a été fait en vue de constituer des communes et d'élire des conseils municipaux et des maires et un grand nombre de ces conseillers municipaux et de ces maires étant musulmans, aux qualités ordinaires des chefs de S. A. S. et de leurs adjoints doivent s'ajouter des qualités particulières nées de la nécessité de conduire progressivement les conseils municipaux et leurs maires à l'exercice de leurs propres responsabilités. *(Applaudissements.)*

Vous savez, que dans certains départements, dans certaines régions, des difficultés se sont élevées entre les maires nouvellement élus et les conseils municipaux d'une part, et les chefs des S. A. S. et leurs adjoints, d'autre part. Nous n'en n'avons nullement conclu que les S. A. S. étaient condamnées, mais cela nous a conduits à veiller avec plus de soin encore à la qualité de ces officiers S. A. S.

Toutes ces raisons vous expliquent — je le dis à M. Lauriol, à M. Renucci comme à tous les orateurs qui ont évoqué la question — que si 70 postes restent vacants, c'est-à-dire — je le répète — à peu près 5 p. 100 de l'effectif, et bien que nous ayons certes, l'intention de pourvoir à ces vacances, nous ne pouvons pas le faire rapidement ni à la légère. Il nous faut faire auprès de l'armée de terre, de l'armée de l'air comme de la marine, une propagande pour que les meilleurs de leurs officiers nous soient envoyés et, ensuite, veiller à la qualité particulière de ceux que l'on recrute.

Sur ces réserves, j'approuve tout à fait les conclusions de M. Lauriol et de M. Renucci.

Parmi les observations de M. Lauriol, il en est une sur laquelle M. le secrétaire d'Etat aux finances développera plus complètement la pensée du Gouvernement lorsque viendra en discussion l'amendement lié à son observation et qui est relatif à la taxe unique en Algérie. L'idée de M. Lauriol est celle même du Gouvernement. Il est indispensable qu'aux différentes dispositions, déjà nombreuses, prises pour favoriser les investissements en Algérie, soit ajoutée une disposition particulière d'ordre fiscal. L'amendement de M. Lauriol tend à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à aménager, voire à supprimer la taxe unique. Nous demanderons que cet amendement soit disjoint. En tout cas, je puis dire dès maintenant à M. Lauriol que la préoccupation du Gouvernement est, dans son principe, identique à la sienne et qu'un décret actuellement soumis au conseil d'Etat tend à permettre la suspension de la taxe pour les biens d'équipement. N'importe quel bien d'équipement ne pourra pas bénéficier de cette mesure. Il est probable que nous devons envisager l'établissement, par le délégué général en Algérie, après avis de la commission du plan, d'une liste des biens d'équipement qui pourront être vendus, en bénéficiant de la suspension de la taxe, aux entreprises s'installant en Algérie. Encore une fois, le détail de cette initiative gouvernementale sera exposé par M. le secrétaire d'Etat aux finances lorsque viendra en discussion l'amendement que M. Lauriol a déposé à ce sujet. Je précise tout de suite que, même si le dispositif prévu par le Gouvernement n'est pas exactement celui que vous souhaitez, il demeure que l'idée d'un allègement fiscal tendant à favoriser les investissements en Algérie ne nous est pas étrangère.

Je ne vous suis plus, monsieur le rapporteur, lorsque, dans votre dernière observation, vous faites allusion aux crédits d'information. Tout d'abord, le détail du chapitre en cause ne relève pas du Parlement puisqu'il s'agit d'un projet de répartition intérieure d'un crédit. Les crédits d'information sont répartis entre la métropole, l'Algérie et l'étranger suivant un plan qui est modifié à dates régulières.

J'ajoute qu'une partie des crédits affectés à l'information en Algérie — crédits que vous estimez trop importants — sont en fait alloués aux services d'information de la délégation générale qui les utilise pour imprimer des brochures ou mener toute autre action en direction de l'étranger. En d'autres termes, vos remarques sur la répartition administrative contre laquelle vous vous élevez porte à faux, puisqu'une partie des crédits attribués aux services d'information à Alger sert à financer des réalisations destinées aux radios et à la presse étrangères.

Je ne répondrai pas à toutes les observations qui ont été présentées par MM. les rapporteurs pour avis, mais à quelques-unes seulement d'entre elles.

La remarque de M. Renucci sur les centres d'hébergement ne me paraît plus correspondre à la situation actuelle. L'action de délégation générale et du secrétariat général aux affaires algériennes me paraît, en effet, de nature à calmer les appréhensions exprimées par notre collègue.

M. Renucci estime, et c'est effectivement le bon sens, qu'il conviendrait, dans les centres d'hébergement, de distinguer, au plus vite, entre ceux qui doivent être gardés à vue par l'administration et ceux qui peuvent être rapidement libérés. Ce « criblage », pour reprendre l'expression de M. Renucci, qui d'ailleurs ne s'applique peut-être pas exactement à une opération indispensable de sauvegarde des libertés publiques, ce « criblage » est assuré par une inspection générale. Un inspecteur général nouveau vient d'être nommé. Il disposera de deux adjoints. Des

visites régulières seront faites ayant pour objet de contrôler le fonctionnement des commissions de chaque centre d'hébergement. C'est un travail quotidien. Ce que je puis indiquer à M. Renucci, c'est que nous sommes tout à fait conscients de la nécessité d'un effort qui réponde à ses préoccupations et à son invitation à faire mieux. A partir de la fin de cette année — je crois — et en tout cas dès le début de l'année prochaine, les opérations de départ, de « criblage », pour reprendre le terme de M. Renucci, dans les centres d'hébergement seront bien plus efficaces qu'au début de cette année sans que nous veuillions nous dissimuler les très graves difficultés de cette tâche.

M. Ali Mallem a regretté l'insuffisance du nombre des magistrats dans le bled. M. Profichet a regretté l'insuffisance et du nombre des médecins et de l'équipement sanitaire.

A l'un et à l'autre la même réponse s'impose. Il s'agit de rattraper un retard accumulé depuis trois générations. Si l'on compare, en ce qui concerne les magistrats et les médecins, l'effort accompli depuis deux ans, on constate que les critiques présentées, notamment par M. Ali Mallem, sont en grande partie injustifiées. Un effort est encore à accomplir, nous le savons mais l'on ne déplace pas un magistrat comme on veut en raison de la règle de l'immovibilité. De surcroît, l'installation de magistrats de qualité est un problème auquel il convient de prêter la plus grande attention, en Algérie comme en métropole. Parfois, mieux vaut laisser pendant quelques mois un tribunal sans magistrat plutôt que nommer provisoirement un magistrat qui ne posséderait pas toutes les qualités requises pour s'acquitter avec bonheur de ces fonctions qui sont difficiles dans le bled algérien.

Le problème des médecins est d'autant plus grave qu'il s'agit là, non plus de fonctionnaires, mais de membres d'une profession libérale. Nous allons examiner une solution délicate qui consisterait à ouvrir la possibilité à des médecins qui ne sont pas de nationalité française de s'installer en des endroits désignés par l'administration française. Nous allons probablement être amenés à prendre une telle mesure. Naturellement, les difficultés ne manqueront pas car nous allons nous heurter à des règles très anciennes. Il reste que je serai sans doute, dans les semaines qui viennent, amené à prendre, au moins provisoirement, des mesures de cet ordre.

Quant au problème de l'équipement sanitaire et social en dehors des grands centres, les observations de M. Profichet sont parfaitement justifiées. Je voudrais cependant que l'on prenne conscience du problème sanitaire et hospitalier en Algérie. Nous nous sommes trouvés, nous nous trouvons placés devant la nécessité de construire des centres hospitaliers dans les grands centres. L'œuvre accomplie à cet égard depuis quelque temps mérite beaucoup d'admiration. La déconcentration des centres hospitaliers de moindre importance viendra ensuite, étant entendu, et M. Profichet le sait aussi bien que quiconque, que l'on ne peut créer de centres sanitaires et de dispensaires que si l'on dispose, dans le même temps, du personnel pour les faire fonctionner. Le problème du personnel est une tâche constante, le développement et l'amélioration des locaux se fait chaque jour. On ne peut en dire davantage.

Je vais maintenant répondre aux orateurs qui ont formulé des observations sur le budget d'équipement.

Les réponses que j'ai faites à M. Profichet laissent présager ce que l'on peut dire sur ce sujet.

M. Lepidi et M. Philippe ont particulièrement insisté sur le problème du plan d'équipement. M. Lauriol a bien voulu noter l'augmentation du crédit — il a eu raison d'employer ce terme — qui est le résultat de la mise en vigueur du plan de développement et de la caisse d'équipement. M. Lauriol a fait remarquer dans son rapport que ce développement était encore insuffisant. Nous passons — je vous rappelle les chiffres — de 3 milliards de nouveaux francs en 1960 à 4 milliards de nouveaux francs en 1961, soit, par conséquent, une augmentation très sensible de 1 milliard de nouveaux francs en une année. Je sais bien que M. Lauriol, considérant l'ensemble du plan de Constantine et de ses objectifs, estime que l'on atteint là un chiffre moyen annuel et qu'il craint qu'au cours des prochaines années on fasse un effort moindre. Il voudrait donc que, dès maintenant, l'augmentation soit plus forte. Mais, je ferai observer à M. Lauriol que sa critique ne porte, éventuellement, que sur les budgets à venir et qu'elle ne peut porter sur le présent budget. Nous sommes dans la ligne de l'augmentation moyenne annuelle telle qu'elle avait été prévue par le plan de Constantine.

Quant aux réalisations, peut-être M. Lepidi aurait-il satisfaction s'il comparait les objectifs du plan pour la fin de l'année 1963 et le point où l'on était au milieu de l'année actuelle.

Pour les minerais et les métaux, pour les matériaux de construction et les industries mécaniques et électriques, nous sommes à plus de la moitié des prévisions. Pour les minerais et les métaux, nous sommes à peu près à 80 p. 100 des objectifs ; pour les matériaux de construction et les industries mécaniques, nous en sommes à peu près à 50 p. 100. La situation est donc très bonne par rapport à ce que nous envisageons pour 1963. En ce qui concerne les industries chimiques, les industries alimentaires et les industries textiles, le pourcentage par rapport aux prévisions pour 1963 est faible et il faudra, notamment pour les industries alimentaires, réaliser un effort beaucoup plus considérable dans les deux années à venir.

Mais, encore une fois, nul ne peut contester le fait que les années 1960 et 1961 ont été des années de départ et que les réalisations envisagées pour 1961 seront sensiblement supérieures à celles de 1960. Ces dernières, d'ailleurs — et M. Lauriol comme tous ceux qui sont allés en Algérie peuvent en témoigner — correspondent à un démarrage spectaculaire,

La sidérurgie de Bône, le complexe d'Arzew et un certain nombre de grands travaux publics attestent que l'on commence à résoudre le problème de l'implantation industrielle.

Reste le problème agricole.

Sur ce point, M. Philippe nous a fait des reproches que je ne voudrais pas entièrement accepter. L'an dernier, j'avais admis bien volontiers, à la suite des observations qui venaient de toutes parts, que l'effort industriel avait pris, dans les premiers mois de la réalisation du plan de Constantine, le pas sur l'effort agricole. Mais l'organisation d'un plan agricole est extrêmement difficile et ce que l'on ne dit pas assez, c'est que certaines réalisations industrielles et certains grands travaux publics profitent à l'agriculture. L'établissement, dans une région surpeuplée, de petites usines, profite indirectement, parfois même directement à la population agricole. Quant aux barrages, ils sont, en fin de compte, infiniment plus utiles au monde agricole qu'à d'autres.

Cette année — M. Lauriol l'a d'ailleurs remarqué — l'agriculture a fait, si j'ose m'exprimer ainsi, un bond en avant considérable. Qu'il s'agisse de la restauration des sols, de l'équipement agricole, de l'hydraulique ou des crédits de développement économique local — la progression par rapport à 1959, et même par rapport à 1960, est considérable.

Pour la restauration des sols, par exemple, nous passons de 29 millions de nouveaux francs à 40 millions de nouveaux francs ; pour les crédits de développement économique, nous sommes passés de 135 millions en 1959 à 231 millions de nouveaux francs en 1960. Enfin, le projet de budget actuel dépasse très sensiblement 400 millions de nouveaux francs.

En d'autres termes, en deux ans, la part des dépenses qui sont affectées à l'agriculture — et je répons sur ce point d'une manière très précise à M. Philippe — a à peu près doublé. Si l'on additionne, en effet, les crédits d'équipement rural pour 1959 on aboutit à un total d'environ 440 millions de nouveaux francs. Cette année, dans le budget qui vous est soumis, c'est à un total de 860 millions de nouveaux francs que l'on parvient. Sans doute, un effort nouveau devra-t-il être fait pour l'agriculture — je rejoins là les préoccupations de M. Philippe et de certains autres orateurs — mais il devra l'être probablement en dehors du plan de Constantine.

La plupart d'entre vous savent d'ailleurs que l'une des commissions d'élus, la première, doit étudier la réforme agraire et la rénovation rurale. Il y a quelques instants, un orateur a indiqué à la tribune l'importance capitale de ce problème. C'est vrai : en fin de compte, la rénovation des terres est probablement plus importante pour l'avenir de l'Algérie que la réforme agraire elle-même, mais cette rénovation rurale suppose des efforts considérables : efforts financiers et aussi, très probablement, effort de main-d'œuvre.

Dans quelque temps, il faudra non seulement établir le coût de cette opération de rénovation rurale, mais très probablement, s'inspirant de certain exemple étranger, envisager, sous l'autorité des maires et des conseils municipaux, des travaux collectifs, des prestations en nature. En effet, sans prestations en nature par les intéressés eux-mêmes, sans effort de rénovation rurale consenti par des équipes collectives commandées par des élus, nulle contribution financière ne pourra résoudre l'immense problème que pose la terre algérienne. Cette terre, en effet, ne se fertilise pas facilement, c'est le moins qu'on puisse dire. C'est bien souvent, au contraire, une terre qui meurt, une terre, en tout cas, qui donne moins qu'il y a quelques années, alors que la population augmente et que, par conséquent, les besoins en

alimentation croissent. Ce n'est sans doute pas dans le cadre du plan de Constantine que nous pourrions répondre aux exigences et de la réforme agraire et, surtout, de la rénovation rurale. Je le répète, nous serons amenés à envisager un plan complémentaire d'ordre non seulement financier, mais aussi, certainement, d'ordre administratif et social. L'administration, l'Etat feront, c'est sûr, leur part, mais l'effort des paysans, encadrés par des élus, sera sans doute nécessaire pour venir à bout d'un problème essentiel pour l'avenir économique de l'Algérie. (Applaudissements à gauche, au centre et à l'extrême gauche.)

Puisque nous parlons finances, je répondrai d'un mot à une observation présentée par M. Lauriol, et j'en terminerai par là avec les problèmes d'équipement.

M. Lauriol a fait allusion à une avance de trésorerie de 200 millions de nouveaux francs, je crois, qui nous incomberait au cas où les projets transmis à la commission économique de Bruxelles ne seraient pas acceptés. Je crois pouvoir rassurer M. Lauriol sur ce point. Pendant longtemps, le problème s'est posé de savoir si la commission économique européenne accepterait d'examiner des projets relatifs à l'Algérie. La réponse est maintenant affirmative. Il ne s'agit donc plus que d'un problème de délai. C'est pourquoi nous pouvons prévoir une avance de trésorerie. Il est d'ailleurs dans notre intention — je ne le cache pas — de maintenir sur ce point la position la plus ferme. Les fonds gérés par la commission de la Communauté économique européenne proviennent de la contribution des pays participants, donc de la France en particulier, nous considérons que les gouvernements ont leur mot à dire dans leur distribution. Nous avons réussi à obtenir une décision de principe favorable. Celle-ci doit être suivie de décisions pratiques pour les projets intéressant l'Algérie et nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi.

J'espère que ces quelques mots auront rassuré M. Lauriol.

Je terminerai aussi brièvement que j'ai commencé.

Il est bien évident — et cela est vrai pour tous les membres de cette Assemblée, qu'ils siègent à gauche, au centre ou à droite — que le problème de l'Algérie ne saurait être traduit ni par le budget des services civils, ni par le budget des affaires algériennes, ni par le budget de la caisse d'équipement. Le problème, avant toute chose, est politique et nous en débattons encore une fois, dans quelques temps. Mais à ceux qui doutent, à ceux qui s'interrogent sur ce point, je répondrai volontiers ce qu'a dit M. Deschizeaux tout à l'heure. Il est certain que l'avenir de l'Algérie, s'il dépend de bien des choses, dépend en tout cas de l'aide matérielle que la métropole lui apporte. Il n'y a pas d'Algérie prospère, il n'y a pas d'Algérie en expansion sans un effort que, seule, la métropole, et pour de longues années, est en mesure de fournir, qu'il s'agisse de l'industrie, de l'agriculture, de la politique sanitaire, culturelle ou sociale.

Répetons-le : tous ceux qui, de l'extérieur, soutiennent l'organisation extérieure de la rébellion, ne pourront en aucun cas remplacer la France dans son œuvre en Algérie. Il n'est pas question que l'Algérie bâtisse son avenir indépendamment de l'effort français. C'est là un élément capital et, en votant le budget, en approuvant cet effort qui se chiffre par milliards, l'Assemblée nationale et demain le Sénat affirmeront la volonté fondatrice de la France de continuer, voire d'accroître, année après année, l'aide de la métropole à l'Algérie.

Resteront à définir les règles qui feront que cet effort s'inscrive dans la politique générale de la France orientée vers un seul objectif, celui de faire que dans les années à venir, sur les bords de cette Méditerranée où se joue en partie le destin du monde libre, l'Algérie, contrairement à bien d'autres pays situés sur d'autres rives, sera demain la terre exemplaire de la fraternité entre les communautés et les hommes. C'est ce qu'au-delà de toutes les formules nous devons tous vouloir.

L'Algérie ne doit pas seulement être pacifiée, elle doit être un exemple de fraternité. C'est l'objectif fondamental et nous consacrons à cette œuvre de fraternité un effort financier qui augmenté d'année en année.

En le votant cette année, c'est l'engagement de continuer à le faire dans les autres années avec la même volonté de réaliser en Algérie la fraternité nécessaire qui succédera aux combats et aux douleurs présentes. (Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.)

M. le président. La parole est à M. Leenhardt.

M. Francis Leenhardt. Si le vote de ce budget n'avait pour but, comme vient de l'indiquer M. le Premier ministre, que d'affir-

mer la volonté de la France de poursuivre longtemps et dans le cadre de liens nouveaux l'effort social et l'effort économique entrepris activement depuis plusieurs années, nous n'éprouvons aucune hésitation à voter ce budget, vous le comprenez certainement.

Mais M. le Premier ministre vient de dire aussi que l'affaire algérienne et le vote de ce budget posaient aussi un problème politique. Celui-ci, pour nous, se pose dans les termes suivants.

Nous avons donné notre accord à la politique d'autodétermination énoncée par la déclaration du 16 septembre de l'année dernière. Nous approuvons l'orientation libérale confirmée par le récent discours du 4 novembre et inspirée par un patriotisme clairvoyant comme l'a souligné tout à l'heure notre ami Deschizeaux.

Ces éléments nous inciteraient à voter ce budget. Mais, en sens contraire, nous ne pouvons pas ne pas noter les incertitudes de la politique gouvernementale en ce qui concerne l'Algérie et les procédures à mettre en œuvre au cours des prochaines semaines.

Nous sommes frappés aussi de constater que depuis de longs mois les possibilités de paix ont été, en fait, bloquées parce qu'on a maintenu le préalable du cessez-le-feu avant la mise au point des conditions et des garanties d'une libre consultation en accord avec toutes les tendances représentatives de l'Algérie (*Applaudissements à l'extrême gauche*) alors que nous sommes convaincus — nous l'avons exprimé publiquement à maintes reprises — qu'il doit y avoir simultanéité entre la discussion du cessez-le-feu et la discussion des garanties de l'autodétermination.

Je dois dire aussi que ces jours-ci, malgré les efforts que fait M. le Premier ministre pour atténuer les divergences avec les instances supérieures du pouvoir, nous avons observé un décalage qui ressort nettement du discours du 4 novembre, entre la pensée du chef du Gouvernement et la pensée du chef de l'Etat. Dans le discours du 4 novembre...

M. Ahmed Djebbour. Il y a l'abandon préalable !

M. Francis Leenhardt. ... le problème algérien est posé en termes de décolonisation et nous y trouvons, sous une forme nuancée mais précise, l'affirmation de la responsabilité historique, dans la naissance de la rébellion, de ceux qui ont fait obstacle aux réformes qui, en temps opportun, auraient permis de réaliser vraiment la coexistence pacifique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Ahmed Djebbour. C'est de la démagogie, monsieur Leenhardt !

M. Fernand Darchicourt. Oui, ils ont voté le 6 février 1956 contre le collège unique !

A droite. Et Naegelen ?

M. Jean Thomazo. Vive la France quand même !

M. le président. Gardons à ce débat qui est si important le caractère d'ordre et de calme nécessaire.

M. Francis Leenhardt. Pour être tout à fait équitable, je veux cependant ajouter que la mention de cette responsabilité, nous l'avons aussi trouvée dans certains discours de M. le Premier ministre, au cours des mois précédents. Mais, en ce moment, j'oppose la façon dont le problème algérien a été posé par le discours du 4 novembre à un argument que M. le Premier ministre a utilisé pour la première fois, mais à plusieurs reprises — à trois reprises exactement — dans le débat sur la force de frappe, lorsqu'il a déclaré que là-bas nous menions un combat contre le communisme mondial.

Or, je dois dire — et je peux, sur ce point, citer des rapports et des témoignages des autorités militaires — qu'au début de la rébellion on n'a constaté aucun lien entre le F.L.N. et le communisme.

M. Ahmed Djebbour. Et Benoit Frachon, que faisait-il à Alger ?

M. Jean Legendre. Et Mailhot ?

M. Francis Leenhardt. C'est seulement la prolongation des conflits...

qui, peu à peu, a poussé le F. L. N. et le conduit vers Pékin et vers Moscou. De sorte que, si certains continuent à faire obstacle à l'action du pouvoir pour trouver une solution politique en Algérie, ce sont eux qui porteront, historiquement, la responsabilité d'avoir jeté dans les bras du communisme un mouvement qui, à l'origine, n'avait aucun lien avec lui. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Legendre. Vous avez été au pouvoir pendant deux ans, mais vous n'avez pas réglé le problème algérien.

M. le président. M. Leenhardt a seul la parole.

M. Jean Legendre. Qu'il garde ses leçons pour lui.

M. le président. Je vous prie de garder le silence, monsieur Legendre.

M. Jean Legendre. Nous sommes encore libres d'interrompre !

M. Francis Leenhardt. C'est à cause de ces incertitudes, de ces flottements, et en attendant le débat qui nous est annoncé sur la politique algérienne pour le début du mois prochain que, dans le vote de ce budget, le groupe socialiste s'abstiendra. (*Applaudissement à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Marc Lauriol, rapporteur spécial. Je remercie vivement M. le Premier ministre des explications détaillées qu'il nous a données. Il me permettra cependant, en réponse, de poser certaines questions et de préciser certains points.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, il nous a été dit qu'on faisait de gros efforts pour réussir à recruter les officiers S. A. S. qui sont indispensables. En effet, si les officiers S. A. S. sont au nombre de 2.000 environ, il reste que 70 postes ne sont pas occupés et qu'il est capital de les pourvoir avec des officiers de qualité, avec des officiers, je le précise, qui soient assurés de ne pas perdre leur temps, ni du point de vue militaire ni du point de vue de leur statut, en acceptant un commandement dans les S. A. S.

Leur régime a-t-il été modifié ? Un officier voit-il son affectation dans une S. A. S. compter comme temps de commandement pour sa carrière et pour son avancement ? Je voudrais qu'à cette question on apportât une réponse précise.

D'autre part, on nous a annoncé la parution d'un décret relatif au régime fiscal en Algérie. Je présenterai à cet égard une observation de forme puisque, sur le fond, c'est M. le secrétaire d'Etat aux finances qui nous donnera tout à l'heure des explications.

Je trouve quelque peu surprenant que le rapporteur de la commission des finances n'ait rien connu de ce décret au moment où il a élaboré son rapport. Lorsque j'ai pris la parole devant la commission des finances, je l'ai fait sur la base des renseignements qui nous avaient été donnés par l'administration et par le Gouvernement. Il m'avait été dit qu'aucun changement important ne serait apporté au régime fiscal et c'est sur cette base que j'avais raisonné.

J'ai appris par la suite qu'un véritable décret de réforme fiscale était en préparation. J'entends bien que l'ensemble des recettes fiscales sera maintenu au niveau budgétaire fixé par le projet de loi n° 868. Il n'en demeure pas moins que, sur le plan de la forme, il aurait été normal de prévenir le rapporteur, afin que celui-ci pût avoir une connaissance d'ensemble de la réforme. La question, ne l'oublions pas, est de première importance.

En ce qui concerne la répartition des crédits d'information, M. le Premier ministre a déclaré que les renseignements qui nous ont été donnés ne correspondaient pas exactement à la réalité. Je conviens qu'ils ne peuvent être que forfaitaires. Mais ils ont été forfaitaires. Quand un film sort, par exemple, son coût est ventilé entre l'étranger, la métropole et l'Algérie au prorata du nombre des projections qui sont faites dans ces diverses zones géographiques.

Je ne crois pas que les renseignements fournis soient entièrement erronés ; ils sont simplement approximatifs. Il reste, sur le fond, qu'un effort essentiel doit être fait dans le domaine de la propagande à l'étranger. Je voudrais savoir si le Gouvernement est d'accord sur ce point et s'il peut prendre l'engagement qu'un effort particulier sera fait dans ce domaine.

En ce qui concerne l'équipement, M. le Premier ministre m'a très faiblement reproché, mais m'a reproché tout de même, d'avoir dénoncé les lenteurs du développement du plan de Constantine. Me permettra-t-il seulement de lui rappeler que le plan Maspétiol, l'ancêtre du plan de Constantine, prévoyait 4.700 milliards d'anciens francs de 1954 d'investissements globaux en dix ans dont 1.300 provenant de l'Etat, soit une moyenne annuelle de 470 milliards d'anciens francs de 1954, dont 130 milliards à la charge de l'Etat ? Cela fait une moyenne, je le sais, mais les chiffres du budget qui nous est soumis aujourd'hui sont au-dessous de cette moyenne.

Touchant la défense et la restauration des sols, M. le Premier ministre a fait justement valoir que les crédits avaient été doublés. Il n'en demeure pas moins que nous perdons chaque année 40.000 hectares de terre arable, que, pour la première fois, nous en avons reconstitué 61.000 et que, l'année dernière, nous n'en avons reconstitué que 36.000.

M. le Premier ministre nous dit qu'il est difficile de lutter contre l'érosion. Je lui réponds qu'il y a un moyen ; il consiste à planter des arbres. La terre d'Algérie est propre à la culture des arbres ; n'oublions pas qu'en 1918 la surface plantée en arbres était presque le double de ce qu'elle est aujourd'hui.

Tout un plan de lutte contre l'érosion par la plantation d'arbres est à mettre au point. C'est facile : il suffit de le décider. C'est une question gouvernementale. Je voudrais savoir si, sur ce point, le Gouvernement a des intentions précises et s'il compte entamer un plan d'envergure en matière de reboisement.

En ce qui concerne le fonds de développement des territoires d'outre-mer à Bruxelles, M. le Premier ministre a déclaré qu'une garantie de principe nous était donnée. Il reste que le crédit de 200 millions que nous avons demandé n'a pas été l'objet d'un examen par la commission économique européenne. Nous sommes finalement bien d'accord que l'avance du Trésor de 200 millions reste une avance qui ne sera remboursée que dans la mesure où le fonds en cause aura statué. Comme il n'a pas statué, nous avançons un chiffre que nous risquons de ne pas retrouver sur le plan du Trésor, ce qui pose un problème de budget, car il faudra bien régulariser l'avance.

Je conclurai par la question de la contradiction politique. M. le Premier ministre a cru devoir la corriger. Moi, je crois devoir la maintenir.

Je dis que, du point de vue économique et financier, il y a une imbrication croissante entre les efforts de l'Algérie et ceux de la métropole et que ce n'est pas une perspective scissionniste qui pourra permettre à l'effort de se développer. Ce qui est certain, c'est qu'il faut choisir entre la scission, qui entraînera normalement un retrait, et le maintien de l'aide financière, qui doit trouver des contreparties juridiques et politiques. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

M. le président. En cette fin de discussion, je demande à M. le Premier ministre et à M. le secrétaire d'Etat aux finances s'ils veulent répondre maintenant aux questions posées ou s'ils préfèrent le faire au début de la séance de ce soir.

M. le Premier ministre. Je peux répondre tout de suite.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Je ne répondrai qu'aux questions de M. Lauriol. Le propos de M. Leenhardt trouvera sa réponse dans le débat qui s'instituera au début du mois de décembre. Je pense que M. Leenhardt n'y verra pas d'objection.

La première question de M. Lauriol se traitait sur le problème des officiers S. A. S. Nous avons la volonté de pourvoir aux 70 vacances et nous sommes autant que lui au courant du problème de carrière que pose, pour un officier, le fait d'être nommé à la tête d'une S. A. S. ou comme adjoint dans une S. A. S. Désormais, il est entendu que les temps accomplis dans une S. A. S. sont assimilés à des temps de commandement. Par conséquent, il n'y aura pas de différence de carrière.

M. Lauriol a effleuré un problème plus délicat, celui de l'emploi uniquement civil des officiers S. A. S. Je voudrais le mettre en garde contre des solutions trop faciles. Il est des régions où l'implantation militaire d'une part et le degré de pacification d'autre part permettent aisément de faire des S.A.S. et des dirigeants des S. A. S. uniquement une cellule administrative, économique et sociale. Mais il est d'autres régions où les conditions, soit de présence militaire, soit de pacification, n'étant pas les mêmes, il est nécessaire d'envisager une certaine tâche militaire des chefs S. A. S. Il n'y a donc pas là de question de principe. C'est une question de fait, étant entendu qu'à

mesure que la pacification devient, dans toute l'Algérie, une réalité incontestable, le rôle administratif, économique et social des S. A. S. l'emporte — et de beaucoup — sur leur éventuelle tâche militaire.

En ce qui concerne les crédits d'information, je veux signaler à M. Lauriol à quel point il est difficile de tirer des chiffres établis les conclusions qu'il envisage.

Tout d'abord, il n'est pas tout à fait exact de penser que l'on établit une ventilation dans les dépenses, quand on fait un film par exemple, selon l'emploi qu'on en fait en métropole, en Algérie ou à l'étranger.

La chose n'est pas si simple. D'une manière plus générale, le crédit est inscrit en fonction de l'objectif principal du film. Si ce film, au surplus, est envoyé dans d'autres aires géographiques que celles pour lesquelles il a été prévu, il n'empêche que le crédit est inscrit, par exemple, au titre de l'Algérie ou au titre de l'étranger. D'autre part, lorsque les crédits d'information affectés à l'Algérie — et contre l'importance desquels M. Lauriol proteste — sont employés à la visite de personnalités étrangères, c'est en réalité un crédit qui sert à notre action vers l'étranger. Cependant, dans la ventilation forfaitaire qui a été présentée, il est pourtant inscrit comme un crédit pour l'information en Algérie.

Je demande donc à M. Lauriol de ne pas tirer de l'examen de la ventilation forfaitaire qui a été établie les conclusions financières et politiques dont il a cru devoir faire état et de considérer que le Gouvernement fait de ces crédits, qui sont élevés mais qui restent encore inférieurs au regard de la tâche à accomplir, le meilleur emploi possible en tenant compte au maximum du fait que c'est avant tout l'étranger qui doit être informé de l'effort consenti par la France en Algérie.

Les observations de M. Lauriol sur le plan agricole pourront trouver place, non pas dans le débat qui s'instaurera au mois de décembre, mais dans une discussion sur la politique économique à suivre en Algérie. Il est facile de dire qu'il faut lutter contre l'érosion en plantant des arbres. Mais si l'on plante trop d'arbres, il ne reste plus suffisamment de surfaces cultivables.

M. Marc Lauriol, rapporteur spécial. Nous n'en sommes pas là !

M. le Premier ministre. Le programme de reboisement qui a été établi se heurte, dans certains cas, à des critiques inverses de celles qu'a exposées M. Lauriol.

En vérité, nous avons confié à la première commission d'étude du problème de la rénovation rurale, en vue de l'examiner sous un autre angle que celui du forestage, qui n'apporte qu'un faible remède au mal que vous avez décrit.

Je demande donc à l'Assemblée de ne pas départager M. Lauriol et moi-même et de considérer que le problème est délicat, complexe, qu'un effort est fait dans le sens général de la rénovation des sols et que des solutions sont souvent difficiles à appliquer.

Enfin, je confirme à M. Lauriol que le chiffre de 200 millions de nouveaux francs sera affecté d'une manière ou d'une autre à l'Algérie et que nous ferons en sorte, par la voie politique et financière, que l'avance de trésorerie faite par l'Etat soit remboursée sur les fonds de la Communauté économique européenne.

Il ne se posera donc pas de problème budgétaire. Je puis, à cet égard, rassurer M. Lauriol et, le cas échéant, si l'Assemblée a été troublée par ses propos, rassurer également l'Assemblée. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

Il intéressera l'Assemblée qu'à cette heure-ci de ce samedi nous fassions le point de la discussion budgétaire et de ses perspectives immédiates, de telle manière que chacun puisse ajuster ses dispositions à ces perspectives, sans garantie absolue naturellement de la présidence, selon la formule. (Sourires.)

Ce soir, selon la décision de la conférence des présidents, il est entendu que la séance sera en tout état de cause levée à deux heures du matin.

A l'extrême gauche. Pourquoi pas minuit ?

M. le président. L'intérêt de ne pas revenir sur la décision de la conférence des présidents est que de cette manière nous

avons une chance d'en terminer demain matin, peut-être tardivement, mais sans prévoir systématiquement de siéger demain après-midi.

Nous terminerons donc ce soir l'examen du budget du secrétariat général des affaires algériennes et du budget de l'Algérie, après quoi nous prendrons la suite des affaires inscrites à l'ordre du jour de cet après-midi, à l'exception du budget de la radio-diffusion-télévision française qui, en tout état de cause, ne sera appelé que demain matin.

Demain matin, nous examinerons donc les points de l'ordre du jour que nous n'aurions pas épuisés ce soir, puis le budget de la R. T. F. ; après quoi interviendront éventuellement une seconde délibération, puis le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances ; nous pouvons ainsi espérer achever — peut-être un peu tardivement — demain matin, l'examen du budget.

L'Assemblée estimera sans doute intéressant de connaître ces perspectives, qui paraissent moins sombres qu'on avait pu le craindre.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures quarante-cinq, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1961 (n° 866) (Rapport n° 886 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) (deuxième partie) :

Services du Premier ministre :

Section IV. — Secrétariat général pour les affaires algériennes (suite) (Annexe n° 19. — M. Lauriol, rapporteur spécial ; avis

n° 892 de M. Lepidi, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 936 de M. Santoni [Affaires culturelles] et 947 de M. Laffin [Affaires familiales et sociales], au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Articles 24, 25 et 26.

Suite de la discussion du projet de loi (n° 868) portant fixation des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour l'année 1961 et des voies et moyens qui leur sont applicables (rapport n° 937 de M. Lauriol, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; avis n° 933 de M. Renucci, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ; avis n° 939 de M. Ali Malle, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1961 (n° 866) (rapport n° 886 de Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) (deuxième partie) :

Comptes spéciaux du Trésor et articles 34, 35, 36, 37, 38, 39, 71, 72 et 73. (Annexe n° 39. — M. Dreyfous-Ducas, rapporteur spécial.)

Articles 31, 41, 42, 43 et 45.

Taxes parafiscales. (Annexe n° 40. — M. Nungesser, rapporteur spécial.)

Autres articles.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour ainsi que les rapports et avis annexés seront distribués ultérieurement.)